Manitoba

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse

Bureau de l'éducation française
Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625
Courriel : bef@merlin.mb.ca

Édifice Robert-Fletcher
1181, avenue Portage
Salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
CANADA

Évaluation
Télécopieur : (204) 948-3234

Le 12 septembre 2005

DESTINATAIRES : Directions générales des écoles françaises
Coordonnatrices et coordonnateurs divisionnaires
Directions des écoles secondaires françaises
Enseignantes et enseignants du cours de *Français langue première, 40S : Langue et communication*, secondaire 4
Organismes éducatifs

Objet : ***Documents relatifs au test basé sur les normes, Français langue première, 40S : Langue et communication, secondaire 4, juin 2005***

Madame, Monsieur,

Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse est heureux de vous faire parvenir une trousse contenant un exemplaire des documents relatifs au test basé sur les normes, *Français langue première, 40S : Langue et communication*, secondaire 4 qui a été administré au mois de juin 2005.

Dans cette trousse se trouvent les documents suivants :

- *Guide d'administration*;
- *Cahier de prise de notes*;
- *Cahier de l'élève, Lecture*;
- *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute*;
- *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute*;
- *Cahier de l'élève, Écriture*;
- *Recueil de textes*;
- *Clé de correction, Lecture*;
- *Grille d'évaluation qualitative*;
- *Clé de correction, Communication orale – L'écoute*;
- *Clé de correction, Écriture* (comprend la *Grille d'évaluation d'un texte argumentatif*);
- *Analyse de réponses d'élèves, Lecture et Communication orale – L'écoute* (insérée seulement dans la trousse des enseignantes et des enseignants);
- *Analyse de textes d'élèves, Écriture* (insérée seulement dans la trousse des enseignantes et des enseignants);
- disque DVD (inséré seulement dans la trousse des enseignantes et des enseignants qui n'ont pas administré le test).

Ces documents, à l'exception du *Recueil de textes*, sont également disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.edu.gov.mb.ca/ms4/eval/.

Pour plus amples renseignements quant aux documents ci-dessus, veuillez communiquer avec madame Lorraine Joseph en composant le (204) 945-6794 ou, sans frais, le 1 800 282-8069, poste 6794, ou avec madame Dée-Anne Vermette en composant le (204) 945-6052 ou, sans frais, le 1 800 282-8069, poste 6052.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice des services
de soutien en éducation,

Jacqueline Gosselin

Pièce jointe

Manitoba

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse

Bureau de l'éducation française
Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625
Courriel : bef@merlin.mb.ca

Édifice Robert-Fletcher
1181, avenue Portage
Salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
CANADA

Évaluation
Télécopieur : (204) 948-3234

September 12, 2005

TO: Superintendents of Francophone Schools
Divisional Coordinators
Principals of Francophone Senior High Schools
Teachers of the Senior 4 *Français langue première, 40S : Langue et communication* Course
Educational Organizations

Dear Madam or Sir:

Subject: ***Test Material Package, Senior 4 Français langue première, 40S : Langue et communication, June 2005***

On behalf of Manitoba Education, Citizenship and Youth, I am pleased to send you a test material package containing a copy of all documents related to the Senior 4 *Français langue première, 40S : Langue et communication* Standards Test that was administered in June 2005.

This package includes the following:

- *Guide d'administration;*
- *Cahier de prise de notes;*
- *Cahier de l'élève, Lecture;*
- *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute;*
- *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute;*
- *Cahier de l'élève, Écriture;*
- *Recueil de textes;*
- *Clé de correction, Lecture;*
- *Grille d'évaluation qualitative;*
- *Clé de correction, Communication orale – L'écoute;*
- *Clé de correction, Écriture (*includes the *Grille d'évaluation d'un texte argumentatif);*
- *Analyse de réponses d'élèves, Lecture et Communication orale – L'écoute* (inserted only in the teacher's package);
- *Analyse de textes d'élèves, Écriture* (inserted only in the teacher's package);
- DVD (inserted only in the package of teachers who did not administer the test).

These documents, with the exception of the *Recueil de textes*, are also available on the departmental Web site at: www.edu.gov.mb.ca/ms4/eval/.

For further information regarding the above materials, please contact Lorraine Joseph at (204) 945-6794, or, toll free, at 1 800 282-8069, extension 6794, or Dée-Anne Vermette at (204) 945-6052, or, toll free, at 1 800 282-8069, extension 6052.

Sincerely,

Jacqueline Gosselin
Director
Educational Support Services Branch

Enclosure

Test basé sur les normes
Français langue première
40S : Langue et communication
Secondaire 4

Guide d'administration

Test officiel

Juin 2005

Manitoba

Tous droits réservés © 2005, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Section Évaluation, 1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 CANADA.

ISBN : 0-7711-3454-1

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

1.0 Introduction 1

2.0 Vue d'ensemble du test 2

3.0 Rôle de la direction de l'école 3

3.1 Avant le test 3
3.2 Pendant le test 3

4.0 Rôle de la personne administratrice 4

4.1 Avant le test 4
4.2 Pendant le test 4
4.3 Après la dernière séance de test 5

5.0 Politiques relatives à l'administration du test 6

5.1 Les candidats au test 6
5.2 Les présences 6
5.3 Les retards et les sorties de salle 6
5.4 Les absences 7

5.4.1 Absences des trois séances (tout le test) 7
5.4.2 Absences d'une ou de deux séances 7

5.5 La tricherie 8
5.6 Un document endommagé ou mal imprimé 8

6.0 Préparatifs du test 9

7.0 Modalités relatives à l'activité de prise de notes 10

7.1 Remise du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes* 10
7.2 Lignes directrices pour la prise de notes 10
7.3 Le jeudi 2 juin 2005 11
7.4 Au début de la première séance de test 11
7.5 Après la première séance de test 11

8.0 Séances de test 12

9.0 Modalités d'envoi des documents au Ministère 18

9.1 Écoles de la ville de Winnipeg 18
9.2 Écoles à l'extérieur de la ville de Winnipeg 19

10.0 Modalités d'envoi des documents au lieu de correction 21

11.0 Documents à garder à l'école 21

12.0 Après la correction à l'échelle locale 22

13.0 Personnes-ressources du Ministère 22

Annexe 1 – Documents et matériel de test 23

Annexe 2 – Exemple d'une feuille de présence 24

Annexe 3 – Exemple d'un formulaire individualisé de données démographiques 25

Annexe 4 – Exemple d'un formulaire générique de données démographiques 26

Annexe 5 – Étapes à suivre pour remplir le formulaire générique de données démographiques 27

Annexe 6 – Règlements à respecter durant les séances de test 28

Annexe 7 – Codes désignés pour indiquer les changements au nombre d'élèves inscrits au test basé sur les normes 29

Annexe 8 – Exemple d'un connaissement 30

105-07199/

1.0 Introduction

Le *Guide d'administration* précise :

- le rôle de la direction de l'école;
- le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant responsable de l'administration du test, ci-après désigné « personne administratrice »;
- les politiques relatives à l'administration du test;
- les modalités relatives à l'activité de prise de notes;
- les modalités d'administration du test;
- les modalités d'envoi des documents au Ministère et au lieu de correction.

Le présent document est destiné aux personnes administratrices. Les modalités d'administration qui s'y trouvent doivent être respectées afin d'assurer l'uniformité de l'administration des tests basés sur les normes.

Le guide doit être utilisé conjointement avec les documents suivants :

- les documents d'information liés à l'administration du test basé sur les normes de *Français langue première, 40S : Langue et communication,* secondaire 4;

- *Politiques et modalités pour les tests basés sur les normes : année scolaire 2004–2005.*

Ces documents se trouvent sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante www.edu.gov.mb.ca/ms4/eval.

2.0 Vue d'ensemble du test

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du test de *Français langue première, 40S : Langue et communication*, secondaire 4.

Jour	Composante	Durée	Activités de l'élève
le jeudi 2 juin 2005	Remise du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes*		
Avant le test	Lecture (prise de notes)	du 2 au 6 juin 2005	• lire les textes du recueil • prendre des notes • rapporter le *Recueil de textes* et le *Cahier de prise de notes* le mardi 7 juin 2005
Jour 1 le mardi 7 juin 2005 (l'avant-midi ou l'après-midi)	Tâches administratives	15 minutes	• remplir le formulaire de données démographiques
	Lecture (tâches d'évaluation)	105 minutes (plus 15 minutes de temps suppl.)	• lire les textes reliés aux tâches • faire des tâches
Jour 2 le mercredi 8 juin 2005 (l'avant-midi ou l'après-midi)	Tâches administratives	10 minutes	
	Communication orale – L'écoute (prise de notes)	25 minutes	• visionner un reportage une première fois • prendre des notes pendant le reportage
	Discussion	15 minutes	• discuter en groupe
	Communication orale – L'écoute (tâches d'évaluation)	60 minutes (plus 15 minutes de temps suppl.)	• visionner le reportage une seconde fois • faire des tâches
Jour 3 le jeudi 9 juin 2005 (l'avant-midi ou l'après-midi)	Tâches administratives	10 minutes	
	Écriture (tâche d'évaluation)	180 minutes (plus 30 minutes de temps suppl.) ou 120 minutes et 60 minutes (plus 30 minutes de temps suppl.)	• choisir et organiser ses idées • rédiger, réviser et corriger son brouillon • transcrire sa version définitive dans le *Cahier de l'élève, Écriture*
	Tâches administratives	10 minutes	• répondre à un questionnaire

3.0 Rôle de la direction de l'école

Rappel de confidentialité

Jusqu'à la fin de l'administration du test, la direction de l'école s'engage à ne divulguer aucun renseignement (item, contenu, concept ou modalité) concernant le test basé sur les normes. Elle reconnaît le caractère confidentiel du test et comprend que la confidentialité est indispensable à l'évaluation équitable des élèves de toute la province.

3.1 Avant le test

La direction de l'école doit :

- mettre à l'horaire de l'école les séances prévues pour le test et en informer la personne administratrice;
- **s'assurer que tous les documents de test ont été reçus**; (Vous recevrez les documents de test au plus tard le jeudi 26 mai 2005. La *Liste de documents envoyés à l'école* sera annexée à la lettre de présentation qui accompagnera les documents.)

> Si le matériel de test est incomplet, prière de communiquer immédiatement avec Gisèle Côté, agente d'administration, au Bureau de l'éducation française, en composant le (204) 945-3935 ou, sans frais, le 1 800 282-8069, poste 3935.

- nommer une enseignante ou un enseignant comme personne administratrice;

  Remarque : Le Ministère recommande que cette personne soit l'enseignante ou l'enseignant du cours de français. Si d'autres membres du personnel enseignant participent à l'administration du test, la direction de l'école doit veiller à ce que les allées et venues dans la salle de test ne dérangent pas les élèves.

- **dès l'arrivée des documents**, remettre **le disque DVD** à la personne administratrice afin qu'elle en vérifie le fonctionnement, et le reprendre au plus tard une heure après la fin des classes;
- s'assurer que la personne administratrice dispose de l'équipement nécessaire au visionnement le mercredi 8 juin 2005 (voir l'annexe 1);
- réserver un lieu sûr afin d'entreposer **sous clé** les documents de test entre les séances. La direction de l'école est responsable de ces documents et les remet **seulement** à la personne administratrice **aux moments précisés** dans ce guide (voir l'annexe 1).

3.2 Pendant le test

La direction de l'école doit :

- réduire au minimum la diffusion de messages par intercom de manière à minimiser les distractions;
- veiller à ce que personne n'ait accès aux documents de test entre les séances;
- remplir le *Questionnaire pour la direction de l'école*.

L'information obtenue à partir du questionnaire permettra au Ministère d'améliorer le processus d'administration. Ce questionnaire doit être retourné au Ministère avec les autres documents le jeudi 9 juin 2005.

4.0 Rôle de la personne administratrice

Rappel de confidentialité

Jusqu'à la fin de l'administration du test, la personne administratrice s'engage à ne divulguer aucun renseignement (item, contenu, concept ou modalité) concernant le test basé sur les normes. Elle reconnaît le caractère confidentiel du test et comprend que la confidentialité est indispensable à l'évaluation équitable des élèves de toute la province.

4.1 Avant le test

La personne administratrice doit :

- vérifier avec la direction que toutes les séances prévues pour le test ont été mises à l'horaire de l'école et qu'une salle a été désignée pour l'administration du test;
- lire le *Guide d'administration* en entier;
- fournir aux élèves les renseignements concernant le test : jour, heure, durée de chaque séance;
- consulter l'annexe 1 et renseigner les élèves sur ce qu'ils doivent apporter aux séances;
- NOUVEAU informer les élèves des modalités relatives à l'activité de prise de notes (voir la **section 7.0**);
- voir aux préparatifs du test comme le précise la **section 6.0**;
- NOUVEAU distribuer le *Recueil de textes* et le *Cahier de prise de notes* aux élèves le jeudi 2 juin 2005;
- communiquer avec Gisèle Côté en composant le (204) 945-3935 ou, sans frais, le 1 800 282-8069, poste 3935, pour toute question relative à l'administration du test.

4.2 Pendant le test

La personne administratrice doit :

- demeurer dans la salle de test pour la durée de chacune des séances;
- s'assurer que tous les documents fournis par le Ministère sont entreposés **sous clé** après chaque séance;
- s'assurer que les élèves ont toujours le même numéro d'identification sur leurs cahiers;
- **respecter les politiques et les modalités relatives à l'administration**;
- remplir le *Rapport d'administration*;
- NOUVEAU après la première séance de test, vérifier les exemplaires du *Recueil de textes* et du *Cahier de prises de notes* des élèves;
- faire parvenir au Ministère, **le mardi 7 juin 2005 et le mercredi 8 juin 2005** (voir la section 9.1, pour les écoles de la ville de Winnipeg, ou la section 9.2, pour les écoles à l'extérieur de la ville de Winnipeg), les cahiers demandés en prévision de la session de formation du 13 juin 2005;
- circuler régulièrement dans la salle de test pendant la séance d'Écriture afin de s'assurer que l'élève utilise strictement les documents fournis ou permis.

4.3 Après la dernière séance de test

La personne administratrice doit :

- signer le *Rapport d'administration*;
- remplir le *Questionnaire pour l'enseignante ou l'enseignant de français*;

- remplir, s'il y a lieu, le formulaire *Modifications notées sur les Formulaires de données démographiques*;
- obtenir de la direction de l'école le *Questionnaire pour la direction de l'école*;
- faire parvenir les documents demandés par le Ministère immédiatement après la dernière séance de test, **le jeudi 9 juin 2005** (voir la section 9.1, pour les écoles de la ville de Winnipeg, ou la section 9.2, pour les écoles à l'extérieur de la ville de Winnipeg);
- faire parvenir, s'il y a lieu, tous les documents listés à la **section 10.0** au lieu de correction locale immédiatement après la dernière séance de test **le jeudi 9 juin 2005**.

Remarque : Pour toute question relative à la correction locale, veuillez communiquer avec la personne coordonnatrice responsable de la correction locale au sein de votre division.

5.0 Politiques relatives à l'administration du test

5.1 Les candidats au test

Les élèves inscrits au programme scolaire français et qui, au deuxième semestre, sont inscrits au cours de *Français langue première, 40S : Langue et communication*, secondaire 4, doivent passer le test en juin 2005, à l'exception de ceux qui en sont exemptés.

5.2 Les présences

La personne administratrice doit noter la présence de chaque élève en cochant la case appropriée sur la feuille de présence fournie par le Ministère (voir l'annexe 2).

Remarque : Se conformer à la politique de l'école ou de la division scolaire concernant les élèves qui terminent le test avant l'heure prévue.

5.3 Les retards et les sorties de salle

Si un élève est en retard ou doit quitter la salle au moment de l'administration du test basé sur les normes ou ne peut pas terminer le test, la personne administratrice doit intervenir selon les directives figurant au tableau ci-dessous.

Jour	*Séance*	*Retards*	*Sorties de salle*
Jour 1 le mardi 7 juin 2005	Lecture (tâches d'évaluation)	L'élève qui se présente **pendant la première moitié** de la séance sera autorisé à passer cette partie du test. La personne administratrice pourra lui accorder une période de temps supplémentaire correspondant au retard. L'élève qui se présente **après la première moitié** sera considéré comme **absent**.	Les règlements de l'école devraient s'appliquer.
Jour 2 le mercredi 8 juin 2005	Communication orale – L'écoute (prise de notes) Discussion Communication orale – L'écoute (tâches d'évaluation)	L'élève qui arrive après que le disque DVD a été mis en marche la première fois ne sera pas admis à la séance et sera considéré comme **absent**.	L'élève qui doit quitter la salle durant le visionnement ne pourra pas la réintégrer et sera considéré comme **absent**.
Jour 3 le jeudi 9 juin 2005	Écriture (tâche d'évaluation)	L'élève retardataire sera autorisé à participer à la séance. La personne administratrice pourra lui accorder une période de temps supplémentaire correspondant au retard.	Les règlements de l'école devraient s'appliquer.

5.4 Les absences

Il n'y a aucune séance de reprise pour les élèves absents.

5.4.1 Absences des trois séances (tout le test)

Si un élève est absent de tout le test, c'est-à-dire s'il est absent de la séance du Jour 1 (7 juin 2005), du Jour 2 (8 juin 2005) **et** du Jour 3 (9 juin 2005), la personne administratrice doit se reporter à la liste des codes désignés (voir l'annexe 7) afin de choisir celui qui convient le mieux pour expliquer l'absence de élève. La personne administratrice doit inscrire ce code sur le formulaire individualisé de données démographiques.

Il existe trois catégories principales de codes désignés pour indiquer les changements au nombre d'élèves inscrits au test basé sur les normes. **Les descriptions ci-dessous expliquent les conséquences de l'attribution des codes pour chacune des catégories.**

Catégorie A : *Indiquer « aucune note » pour le test basé sur les normes avec la note du cours*

Si la raison pour laquelle un élève ne passe pas le test figure dans cette catégorie de codes, la personne administratrice doit inscrire « aucune note » au test basé sur les normes sur le bulletin scolaire de l'élève et lui attribuer une note finale pour le cours. (La note du cours est déterminée à 100 % par l'école.)

Catégorie B : *Indiquer une note de 0 % pour le test basé sur les normes avec la note finale du cours*

Si la raison pour laquelle un élève ne passe pas le test figure dans cette catégorie de codes, la personne administratrice doit inscrire une note de 0 % au test basé sur les normes. La note de 0 % au test basé sur les normes et la note finale au cours doivent toutes les deux être inscrites sur le bulletin de l'élève. Veuillez noter que le Ministère n'inclut pas ces résultats dans les divers rapports qu'il prépare.

Catégorie C : *Ne pas indiquer de note pour le test basé sur les normes*

Si la raison pour laquelle un élève ne passe pas le test figure dans cette catégorie de codes, l'obligation de passer le test ne s'applique pas pour cet élève.

5.4.2 Absences d'une ou de deux séances

Si un élève est absent d'une ou de deux séances de test, la personne administratrice doit inscrire « A » sur la feuille de présence et « Absent » sur le *Cahier de l'élève* du domaine en question. N'ayant pas pu passer le test dans son ensemble, l'élève est considéré comme absent au test basé sur les normes. La note de l'élève lui sera accordée selon la politique de l'école ou de la division scolaire concernant les élèves absents aux examens finaux. L'école doit préciser sur le bulletin de l'élève que la note reflète la pratique d'évaluation de l'école. (La note du cours est déterminée à 100 % par l'école.)

5.5 La tricherie

Il incombe à la personne administratrice d'assurer les conditions nécessaires pour décourager la tricherie. **Si elle se rend compte qu'un élève triche, la personne administratrice doit noter le numéro de cahier de l'élève dans le *Rapport d'administration* dans la section du domaine en question et décrire l'incident. L'élève recevra une note de 0 % pour ce domaine.** La personne coordonnatrice responsable de la correction à l'échelle locale vérifiera tous les rapports d'administration et sera responsable de noircir le cercle correspondant à zéro pour chacune des tâches du domaine où il y a eu tricherie.

5.6 Un document endommagé ou mal imprimé

Si, **après avoir commencé le test**, un élève constate que son document est endommagé ou mal imprimé, la personne administratrice doit lui remettre un nouveau document après en avoir rayé le numéro sur la page couverture et y avoir inscrit le numéro de cahier de l'élève. L'élève garde les deux documents et continue le test dans le nouveau, ce qui lui permet d'avoir accès au travail qu'il aurait fait dans le premier.

La personne administratrice écrit « ENDOMMAGÉ » sur tout document endommagé ou « MAL IMPRIMÉ » sur tout document mal imprimé et les remet au Ministère, à l'exception des exemplaires utilisés par les élèves. De plus, elle fait état de tout document endommagé ou mal imprimé dans le *Rapport d'administration*.

6.0 Préparatifs du test

Afin d'assurer le bon déroulement du test, la personne administratrice doit :

- lire le *Guide d'administration* en entier avant le mercredi 25 mai 2005;
- **dès l'arrivée des documents**, obtenir **le disque DVD** de la direction de l'école, en vérifier le fonctionnement au moyen de l'équipement de l'école et le remettre à la direction;

  Remarque : Si le disque DVD est défectueux, veuillez communiquer avec Gisèle Côté **avant le mardi 31 mai 2005** en composant le (204) 945-3935 ou, sans frais, le 1 800 282-8069, poste 3935.

- obtenir de la direction de l'école :
  - la liste des élèves inscrits au test,
  - les feuilles de présence;
- prendre la liste des élèves et inscrire en caractères d'imprimerie sur les feuilles de présence le nom de tous les élèves qui passeront le test à côté d'un numéro de cahier (ne pas inscrire le nom des élèves qui ont été exemptés). S'il y a plus d'une classe qui passe le test, les personnes administratrices doivent se répartir les feuilles de présence. Il se peut que deux personnes administratrices aient à se partager une feuille de présence qui comporte déjà des numéros de cahiers d'élèves. Dans ce cas, prière de photocopier la feuille et de rayer les numéros de cahier qui ne s'appliquent pas.

7.0 Modalités relatives à l'activité de prise de notes

La personne administratrice doit informer les élèves des modalités suivantes relatives à la remise du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes* ainsi que des lignes directrices quant à l'activité de prise de notes.

7.1 Remise du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes*

La personne administratrice distribuera les exemplaires du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes* le jeudi 2 juin 2005. Si l'élève est absent pour cause de maladie ou d'autre raison le jeudi 2 juin, la personne administratrice doit respecter la politique de l'école concernant la remise de devoirs aux élèves absents.

Avant de quitter l'école avec son *Recueil de textes* et son *Cahier de prise de notes*, l'élève doit s'assurer que ses cahiers ne sont pas endommagés ou mal imprimés et que toutes les pages s'y trouvent. Le cas échéant, la personne administratrice doit lui remettre un autre exemplaire du cahier.

Les élèves **doivent** rapporter leur *Recueil de textes* et leur *Cahier de prise de notes* pour la première séance de test du mardi 7 juin 2005. À partir de cette première séance, les cahiers de test **doivent** demeurer dans la salle de test. Si un élève oublie de rapporter ses cahiers le mardi 7 juin, la personne administratrice doit lui remettre une copie supplémentaire. L'élève doit toutefois rapporter ses cahiers le mercredi 8 juin 2005 et peut consulter les deux copies des cahiers pour la durée du test.

7.2 Lignes directrices pour la prise de notes

La personne administratrice doit informer les élèves des points suivants.

- L'élève aura le recueil en main du 2 au 6 juin, ayant ainsi le temps de lire les textes et faire sa prise de notes **avant** l'administration du test.
- La prise de notes est la responsabilité de l'élève et doit être faite **à l'extérieur des heures de classes**.
- L'élève devrait se servir du *Cahier de prise de notes* afin de retenir l'essentiel des textes du recueil.
- Dans le *Recueil de textes*, l'élève peut souligner, surligner, encercler, annoter, relever les idées principales de chaque paragraphe ou noter quelques définitions.
- **L'élève n'a pas le droit de rédiger un texte argumentatif complet ou partiel dans le but de l'insérer dans sa version définitive.**
- La personne administratrice vérifiera les recueils et les cahiers de prise de notes, afin de voir ce que l'élève y a inscrit.
- Dans le cas où l'élève rédigerait un texte argumentatif complet ou partiel dans le but de l'insérer dans sa version définitive, **l'élève reçoit la note zéro pour le domaine de l'Écriture**.

7.3 Le jeudi 2 juin 2005

Dans le cadre du cours de français ou selon la méthode déterminée par l'école, la personne administratrice doit :

- remettre un exemplaire du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes* aux élèves;
- demander à l'élève de vérifier si ses cahiers sont complets;
- **rappeler aux élèves qu'ils n'ont pas le droit de rédiger un texte argumentatif complet ou partiel ni dans le recueil, ni dans le cahier dans le but de l'insérer dans leur version définitive; le cas échéant, ils recevront la note zéro pour le domaine de l'Écriture;**
- veiller à ce que le numéro d'identification indiqué sur les cahiers corresponde au numéro de cahier qui a été assigné à l'élève sur la feuille de présence;
- indiquer sur la feuille de présence que l'élève a reçu son *Recueil de textes* et son *Cahier de prise de notes* en cochant la case appropriée sur la feuille de présence au fur et à mesure que les cahiers sont distribués.

7.4 Au début de la première séance de test

Le mardi 7 juin 2005, au début de la première séance de test, la personne administratrice doit :

- noter quels élèves ont rapporté leur *Recueil de textes* et leur *Cahier de prise de notes* en cochant la case appropriée sur la feuille de présence;
- prévenir, s'il y a lieu, les élèves ayant oublié leurs cahiers de les rapporter le mercredi;
- distribuer, s'il y a lieu, une copie non numérotée du *Recueil de textes* ou du *Cahier de prise de notes* aux élèves ayant oublié leur exemplaire et y inscrire le numéro d'identification de l'élève.

7.5 Après la première séance de test

Le mardi 7 juin 2005, après la première séance de test, la personne administratrice doit vérifier les exemplaires du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes* afin de voir ce que les élèves y ont inscrit.

Dans le cas évident où l'élève rédigerait un texte argumentatif complet ou partiel dans le but de l'insérer dans sa version définitive, la personne administratrice doit :

- noter le numéro de cahier de l'élève dans le *Rapport d'administration* dans la section du domaine en question et décrire l'incident;
- informer l'élève qu'il recevra la note zéro pour le domaine de l'Écriture;
- mettre de côté le *Recueil de textes* ou le *Cahier de prise de notes* de l'élève afin de pouvoir fournir les pièces justificatives, s'il y a lieu.

8.0 Séances de test

Jour	Date	Composante	Durée
1	le mardi 7 juin 2005	Tâches administratives	15 minutes
		Lecture (tâches d'évaluation)	105 minutes plus 15 min de temps supplémentaire
2	le mercredi 8 juin 2005	Communication orale – L'écoute (prise de notes)	25 minutes
		Discussion	15 minutes
		Communication orale – L'écoute (tâches d'évaluation)	60 minutes plus 15 min de temps supplémentaire
3	le jeudi 9 juin 2005	Écriture (tâche d'évaluation)	180 min ou 120 min et 60 min plus 30 min de temps suppl.

Jour 1	Jour 2		Jour 3
Lecture (tâches)	L'écoute (prise de notes)	L'écoute (tâches)	Écriture (tâche)
(✓)	(✓)	(✓)	(✓)

Les boîtes grisées indiquent que l'étape ne s'applique pas à la séance en question.

Préparatifs
Afin d'assurer le bon déroulement de la séance, la personne administratrice doit obtenir de la direction de l'école les documents et le matériel suivants : • les feuilles de présence;
• le *Rapport d'administration*;
• l'enveloppe contenant les formulaires de données démographiques (individualisés et génériques) et les feuilles intitulées *Étapes à suivre pour remplir le formulaire générique de données démographiques*;
• les formulaires de données démographiques pour les élèves qui étaient absents jusqu'à présent;
• les feuilles intitulées *Règlements à respecter durant les séances de test*;
• le *Questionnaire pour l'enseignante ou l'enseignant de français*;
• les exemplaires du *Cahier de l'élève*;
• le disque DVD;
• les exemplaires du *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute*;
• les exemplaires du *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute*;
• les exemplaires du *Cahier de prise de notes*;
• les exemplaires du *Recueil de textes*;
• les exemplaires du *Cahier de l'élève, Écriture*;
• les feuilles de papier brouillon;
• les feuilles de papier supplémentaires;

Jour 1	Jour 2		Jour 3	
Lecture (tâches)	L'écoute (prise de notes)	L'écoute (tâches)	Écriture (tâche)	
(✓)	(✓)	(✓)	(✓)	
				• les questionnaires pour les élèves;
				• l'enveloppe identifiée « Cahiers demandés en prévision de la session de formation »;
				• le téléviseur et le lecteur DVD.
				Avant l'arrivée des élèves, la personne administratrice doit s'assurer : – du fonctionnement des appareils électroniques;
				– que le disque DVD est prêt à jouer. Remarque : Vous devez faire jouer la **version intégrale** du disque DVD et non la version indexée.

Les boîtes grisées indiquent que l'étape ne s'applique pas à la séance en question.

Modalités d'administration

				Au début de la séance, la personne administratrice doit : – noter quels élèves ont rapporté leur *Recueil de textes* et leur *Cahier de prise de notes* en cochant la case appropriée sur la feuille de présence;
				– prévenir, s'il y a lieu, les élèves ayant oublié leurs cahiers de les rapporter le mercredi;
				– distribuer, s'il y a lieu, une copie non numérotée du *Recueil de textes* ou du *Cahier de prise de notes* aux élèves ayant oublié leurs exemplaires et y inscrire le numéro d'identification de l'élève;
				– lire **à haute voix** les *Règlements à respecter durant les séances de test* (voir l'annexe 6);
				– rappeler aux élèves la durée de la séance;
				– **demander aux élèves de ne pas ouvrir leurs cahiers avant d'en avoir reçu le signal**;
				– distribuer les exemplaires **en veillant à ce que le numéro d'identification indiqué sur les cahiers corresponde au numéro de cahier qui a été assigné à l'élève sur la feuille de présence** (voir l'annexe 1);
				– indiquer aux élèves que le numéro d'identification sur les cahiers de test doit être le même sur tout document qu'ils recevront, car c'est le seul moyen d'identifier leur travail;
				– noter la présence des élèves en cochant la case appropriée sur la feuille de présence au fur et à mesure que les cahiers sont distribués;
				– inscrire « A » sur la feuille de présence pour tout élève absent;
				– inscrire « Absent » sur le *Cahier de l'élève* de tout élève absent;

Jour 1	Jour 2		Jour 3	
Lecture (tâches)	L'écoute (prise de notes)	L'écoute (tâches)	Écriture (tâche)	
(✓)	(✓)	(✓)	(✓)	
				– distribuer les formulaires individualisés de données démographiques (voir l'annexe 3). Si un élève n'a pas de formulaire individualisé, lui remettre un formulaire générique (voir l'annexe 4) ainsi qu'une copie de la feuille intitulée *Étapes à suivre pour remplir le formulaire générique de données démographiques* (voir l'annexe 5); Remarque : Si un élève est absent de la première séance et qu'un **formulaire individualisé** lui est réservé, la personne administratrice doit garder ce formulaire et le lui remettre lorsqu'il se présente.
				– demander aux élèves de remplir les formulaires de données démographiques;
				– reprendre les formulaires de données démographiques et les placer en ordre numérique dans l'enveloppe fournie par le Ministère; **ne pas les plier ni les endommager, ne pas utiliser d'élastiques, d'agrafes ou de trombones**;
				– distribuer **à chaque élève qui était absent jusqu'à présent :** • son formulaire de données démographiques et lui demander de le remplir;
				• la feuille intitulée *Règlements à respecter durant les séances de test* et lui demander de la lire;
				– distribuer à chaque élève cinq feuilles de papier brouillon et dire aux élèves de lever la main s'ils ont besoin d'autres feuilles de papier brouillon ou de papier supplémentaires;
				– demander aux élèves d'inscrire leur numéro d'identification sur leurs feuilles de papier brouillon;
				– informer les élèves qu'ils auront à répondre à un questionnaire à la fin de la séance;
				– avoir en main un exemplaire des documents utilisés;
				– demander aux élèves d'ouvrir leur *Cahier de l'élève, Lecture* à la page 1 et leur lire **à haute voix** les « Directives » et le « Règlement particulier »;
				– demander aux élèves de commencer à travailler à partir de la page 2;
				– demander aux élèves d'ouvrir leur *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute* à la page 1 puis leur dire de jeter un coup d'œil aux activités du Jour 2 de la « Vue d'ensemble du test »;
				– demander aux élèves de passer à la page 3 puis leur lire **à haute voix** les « Directives »;
				– demander aux élèves d'ouvrir leur *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute* à la page 1 et leur lire **à haute voix** les « Directives » et le « Règlement particulier »;

Les boîtes grisées indiquent que l'étape ne s'applique pas à la séance en question.

Jour 1	Jour 2		Jour 3	
Lecture (tâches)	L'écoute (prise de notes)	L'écoute (tâches)	Écriture (tâche)	
(✓)	(✓)	(✓)	(✓)	
				– demander aux élèves d'ouvrir leur *Cahier de l'élève, Écriture* et leur lire **à haute voix** les « Directives » et les « Conseils », à la page 1 et les « Règlements particuliers », à la page 2;
				– demander aux élèves de commencer à travailler une fois qu'ils auront lu les deux tâches d'écriture à la page 3;
				– inscrire l'heure dans le *Rapport d'administration* et dire aux élèves que la séance commence;
				– faire visionner le disque DVD : appuyer sur le bouton « Version intégrale », si ce n'est pas déjà fait, et ensuite appuyer sur le bouton « Première partie »; Remarque : Le déroulement de la séance est entièrement expliqué dans le disque DVD. La personne administratrice n'a donc pas besoin de diriger les activités de l'élève. **Le disque DVD retournera à l'écran « Version intégrale » au moment de la discussion.**
				– faire visionner le disque DVD en appuyant sur le bouton « Deuxième partie »;
				– après deux heures, indiquer aux élèves qu'il ne reste qu'une heure et les inviter à commencer à transcrire leur version définitive dans leur cahier s'ils n'ont pas déjà commencé à le faire.
				À la fin de la séance, la personne administratrice doit : – rappeler aux élèves le nombre de minutes de temps supplémentaire alloué pour cette séance;
				– inscrire l'heure dans le *Rapport d'administration*.
				À la fin du reportage, la personne administratrice doit : – inscrire l'heure dans le *Rapport d'administration*;
				– demander aux élèves de former des groupes de trois ou quatre;
				– rappeler aux élèves que la discussion durera 15 minutes;
				– demander aux élèves de lire les « Questions de discussion » à la page 6 du *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute*;
				– dire aux élèves de commencer la discussion;
				– inscrire l'heure dans le *Rapport d'administration*.
				À la fin de la période de discussion, la personne administratrice doit : – demander aux élèves d'arrêter la discussion;
				– inscrire l'heure dans le *Rapport d'administration*;
				– dire aux élèves de reprendre leur place;
				– **retourner à la page 13 du présent document pour les modalités d'administration des tâches de l'écoute.**

Les boîtes grisées indiquent que l'étape ne s'applique pas à la séance en question.

Jour 1	Jour 2		Jour 3	
Lecture (tâches)	L'écoute (prise de notes)	L'écoute (tâches)	Écriture (tâche)	
(✓)	(✓)	(✓)	(✓)	
				Lorsque le temps supplémentaire s'est écoulé, la personne administratrice doit :
				– demander aux élèves d'arrêter d'écrire;
				– reprendre les exemplaires du *Cahier de l'élève, Lecture,* du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes* et les placer en ordre numérique;
				– reprendre les exemplaires du *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute* et du *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute* et les placer en ordre numérique;
				– demander aux élèves d'insérer leurs feuilles de papier brouillon, la *Grille d'évaluation d'un texte argumentatif* et, s'il y a lieu, les feuilles de papier supplémentaires dans leur *Cahier de l'élève, Écriture*;
				– reprendre les exemplaires du *Cahier de l'élève, Écriture* et • y agrafer, **s'il y a lieu, les feuilles de papier supplémentaires**;
				• y laisser la *Grille d'évaluation d'un texte argumentatif*, car elle servira à la correction du texte de l'élève;
				• agrafer **les feuilles de papier brouillon SANS les insérer dans le cahier** car seule la version définitive est corrigée; Remarque : Veuillez **ne pas envoyer** les feuilles de papier brouillon des élèves, ni au Ministère ni au lieu de correction.
				• les placer en ordre numérique;
				– reprendre les exemplaires du *Cahier de prise de notes*, du *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute* et du *Recueil de textes*;
				– distribuer les questionnaires aux élèves, demander aux élèves d'y répondre en utilisant **un crayon à mine**, puis les reprendre;
				– noter dans le *Rapport d'administration* toute irrégularité ou toute situation hors de l'ordinaire;
				– remplir le *Questionnaire pour l'enseignante ou l'enseignant de français* relatif à la séance;
				– obtenir de la direction de l'école : • l'enveloppe contenant les formulaires de données démographiques;
				• les exemplaires du *Cahier de l'élève, Lecture*;
				• les exemplaires du *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute;*
				• le *Questionnaire pour la direction de l'école*;

Les boîtes grisées indiquent que l'étape ne s'applique pas à la séance en question.

Jour 1	Jour 2		Jour 3	
Lecture (tâches)	L'écoute (prise de notes)	L'écoute (tâches)	Écriture (tâche)	
(✓)	(✓)	(✓)	(✓)	
				– vérifier si tous les formulaires de données démographiques sont bien remplis; Remarque : Si un élève était absent de la séance du Jour 1 (7 juin 2005), du Jour 2 (8 juin 2005) **et** du Jour 3 (9 juin 2005), la personne administratrice doit inscrire le code correspondant à la raison de son absence sur le formulaire individualisé (voir l'annexe 7 pour la liste de codes).
				– remplir, s'il y a lieu, le formulaire *Modifications notées sur les Formulaires de données démographiques*;
				– vérifier, à l'aide des feuilles de présence, si le mot « Absent » est inscrit sur le cahier d'un élève absent;
				– compter le nombre de cahiers à envoyer au lieu de correction et inscrire le nombre dans le *Rapport d'administration*;
				– signer le *Rapport d'administration*;
				– faire deux photocopies des feuilles de présence et du *Rapport d'administration*, une pour vos dossiers et, s'il y a lieu, une pour la personne coordonnatrice responsable de la correction locale;
				– faire parvenir au Ministère tous les documents demandés (voir la section 9.1, pour les écoles de la ville de Winnipeg, ou la section 9.2, pour les écoles à l'extérieur de la ville de Winnipeg);
				– remettre tous les autres documents de test à la direction de l'école;
				– faire parvenir au lieu de correction, s'il y a lieu, tous les documents listés à la **section 10.0**;
				– garder à l'école tous les documents listés à la **section 11.0**.

Les boîtes grisées indiquent que l'étape ne s'applique pas à la séance en question.

9.0 Modalités d'envoi des documents au Ministère

9.1 Écoles de la ville de Winnipeg
(mardi après-midi, mercredi après-midi et jeudi après-midi)

La personne administratrice doit :

- prendre l'enveloppe identifiée « Cahiers demandés en prévision de la session de formation » et en sortir le formulaire sur lequel est inscrit le nom de certains élèves;
  Remarque : Ces élèves ont été choisis au hasard parmi les élèves à l'égard desquels le Ministère est autorisé à utiliser les travaux.
- rassembler les **cahiers demandés** et les mettre dans l'enveloppe fournie à cet effet.

Un employé du service de messagerie *Mid-Canada Courier* se rendra à votre école le mardi 7 juin 2005, le mercredi 8 juin 2005 et le jeudi 9 juin 2005, à l'heure convenue avec l'enseignante ou l'enseignant de français, pour recueillir l'enveloppe de documents demandés.

Le tableau ci-dessous précise les documents demandés par le Ministère ainsi que le moment de leur envoi.

Le mardi 7 juin 2005
- les **exemplaires demandés** du *Cahier de l'élève, Lecture*
- une **photocopie des feuilles de présence**

Le mercredi 8 juin 2005
- les **exemplaires demandés** du *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute*

Le jeudi 9 juin 2005
- les **exemplaires demandés** du *Cahier de l'élève, Écriture*
- l'original des feuilles de présence
- les formulaires de données démographiques
- l'original du *Rapport d'administration*
- le *Questionnaire pour l'enseignante ou l'enseignant de français*
- le *Questionnaire pour la direction de l'école*
- les feuilles intitulées *Questionnaire pour l'élève*
- les exemplaires non numérotés du *Recueil de textes*
- tout exemplaire mal imprimé ou endommagé du *Cahier de l'élève*, à condition qu'il n'ait pas été utilisé par un élève

9.2 Écoles à l'extérieur de la ville de Winnipeg

(mardi après-midi, mercredi après-midi et jeudi après-midi)

La personne administratrice doit :

- prendre l'enveloppe identifiée « Cahiers demandés en prévision de la session de formation » et en sortir le formulaire sur lequel est inscrit le nom de certains élèves;
  Remarque : Ces élèves ont été choisis au hasard parmi les élèves à l'égard desquels le Ministère est autorisé à utiliser les travaux.
- rassembler les cahiers demandés;
- faire une photocopie de la page titre et des tâches-réponses des **cahiers demandés**;
  Remarque : Veuillez vous assurer que la photocopie est bien lisible et que l'on voit bien le numéro de cahier.
- envoyer la photocopie des **cahiers demandés par télécopieur**, à l'attention de Gisèle Côté, au numéro indiqué sur le formulaire *Cahiers demandés en prévision de la session de formation*.

Le tableau ci-dessous précise les documents à envoyer **par télécopieur** ainsi que le moment de leur envoi.

Le mardi 7 juin 2005
- les **exemplaires demandés** du *Cahier de l'élève, Lecture*
- une **photocopie des feuilles de présence**

Le mercredi 8 juin 2005
- les **exemplaires demandés** du *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute*

Le jeudi 9 juin 2005
- les **exemplaires demandés** du *Cahier de l'élève, Écriture*

De plus, le jeudi après-midi, la personne administratrice doit envoyer l'enveloppe de documents à remettre au Ministère par *Xpresspost* en utilisant le *Connaissement* fourni à cet effet.[1] **(Ne pas mettre, dans l'enveloppe, les cahiers demandés par le Ministère pour l'Écriture; envoyez les photocopies par télécopieur.)**

Le tableau présenté à la page suivante précise les documents à envoyer **par *Xpresspost***.

[1] Si vous assistez à la session de formation offerte par le Ministère le lundi 13 juin 2005, vous pouvez apporter l'enveloppe de documents avec vous au lieu de l'envoyer par *Xpresspost*.

Le jeudi 9 juin 2005

- l'original des feuilles de présence
- les formulaires de données démographiques
- l'original du *Rapport d'administration*
- le *Questionnaire pour l'enseignante ou l'enseignant de français*
- le *Questionnaire pour la direction de l'école*
- les feuilles intitulées *Questionnaire pour l'élève*
- les exemplaires non numérotés du *Recueil de textes*
- tout exemplaire mal imprimé ou endommagé du *Cahier de l'élève*, à condition qu'il n'ait pas été utilisé par un élève

Mettre les documents demandés dans l'enveloppe fournie à cet effet. Assurez-vous que l'enveloppe est adressée à :

Madame Gisèle Côté
Division du Bureau de l'éducation française
Direction des services de soutien en éducation
Section Évaluation
1181, avenue Portage, salle 309
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Utilisation du *Connaissement* (voir l'annexe 8 pour un exemple de connaissement)

1. Signez le *Connaissement* à l'endroit prévu (Signature de l'expéditeur).
2. Apportez l'enveloppe ainsi que le *Connaissement* au bureau de poste.
3. Le commis inscrira le poids de l'enveloppe et préparera l'enveloppe pour l'envoi. Demandez au commis de vous remettre la copie de l'expéditeur du *Connaissement*.

10.0 Modalités d'envoi des documents au lieu de correction

La personne coordonnatrice responsable de la correction à l'échelle locale vous informera du lieu de correction et du moyen à prendre pour l'envoi des documents.

Les documents suivants devront être envoyés au lieu de correction, s'il y a lieu :

- une photocopie des feuilles de présence;
- une photocopie du *Rapport d'administration*;
- les exemplaires du *Cahier de l'élève, Lecture*;
- les exemplaires du *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute*;
- les exemplaires du *Cahier de l'élève, Écriture*.

Remarque : Tous les cahiers des élèves présents à au moins un des Jours 1, 2, ou 3 doivent être envoyés au lieu de correction.

11.0 Documents à garder à l'école

La personne administratrice doit veiller à ce que les documents ci-dessous **restent à l'école** :

- une photocopie des feuilles de présence;
- une photocopie du *Rapport d'administration*;
- les exemplaires du *Guide d'administration*;
- le disque DVD;
- les exemplaires **non utilisés** du *Cahier de l'élève, Lecture* (y compris les cahiers des élèves **absents de toutes les séances**);
- les exemplaires **non utilisés** du *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute* (y compris les cahiers des élèves **absents de toutes les séances**);
- les exemplaires **non utilisés** du *Cahier de l'élève, Écriture* (y compris les cahiers des élèves **absents de toutes les séances**);
- **tous** les exemplaires du *Cahier de prise de notes*;
- **tous** les exemplaires **numérotés** du *Recueil de textes*;
- **toutes** les feuilles de papier brouillon (celles des élèves et celles non utilisées);
- les feuilles de papier supplémentaires non utilisées.

12.0 Après la correction à l'échelle locale

Lorsque la correction à l'échelle locale sera terminée, **la personne coordonnatrice responsable de la correction à l'échelle locale** retournera les documents suivants au Ministère :

- **toutes** les feuilles de notation à balayage optique remplies;
- **tous** les cahiers demandés qui serviront à produire le *Rapport sur le processus de correction*;
- les exemplaires du *Formulaire de demande d'échantillon*;
- les exemplaires du *Questionnaire pour la personne correctrice suite à la correction locale*.

La personne coordonnatrice responsable de la correction à l'échelle locale se familiarisera avec les directives d'envoi de ces documents au Ministère au moment de la session de formation du 13 juin 2005.

13.0 Personnes-ressources du Ministère

Pédagogie

Madame Lorraine Joseph
Conseillère pédagogique
Téléphone : (204) 945-6794
Sans frais d'appel : 1 800 282-8069, poste 6794
Télécopieur : (204) 948-3234
Courriel : ljoseph@gov.mb.ca

Madame Dée-Anne Vermette
Conseillère pédagogique
Téléphone : (204) 945-6052
Sans frais d'appel : 1 800 282-8069, poste 6052
Télécopieur : (204) 948-3234
Courriel : dvermette@gov.mb.ca

Logistique

Madame Gisèle Côté
Agente d'administration
Téléphone : (204) 945-3935
Sans frais d'appel : 1 800 282-8069, poste 3935
Télécopieur : (204) 948-3234
Courriel : gcote@gov.mb.ca

DOCUMENTS ET MATÉRIEL DE TEST

Jour	Composante	Documents fournis par le Ministère	Matériel fourni par l'élève	Matériel fourni par l'école
		Tâches administratives - le *Guide d'administration* - les feuilles de présence - les formulaires de données démographiques - le *Rapport d'administration* - le *Questionnaire pour la direction de l'école* - le *Questionnaire pour l'enseignante ou l'enseignant de français*	**Pour l'ensemble du test** - crayons HB - stylos - gommes à effacer - surligneurs	
le jeudi 2 juin 2005	Remise du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes*	- les exemplaires du *Recueil de textes* - les exemplaires du *Cahier de prise de notes*		
Jour 1 le mardi 7 juin 2005	Lecture (tâches d'évaluation)	- les exemplaires du *Cahier de prise de notes* - les exemplaires du *Cahier de l'élève, Lecture* - les exemplaires du *Recueil de textes*	- dictionnaires unilingues et bilingues	
Jour 2 le mercredi 8 juin 2005	Communication orale – L'écoute (prise de notes) et discussion	- les exemplaires du *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute* - le disque DVD	- dictionnaires unilingues et bilingues	- un téléviseur - un lecteur DVD
	Communication orale – L'écoute (tâches d'évaluation)	- les exemplaires du *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute* - les exemplaires du *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute* - le disque DVD		
Jour 3 le jeudi 9 juin 2005	Écriture (tâche d'évaluation)	- les exemplaires du *Cahier de l'élève, Écriture* - les exemplaires du *Recueil de textes* - les exemplaires du *Cahier de prise de notes* - les exemplaires du *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute* - le papier brouillon - le papier supplémentaire - le *Questionnaire pour l'élève*	- dictionnaires unilingues et bilingues - dictionnaires de synonymes - grammaires - recueils de verbes	

Annexe 2

EXEMPLE D'UNE FEUILLE DE PRÉSENCE

Le nom et le code de l'école ainsi que le nom de la division scolaire figureront ici.

FEUILLE DE PRÉSENCE

Test basé sur les normes
Français langue première
***40S : Langue et communication*, secondaire 4**
Juin 2005

Numéro de cahier	Nom de l'élève (Écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)	Remise du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes*		Jour 1	Jour 2	Jour 3
		2 juin	7 juin	7 juin	8 juin	9 juin
		Cahiers remis à l'élève	Cahiers rapportés en classe	Lecture (tâches)	L'écoute (prise de notes et tâches)	Écriture (tâche)
10001	Bertrand, Anna	✓	✓	✓	✓	✓
10002	Courtier, Martine	✓	✓	✓	A	✓
10003	Lafleur, Donald	✓	✓	✓	✓	A
10004	Leblanc, Katrine (10008)	✓	✓	✓	✓	✓
10005	Proteau, Guy			✓	✓	✓
10006	St-Cyr, Jacques	✓	✓	✓	✓	✓
10007	Vadeboncœur, Mathieu	✓	✓	✓	✓	✓
10008	utilisé avec 10004 (endommagé)					
~~10009~~	utilisé dans une autre classe					
~~10010~~	utilisé dans une autre classe					

Code	Description
✓	Élève présent
A	Élève absent

- Après la séance du Jour 1, faire une photocopie de cette feuille pour envoyer au Ministère le mardi 7 juin 2005.
- À la fin de l'administration du test, faire deux photocopies de cette feuille; une pour les dossiers de l'école et, s'il y a lieu, une pour la personne coordonnatrice responsable de la correction locale.
- Retourner cette feuille de présence au Ministère le jeudi 9 juin 2005 avec les autres documents de test.

Jeanne Dumont
Nom de la personne administratrice

EXEMPLE D'UN FORMULAIRE INDIVIDUALISÉ DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

FORMULAIRE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES 9999

TEST BASÉ SUR LES NORMES FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE SECONDAIRE 4 – JUIN 2005

École	**9999 Nom de l'école**		
Nom	**Nom de famille, Prénom**		
Date de naissance	**le 1 janvier 1900**	N° MET	**999-999-999**

Si les renseignements préimprimés ci-dessus sont inexacts, veuillez les rayer et écrire les renseignements exacts.

Inscrivez votre **N° de cahier** et noircissez les cercles qui y correspondent.

Utilisez seulement un crayon HB.

N° de cahier

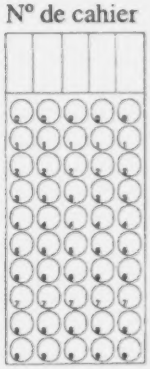

OU

À L'USAGE DE L'ENSEIGNANTE OU DE L'ENSEIGNANT

Si l'élève était absent de la séance du **Jour 1**, du **Jour 2 et** du **Jour 3**, inscrivez le **Code** correspondant à la raison de son absence et noircissez les cercles qui y correspondent.

Veuillez consulter la liste de codes fournie dans le *Guide d'administration.*

Si vous inscrivez un code « autre », veuillez préciser la raison ci-dessous.

_____

Code

Annexe 4

EXEMPLE D'UN FORMULAIRE GÉNÉRIQUE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

ÉTAPES À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE GÉNÉRIQUE DE DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Veuillez remplir le formulaire générique seulement si vous n'avez pas de formulaire individualisé.

Veuillez ne pas plier ni endommager le formulaire.

Voici les étapes à suivre pour remplir le formulaire :

NOM DE FAMILLE : Inscrivez votre nom de famille en caractères d'imprimerie dans les espaces prévus et noircissez les lettres encerclées qui y correspondent.

PRÉNOM : Inscrivez votre prénom en caractères d'imprimerie dans les espaces prévus et noircissez les lettres encerclées qui y correspondent.

NOM DU PROGRAMME : Noircissez le cercle qui correspond au programme auquel vous êtes inscrit.

DATE DE NAISSANCE : Inscrivez les chiffres et noircissez les cercles qui y correspondent.

NUMÉRO DU CAHIER (votre numéro d'identification) : Ce numéro composé de cinq chiffres se trouve sur les cahiers que vous recevez. Inscrivez ce même numéro et noircissez les cercles qui y correspondent.

GENRE : Noircissez le cercle approprié.

Réservé à la personne administratrice

NUMÉRO PROVINCIAL DE L'ÉLÈVE : Inscrivez les chiffres du numéro provincial de l'élève et noircissez les cercles qui y correspondent.

CODE DE L'ÉCOLE : Inscrivez les quatre chiffres du code et noircissez les cercles qui y correspondent. Le code de l'école figure sur les feuilles de présence.

CODE DE PARTICIPATION : Inscrivez le code correspondant à la participation imprévue de l'élève (voir l'annexe 7 pour la liste de codes). Si vous utilisez le code 79 « autre », vous devez fournir la raison de la participation imprévue.
(Référez-vous à l'annexe 4 pour un exemple du formulaire générique.)

Annexe 6

RÈGLEMENTS À RESPECTER DURANT LES SÉANCES DE TEST

(La personne administratrice doit lire ces règlements à haute voix au début de la première séance de test.)

1. Veuillez ne pas ouvrir les cahiers avant d'en être avisés. N'écrivez pas votre nom sur les cahiers.

2. Si vous recevez un document endommagé ou mal imprimé ou si vous ne recevez pas le bon document, levez la main pour demander un autre document.

3. Il est interdit de se consulter les uns les autres (à l'exception de la période de discussion).

4. Je ne suis pas autorisé(e) à répondre aux questions concernant le contenu du test. Toutefois, si vous avez d'autres questions, levez la main.

5. Au signal d'arrêt, vous devez poser immédiatement votre crayon ou votre stylo.

6. Aucun document de test ne doit sortir de la salle.

CODES DÉSIGNÉS POUR INDIQUER LES CHANGEMENTS AU NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS AU TEST BASÉ SUR LES NORMES

(Veuillez choisir parmi les codes suivants pour remplir le formulaire de données démographiques.)

A : Indiquer « aucune note » pour le test basé sur les normes avec la note du cours

Absences justifiées	
02	n'a pu passer le test en raison des conditions météorologiques
03	raisons familiales ou personnelles
04	raison médicale, maladie ou accident
05	activité (scolaire ou sportive) à l'extérieur de la ville
06	motifs religieux
17	autre (veuillez préciser)
Exemptions	
60	exempté en raison de l'état émotionnel ou psychologique
63	phase d'accueil — bloc intensif
69	autre (veuillez préciser)

B : Indiquer une note de 0 % pour le test basé sur les normes avec la note finale du cours

Absences non justifiées	
01	arrivé trop tard pour passer le test
07	l'élève a refusé de passer le test
09	travail
10	suspendu
11	absent — aucune raison fournie
18	autre (veuillez préciser)

C : Ne pas indiquer de note pour le test basé sur les normes

Abandons	
22	abandon du cours
23	incarcération ou comparution devant le tribunal
24	raison médicale, maladie ou accident
25	raisons familiales ou personnelles
26	manque d'assiduité ou progrès insatisfaisant
27	décrocheur
28	expulsé
29	autre (veuillez préciser)
Formation incomplète/Test reporté	
40	continuation du cours ou du programme l'année ou le semestre suivant
41	aucun travail accompli
42	test reporté — conflit d'horaire (FL1/FL2)
49	autre (veuillez préciser)

Erreurs d'inscription	
20	changement de programme
21	décès
50	a déjà un crédit
51	auditeur libre
52	élève participant à un programme d'échanges (ne cherche pas à obtenir de crédit)
53	inscrit deux fois
54	inscriptions prévues — système à quatre semestres
55	inscrit au mauvais niveau/cours
57	reçoit un crédit avec la mention « M »
58	reçoit un crédit avec la mention « E »
59	autre (veuillez préciser)
Déplacements	
90	transféré à une autre école de la province
91	transféré à une autre école à l'extérieur de la province
99	autre (veuillez préciser)

Participation imprévue

70	élève oublié au moment de l'inscription initiale au test	73	élève se représente au test (n'est pas actuellement inscrit)
71	inscription tardive au cours	79	autre (veuillez préciser)
72	élève venant de l'extérieur (école, province ou pays)		

Annexe 8

EXEMPLE D'UN CONNAISSEMENT

Veuillez signer le *Connaissement* ici.

Annexe 8

EXEMPLE D'UN CONNAISSEMENT

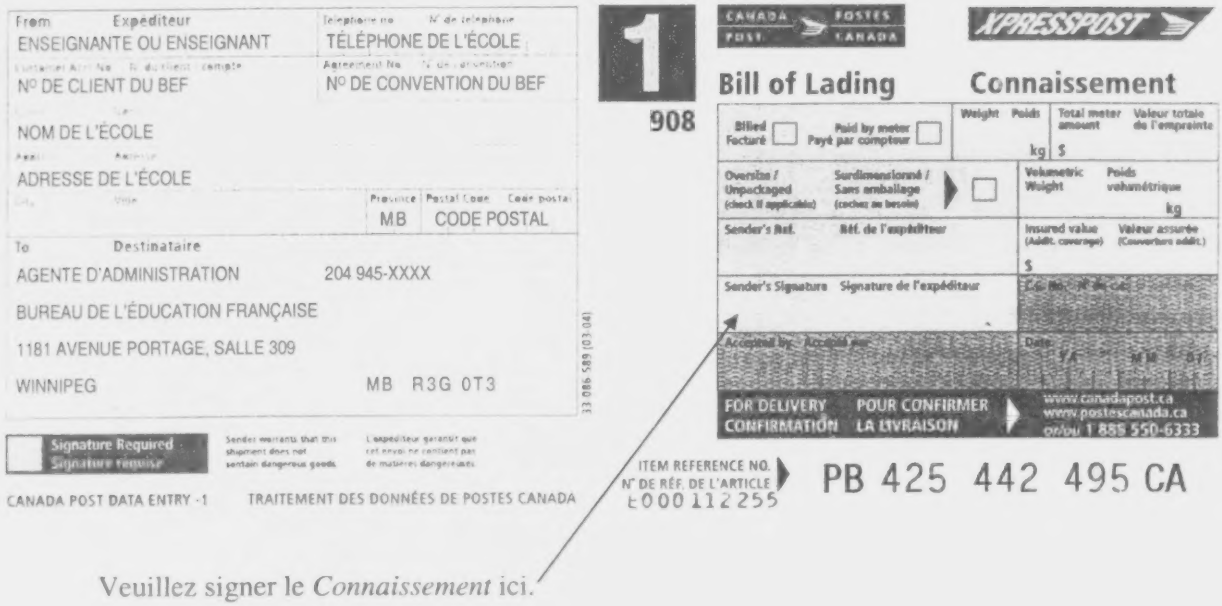

Veuillez signer le *Connaissement* ici.

Test basé sur les normes

Français langue première
40S : Langue et communication
Secondaire 4

Cahier de prise de notes

LA JUSTICE

Juin 2005

Manitoba

Tous droits réservés © 2005, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Section Évaluation, 1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 CANADA.

Note : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

ISBN : 0-7711-3417-7

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Vue d'ensemble du test

Jour	Composante	Durée	Activités de l'élève	Matériel remis à l'élève
le jeudi 2 juin 2005	Remise du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes*			
Avant le test	Lecture (prise de notes)	du 2 au 6 juin 2005	L'élève • lit les textes du recueil • prend des notes • rapporte le *Recueil de textes* et le *Cahier de prise de notes* le mardi 7 juin 2005	
Jour 1 le mardi 7 juin 2005 (l'avant-midi ou l'après-midi)	Tâches administratives	15 minutes	• remplit le formulaire de données démographiques	• formulaire de données démographiques
	Lecture (tâches d'évaluation)	105 minutes (plus 15 minutes de temps suppl.)	• lit les textes reliés aux tâches • fait des tâches	• *Recueil de textes* • *Cahier de prise de notes* • *Cahier de l'élève, Lecture*
Jour 2 le mercredi 8 juin 2005 (l'avant-midi ou l'après-midi)	Tâches administratives	10 minutes	• visionne un reportage une première fois • prend des notes pendant le reportage • discute en groupe • visionne le reportage une seconde fois • fait des tâches	• *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute* • *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute*
	Communication orale – L'écoute (prise de notes)	25 minutes		
	Discussion	15 minutes		
	Communication orale – L'écoute (tâches d'évaluation)	60 minutes (plus 15 minutes de temps suppl.)		
Jour 3 le jeudi 9 juin 2005 (l'avant-midi ou l'après-midi)	Tâches administratives	10 minutes	• choisit et organise ses idées • rédige, révise et corrige son brouillon • transcrit sa version définitive dans le *Cahier de l'élève, Écriture*	• *Recueil de textes* • *Cahier de prise de notes* • *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute* • *Cahier de l'élève, Écriture*
	Écriture (tâche)	180 minutes (plus 30 minutes de temps suppl.) ou 120 minutes et 60 minutes (plus 30 minutes de temps suppl.)		
	Tâches administratives	10 minutes	• répond à un questionnaire	• questionnaire

Titre :	Le gueux
Auteur :	**Guy de Maupassant**

Traits de caractère de Cloche	Expressions du texte servant à caractériser Cloche

Valeurs véhiculées	
Cloche	Gens du village

Vos réactions au texte

Titre :	Tous pour une? C'est trop!
Auteur :	**Pierre Foglia**
Points de vue de l'auteur	Vos réactions aux points de vue
Arguments proposés par l'auteur	Vos réactions aux arguments proposés

Titre :	La peine de mort en accusation
Auteur :	**Jérôme Godefroy**

Pour quelles raisons la peine de mort est-elle remise en question?

Vos réactions au texte

Titre :	**Permis de tuer**
Auteure :	**Nadine Filion**

Interventions liées à l'alcool au volant

Vos réactions au texte

Titre :	**Les nouveaux esclaves**
Auteur :	**Andrew Cockburn**

Facteurs qui mènent à l'exploitation et au trafic des enfants

Vos réactions au texte

Réservé à l'administration

Correction locale

1re CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

2e CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

3e CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

Correction centrale

1re CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

2e CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

3e CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

Jour 1

Juin 2005

Test basé sur les normes

Français langue première
40S : Langue et communication
Secondaire 4

Cahier de l'élève
Lecture

LA JUSTICE

Manitoba

Tous droits réservés © 2005, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Section Évaluation, 1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 CANADA.

Note : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

ISBN : 0-7711-3411-8

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Lecture

Durée : 105 minutes
Temps supplémentaire : 15 minutes

Directives

- Dans cette partie du test, vous allez :
  - lire un texte narratif et un texte argumentatif;
  - faire les tâches reliées à ces textes.
- N'hésitez pas à relire certaines parties des textes.
- Vous pouvez consulter des dictionnaires unilingues et bilingues.

Règlement particulier

- Aucune tricherie ne sera tolérée. Le cas échéant, la note zéro sera accordée pour le domaine en question.

Le gueux

1. Tout au long de ce texte, l'auteur attribue à Cloche des caractéristiques qui s'appliquent à des animaux.

   Expliquez l'effet qu'une telle caractérisation produit chez le lecteur, en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte.

2 pt

Le gueux

2. Expliquez une valeur de la société dans laquelle Cloche ne parvient jamais à s'intégrer, en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte.

2 pt

3. Expliquez le ton de *Quelle surprise!*, dernière phrase du texte (*ℓ.* 166), en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte.

2 pt

Le gueux

4. Quel message, à votre avis, le texte dégage-t-il?

   Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte et sur vos connaissances personnelles.

3 pt

Tous pour une? C'est trop!

5. Le ton dominant du texte est :

- agressif
- dénonciateur
- didactique
- humoristique

Expliquez votre choix en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte tels que le contenu et la prise de position de l'auteur.

2 pt

Tous pour une? C'est trop!

6. « … je trouve complètement déraisonnable de demander aux parents d'une école de mettre leurs enfants à la diète pour accommoder une handicapée. » (paragraphe 14)

   Partagez-vous le point de vue de l'auteur?

   Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte et sur vos connaissances personnelles.

3 pt

Tous pour une? C'est trop!

7. L'auteur de ce texte a privilégié le procédé argumentatif de la réfutation pour communiquer son point de vue.

   Cette stratégie vous paraît-elle efficace pour convaincre le lecteur?

   Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte et sur vos connaissances personnelles.

3 pt

Test basé sur les normes

Français langue première
40S : Langue et communication
Secondaire 4

Cahier de prise de notes
Communication orale – L'écoute

LA JUSTICE

Jour 2

Juin 2005

Manitoba

Tous droits réservés © 2005, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Section Évaluation, 1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 CANADA.

Note : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

ISBN : 0-7711-3415-0

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Vue d'ensemble du test

Jour	Composante	Durée	Activités de l'élève	Matériel remis à l'élève
le jeudi 2 juin 2005	Remise du *Recueil de textes* et du *Cahier de prise de notes*			
Avant le test	Lecture (prise de notes)	du 2 au 6 juin 2005	L'élève • lit les textes du recueil • prend des notes • rapporte le *Recueil de textes* et le *Cahier de prise de notes* le mardi 7 juin 2005	
Jour 1 le mardi 7 juin 2005 (l'avant-midi ou l'après-midi)	Tâches administratives	15 minutes	• remplit le formulaire de données démographiques	• formulaire de données démographiques
	Lecture (tâches d'évaluation)	105 minutes (plus 15 minutes de temps suppl.)	• lit les textes reliés aux tâches • fait des tâches	• *Recueil de textes* • *Cahier de prise de notes* • *Cahier de l'élève, Lecture*
Jour 2 le mercredi 8 juin 2005 (l'avant-midi ou l'après-midi)	Tâches administratives	10 minutes	• visionne un reportage une première fois • prend des notes pendant le reportage • discute en groupe • visionne le reportage une seconde fois • fait des tâches	• *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute* • *Cahier de l'élève, Communication orale – L'écoute*
	Communication orale – L'écoute (prise de notes)	25 minutes		
	Discussion	15 minutes		
	Communication orale – L'écoute (tâches d'évaluation)	60 minutes (plus 15 minutes de temps suppl.)		
Jour 3 le jeudi 9 juin 2005 (l'avant-midi ou l'après-midi)	Tâches administratives	10 minutes	• choisit et organise ses idées • rédige, révise et corrige son brouillon • transcrit sa version définitive dans le *Cahier de l'élève, Écriture*	• *Recueil de textes* • *Cahier de prise de notes* • *Cahier de prise de notes, Communication orale – L'écoute* • *Cahier de l'élève, Écriture*
	Écriture (tâche)	180 minutes (plus 30 minutes de temps suppl.) ou 120 minutes et 60 minutes (plus 30 minutes de temps suppl.)		
	Tâches administratives	10 minutes	• répond à un questionnaire	• questionnaire

Communication orale – L'écoute

Prise de notes – Reportage

Enfants contre parents (22 minutes)

Durée : 25 minutes

Discussion

Durée : 15 minutes

Directives

- Pour l'activité de prise de notes, vous visionnerez **une** seule fois un reportage et vous prendrez des notes pendant le visionnement.

- Lors du visionnement, vous entendrez le son d'une clochette qui annonce la fin de l'activité en cours, donc soyez attentif.

- Après avoir pris des notes, vous allez :
  - vous réunir en groupes de trois ou quatre;
  - discuter des questions qui se trouvent à la page 6.

- Pendant votre discussion, servez-vous de la page 7 pour prendre des notes.

Question d'anticipation

- Seriez-vous disposé à poursuivre vos parents en justice pour qu'ils paient vos études postsecondaires?

Titre :	**Enfants contre parents**
Réalisatrice :	**Anne Sérode**
Obligations de la part des parents selon le reportage	Obligations de la part des jeunes selon le reportage
Raisons pour lesquelles les jeunes poursuivent leurs parents	Valeurs véhiculées dans le reportage
Vos réactions au reportage	

Questions de discussion

En tenant compte de ce que vous avez visionné et lu, ainsi que de vos connaissances personnelles, participez à une discussion portant sur les questions suivantes :

- Que pensez-vous d'un jeune qui poursuit ses parents en justice pour continuer ses études?
- Croyez-vous que notre société actuelle s'occupe bien des démunis?
- Pensez-vous que chaque petit geste posé peut changer quelque chose?

Notes

Réservé à l'administration

Correction locale

1re CORRECTION
N° de la personne correctrice : _____

2e CORRECTION
N° de la personne correctrice : _____

3e CORRECTION
N° de la personne correctrice : _____

Correction centrale

1re CORRECTION
N° de la personne correctrice : _____

2e CORRECTION
N° de la personne correctrice : _____

3e CORRECTION
N° de la personne correctrice : _____

Test basé sur les normes

Français langue première
40S : Langue et communication
Secondaire 4

Cahier de l'élève
Communication orale – L'écoute

LA JUSTICE

Jour 2

Juin 2005

Manitoba

Tous droits réservés © 2005, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Section Évaluation, 1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 CANADA.

Note : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

ISBN : 0-7711-3409-6

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Communication orale – L'écoute

Visionnement d'un reportage

Durée : 60 minutes

Temps supplémentaire : 15 minutes

Directives

- Dans cette partie du test, vous allez :
  - visionner de nouveau le reportage *Enfants contre parents* (22 minutes);
  - faire les tâches reliées au reportage.
- Avant le visionnement, vous aurez 3 minutes pour lire les tâches.
- Après le visionnement, vous aurez 30 minutes pour faire les tâches.
- Veillez à respecter toutes les instructions présentées.
- Vous pouvez consulter des dictionnaires unilingues et bilingues.

Règlement particulier

- Aucune tricherie ne sera tolérée. Le cas échéant, la note zéro sera accordée pour le domaine en question.

Enfants contre parents

8. Sylvie Lemieux et sa fille « Myriam » ont certaines valeurs en commun.

   Expliquez une valeur commune en vous appuyant sur des éléments pertinents des témoignages de Sylvie et de « Myriam ».

2 pt

9. Quel énoncé résume le mieux le message du reportage?

Encerclez la lettre qui correspond à la réponse appropriée.

2 pt

a) Les poursuites judiciaires surgissent surtout lorsqu'il existe déjà des conflits familiaux.

b) Un jeune qui poursuit son parent peut s'attendre à se faire poursuivre à son tour lorsque ce dernier prend sa retraite.

c) La responsabilité légale d'un parent envers son enfant ne s'arrête pas le jour de ses dix-huit ans.

d) Le jeune qui a tout reçu n'apprend pas à se responsabiliser ni à devenir autonome.

10. Précisez l'image que Sylvie, la mère de « Myriam », donne d'elle-même dans le reportage.

Expliquez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents des témoignages de Sylvie et de « Myriam ».

2 pt

11. « Myriam » et Valérie ont choisi de poursuivre leurs parents en justice. Compte tenu de la situation dans laquelle elles se trouvent au moment du reportage, ont-elles pris, à votre avis, la bonne décision?

Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents du reportage et sur vos connaissances personnelles.

3 pt

12. Les parents qui croient avoir « tout fait » pour leurs enfants se demandent pourquoi ceux-ci ne sont pas plus reconnaissants envers eux.

Selon vous, ces parents ont-ils raison de s'attendre à de la reconnaissance de la part de leurs enfants?

Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents du reportage et sur vos connaissances personnelles.

3 pt

Réservé à l'administration

Correction locale

1re CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

2e CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

3e CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

Correction centrale

1re CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

2e CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

3e CORRECTION
N° de la personne correctrice :
_____

Jour 3

Juin 2005

Test basé sur les normes

Français langue première
40S : Langue et communication
Secondaire 4

Cahier de l'élève
Écriture

LA JUSTICE

Manitoba

Tous droits réservés © 2005, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Section Évaluation, 1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 CANADA.

Note : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

ISBN : 0-7711-3413-4

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Écriture

Durée : 3 heures
Temps supplémentaire : 30 minutes

Directives

- Choisissez **une** des deux tâches d'écriture proposées à la page 3.
- Organisez vos idées pour rédiger votre texte. Consultez vos cahiers de prise de notes et votre *Recueil de textes*.
- Rédigez, révisez et corrigez votre brouillon.
- Transcrivez votre version définitive à partir de la page 6.

Conseils

- Vous pouvez consulter :
  - la *Grille de vérification*; (pages 4 et 5)
  - des dictionnaires unilingues et bilingues;
  - des dictionnaires de synonymes;
  - des recueils de verbes;
  - des grammaires.
- Inspirez-vous de vos réflexions et de vos discussions.

À titre informatif, vous pouvez vous référer à la *Grille d'évaluation d'un texte argumentatif* qui sera utilisée dans l'évaluation de votre texte.

Règlements particuliers

- Tous les règlements généraux lus par la personne administratrice la première journée du test s'appliquent également à cette séance d'Écriture.

- **Aucun plagiat ne sera toléré.** Vous pouvez consulter votre *Recueil de textes* au moment de l'écriture de votre texte et vous pouvez citer des passages. **Vous devez indiquer la source de toute citation ou paraphrase.** Il est interdit de modifier le texte d'un auteur et de l'insérer dans votre texte argumentatif sans en indiquer la référence ou de reprendre les mots d'un auteur et de les présenter comme étant les vôtres. **Dans l'un ou l'autre cas, vous serez pénalisé.**

- **Aucune tricherie ne sera tolérée**. Le cas échéant, la note zéro sera accordée pour le domaine en question.

- **Aucun brouillon ne sera corrigé. Veillez à prendre le temps nécessaire pour transcrire votre texte au propre pendant la dernière heure du test.**

- Veillez à la **lisibilité** de votre travail afin d'éviter toute pénalité.

- Utilisez un stylo pour écrire la version définitive.

Écriture

Tenez compte du but d'un texte argumentatif : **convaincre le destinataire du bien-fondé de votre point de vue et de vos arguments**.

❶ Avez-vous déjà défendu une personne pour que justice lui soit rendue? Dénonceriez-vous une personne qui conduit en état d'ébriété? Consommez-vous des produits fabriqués par des enfants exploités?

Le juge Alain Morand avance l'idée suivante : « Il faut cesser de croire que la criminalité n'est l'affaire que de la police et des magistrats. Il y a une limite à la loi. »[1]

La lutte pour la justice est-elle, à votre avis, l'affaire de tous?

Rédigez une lettre ouverte d'environ 500 mots, adressée au juge Alain Morand et dans laquelle vous lui exposez votre point de vue sur la question, développé en trois aspects et appuyé d'arguments.

Pour construire votre argumentation, référez-vous aux documents imprimés et audiovisuel qui vous ont été fournis. Intégrez à votre texte des références tirées de ces divers documents. Référez-vous également à vos notes et à vos réflexions.

ou

❷ À l'occasion de la Journée internationale des droits de la personne, vous êtes invité à participer au sein du Parlement jeunesse franco-manitobain et à débattre la question suivante :

La société doit-elle respecter les droits de chaque personne également?

Afin de vous préparer, vous rédigez un texte d'environ 500 mots dans lequel vous exposez votre point de vue sur la question, développé en trois aspects et appuyé d'arguments.

Pour construire votre argumentation, référez-vous aux documents imprimés et audiovisuel qui vous ont été fournis. Intégrez à votre texte des références tirées de ces divers documents. Référez-vous également à vos notes et à vos réflexions.

1. Alain Morand, cité dans l'article « Permis de tuer », *Recueil de textes*, p. 24.

Grille de vérification

Référez-vous à la *Grille de vérification* avant et pendant la rédaction de votre texte argumentatif.

Introduction	cochez ✔
1. J'ai présenté l'intérêt du sujet traité (sujet amené).	❑
2. J'ai énoncé la question traitée (sujet posé).	❑
3. J'ai présenté mon point de vue (prise de position et attitude).	❑
4. J'ai énoncé les trois aspects dont je vais traiter pour défendre ma thèse (sujet divisé : facultatif).	❑
Développement de l'argumentation	
1. J'ai développé trois aspects différents du sujet traité.	❑
2. Mes aspects ont un lien direct et clair avec le sujet traité.	❑
3. J'ai choisi des arguments variés en genre (faits, exemples, témoignages, énoncés généraux, statistiques, etc.) et en type (faisant appel à la raison ou à l'émotion).	❑
4. J'ai appuyé mes arguments de références provenant de divers documents visionnés et lus.	❑
5. J'ai indiqué la source de mes références.	❑
6. J'ai agencé mon texte en paragraphes distincts.	❑
7. J'ai exploité les procédés argumentatifs (explication, réfutation ou démonstration).	❑
8. La progression de mes arguments est évidente.	❑
9. Le ton que j'ai adopté est efficace pour transmettre le message voulu.	❑
10. J'ai manifesté le souci de convaincre le destinataire.	❑
11. J'ai employé un vocabulaire précis et adapté à mon intention de communication.	❑
12. J'ai varié le type de phrases.	❑
13. Le registre de langue convient à la situation de communication.	❑
14. J'ai utilisé des marqueurs de relation et des organisateurs textuels pour organiser le contenu de mon texte.	❑
15. J'ai évité les contradictions et les digressions.	❑

Conclusion	
1. J'ai rappelé ma thèse.	❑
2. J'ai fait une synthèse de mon argumentation.	❑
3. J'ai élargi le sujet (recommandations, solutions, souhaits, appel à des valeurs, etc.).	❑

Règles de la langue	
1. J'ai vérifié l'orthographe, les accords, le genre des mots et la ponctuation.	❑
2. J'ai respecté la concordance des temps verbaux et j'ai utilisé les formes verbales correctes.	❑
3. J'ai respecté la structure de la phrase française.	❑
4. J'ai évité l'usage d'anglicismes dans mon texte.	❑

Version définitive

Écrivez **lisiblement au stylo** votre version définitive.

Cochez la case qui correspond à la tâche choisie : ☐ tâche n° 1 ☐ tâche n° 2

Test basé sur les normes

Français langue première
40S : Langue et communication
Secondaire 4

Recueil de textes

LA JUSTICE

Juin 2005

Manitoba

Tous droits réservés © 2005, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Section Évaluation, 1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 CANADA.

Note : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

ISBN : 0-7711-3419-3

Tous les efforts ont été faits pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur,* notamment par la mention de la source du matériel. Si le lecteur relevait une omission ou une erreur, nous lui prions d'en informer Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba.

Dans ce document, les textes produits par le Bureau de l'éducation française et celui aux pages 4-9 peuvent être reproduits à des fins éducationnelles non commerciales à condition que la source soit mentionnée. De plus, les textes et les photographies, aux pages 12, 14-17 et 20-26, reproduits d'après l'entente pancanadienne sur les droits d'auteur peuvent être reproduits à condition que la source originale soit mentionnée et qu'une licence ait été accordée par Cancopy. **Toutefois, la reproduction des textes et des photographies se trouvant aux pages 28–40, par quelque procédé que ce soit, est interdite.**

Table des matières

Activité préparatoire 1

Le gueux 3

Tous pour une? C'est trop! 11

La peine de mort en accusation 13

Permis de tuer 19

Les nouveaux esclaves 27

Bibliographie 41

Pour amorcer votre réflexion sur la justice, une activité préparatoire vous est proposée dans le but de vous aider à porter un premier jugement sur le sujet traité.

Dans ce *Recueil de textes*, le thème « La Justice » est présenté sous plusieurs angles. Pour enrichir vos connaissances sur ce thème, des textes vous sont offerts dans les pages qui suivent. Chaque texte est précédé d'une question d'anticipation qui vous aidera à le situer et à entamer une première réflexion. Vous êtes invité à lire les textes, à les annoter dans votre *Cahier de prise de notes* et à réfléchir sur leur contenu.

Plus vous connaîtrez votre sujet, plus vous serez en mesure de faire les tâches de compréhension, à prendre position sur la tâche d'écriture et à rédiger un texte argumentatif de qualité.

Activité préparatoire

Voici les différentes définitions que *le Petit Larousse illustré*[1] donne au mot *justice*.

Justice :
1. Principe moral qui exige le respect du droit et de l'équité.
2. Vertu, qualité morale qui consiste à être juste, à respecter les droits d'autrui.
3. Caractère de ce qui est juste, impartial.
4. Action par laquelle une autorité, un pouvoir judiciaire reconnaît le droit de chacun.
5. Acte par lequel s'exprime ce pouvoir, cette fonction.
6. Institution qui exerce un pouvoir juridictionnel.

Qu'est-ce que la justice pour vous?

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

La justice est-elle présente dans votre vie quotidienne?

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Avez-vous déjà été victime d'injustice? Si oui, de quelle façon?

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Croyez-vous que le Canada est un pays où règne la justice?

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

[1] LAROUSSE, *le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2003, p. 573.

Le gueux

Question d'anticipation

- Jusqu'à quel point la société doit-elle s'occuper des démunis?

GUY DE MAUPASSANT

CONTES

– édition pour tous –

LE GUEUX

Il avait connu des jours meilleurs, malgré sa misère et son infirmité.

A l'âge de quinze ans, il avait eu les deux jambes écrasées par une voiture sur la grand'route de Varville. Depuis ce temps-là, il mendiait en se traînant le long des chemins, à travers les cours des fermes, balancé sur ses béquilles qui lui avaient fait remonter les épaules à la hauteur des oreilles. Sa tête semblait enfoncée entre deux montagnes.

Enfant trouvé dans un fossé par le curé des Billettes, la veille du jour des Morts, et baptisé pour cette raison, Nicolas Toussaint, élevé par charité, demeuré étranger à toute instruction, estropié après avoir bu quelques verres d'eau-de-vie offerts par le boulanger du village, histoire de rire, et, depuis lors vagabond, il ne savait rien faire autre chose que tendre la main.

Autrefois, la baronne d'Avary lui abandonnait, pour dormir, une espèce de niche pleine de paille, à côté du poulailler, dans la ferme attenant au château : et il était sûr, aux jours de grande famine, de trouver toujours un morceau de pain et un verre de cidre à la cuisine. Souvent il recevait encore là quelques sols[1] jetés par la vieille dame en haut de son perron ou des fenêtres de sa chambre. Maintenant elle était morte.

Dans les villages, on ne lui donnait guère : on le connaissait trop ; on était fatigué de lui depuis quarante ans qu'on le voyait promener de masure en masure son corps loqueteux et difforme sur ses deux pattes de bois. Il ne voulait point s'en aller cependant, parce qu'il ne connaissait pas autre chose sur la terre que ce coin de pays, ces trois ou quatre hameaux où il avait traîné sa vie misérable. Il avait mis des frontières à sa mendicité et il n'aurait jamais passé les limites qu'il était accoutumé de ne point franchir.

Il ignorait si le monde s'étendait encore loin derrière les arbres qui avaient borné sa vue. Il ne se le demandait pas. Et quand les paysans, las de le rencontrer toujours au bord de leurs champs ou le long de leurs fossés, lui criaient :

— Pourquoi qu'tu n'vas point dans l's autres villages, au lieu d'béquiller toujours par ci ?

1. sols : sous

Il ne répondait pas et s'éloignait, saisi d'une peur vague de l'inconnu, d'une peur de pauvre qui redoute confusément mille choses, les visages nouveaux, les injures, les regards soupçonneux des gens qui ne le connaissaient pas, et les gendarmes qui vont deux par deux sur les routes et qui le faisaient plonger, par instinct, dans les buissons ou derrière les tas de cailloux.

Quand il les apercevait au loin, reluisants sous le soleil, il trouvait soudain une agilité singulière, une agilité de monstre pour gagner quelque cachette. Il dégringolait de ses béquilles, se laissait tomber à la façon d'une loque, et il se roulait en boule, devenait tout petit, invisible, rasé[2] comme un lièvre au gîte, confondant ses haillons bruns avec la terre.

Il n'avait pourtant jamais eu d'affaires avec eux. Mais il portait cela dans le sang, comme s'il eût reçu cette crainte et cette ruse de ses parents, qu'il n'avait point connus.

Il n'avait pas de refuge, pas de toit, pas de hutte, pas d'abri. Il dormait partout, en été, et l'hiver il se glissait sous les granges ou dans les étables avec une adresse remarquable. Il déguerpissait toujours avant qu'on se fût aperçu de sa présence. Il connaissait les trous pour pénétrer dans les bâtiments ; et le maniement des béquilles ayant rendu ses bras d'une vigueur surprenante, il grimpait à la seule force des poignets jusque dans les greniers à fourrages où il demeurait parfois quatre ou cinq jours sans bouger, quand il avait recueilli dans sa tournée des provisions suffisantes.

Il vivait comme les bêtes des bois, au milieu des hommes, sans connaître personne, sans aimer personne, n'excitant chez les paysans qu'une sorte de mépris indifférent et d'hostilité résignée. On l'avait surnommé « Cloche », parce qu'il se balançait, entre ses deux piquets de bois, ainsi qu'une cloche entre ses portants.

Depuis deux jours il n'avait point mangé. Personne ne lui donnait plus rien. On ne voulait plus de lui à la fin. Les paysannes, sur leurs portes, lui criaient de loin en le voyant venir :

— Veux-tu bien t'en aller, manant ! V'là pas trois jours que j'tai donné un morciau d'pain !

Et il pivotait sur ses tuteurs et s'en allait à la maison voisine, où on le recevait de la même façon.

Les femmes déclaraient, d'une porte à l'autre :

— On n'peut pourtant pas nourrir ce fainéant toute l'année.

2. rasé : en langue de chasse, se dit d'un animal qui s'est aplati contre terre pour ne pas être vu.

Cependant le fainéant avait besoin de manger tous les jours.

Il avait parcouru Saint-Hilaire, Varville et les Billettes, sans récolter un centime ou une vieille croûte. Il ne lui restait d'espoir qu'à Tournelles ; mais il lui fallait faire deux lieues[3] sur la grand'route, et il se sentait las à ne plus se traîner, ayant le ventre aussi vide que sa poche.

Il se mit en marche pourtant.

C'était en décembre, un vent froid courait sur les champs, sifflait dans les branches nues ; et les nuages galopaient à travers le ciel bas et sombre, se hâtant on ne sait où. L'estropié allait lentement, déplaçant ses supports l'un après l'autre d'un effort pénible, en se calant sur la jambe tordue qui lui restait, terminée par un pied bot et chaussé d'une loque.

De temps en temps, il s'asseyait sur le fossé et se reposait quelques minutes. La faim jetait une détresse dans son âme confuse et lourde. Il n'avait qu'une idée : « manger », mais il ne savait par quel moyen.

Pendant trois heures, il peina sur le long chemin ; puis quand il aperçut les arbres du village, il hâta ses mouvements.

Le premier paysan qu'il rencontra, et auquel il demanda l'aumône, lui répondit :

— Te r'voilà encore, vieille pratique ! Je s'rons donc jamais débarrassés de té !

Et Cloche s'éloigna. De porte en porte on le rudoya, on le renvoya sans lui rien donner. Il continuait cependant sa tournée, patient et obstiné. Il ne recueillit pas un sou.

Alors il visita les fermes, se déambulant à travers les terres molles de pluie, tellement exténué qu'il ne pouvait plus lever ses bâtons. On le chassa de partout. C'était un de ces jours froids et tristes où les cœurs se serrent, où les esprits s'irritent, où l'âme est sombre, où la main ne s'ouvre ni pour donner ni pour secourir.

Quand il eut fini la visite de toutes les maisons qu'il connaissait, il alla s'abattre au coin d'un fossé, le long de la cour de maître Chiquet. Il se décrocha, comme on disait pour exprimer comment il se laissait tomber entre ses hautes béquilles en les faisant glisser sous ses bras. Et il resta longtemps immobile, torturé par la faim, mais trop brute pour bien pénétrer son insondable misère.

Il attendait on ne sait quoi, de cette vague attente qui demeure constamment en nous. Il attendait au coin de cette cour, sous le vent glacé,

3. une lieue = environ 4 km

l'aide mystérieuse qu'on espère toujours du ciel ou des hommes, sans se demander comment, ni pourquoi, ni par qui elle pourrait lui arriver. Une bande de poules noires passait, cherchant sa vie dans la terre qui nourrit tous les êtres. A tout instant, elles piquaient d'un coup de bec un grain ou un insecte invisible, puis continuaient leur recherche lente et sûre.

Cloche les regardait sans penser à rien ; puis il lui vint, plutôt au ventre que dans la tête, la sensation plutôt que l'idée qu'une de ces bêtes-là serait bonne à manger grillée sur un feu de bois mort.

Le soupçon qu'il allait commettre un vol ne l'effleura pas. Il prit une pierre à portée de sa main, et, comme il était adroit, il tua net en la lançant, la volaille la plus proche de lui. L'animal tomba sur le côté en remuant les ailes. Les autres s'enfuirent, balancés sur leurs pattes minces, et Cloche, escaladant de nouveau ses béquilles, se mit en marche pour aller ramasser sa chasse, avec des mouvements pareils à ceux des poules.

Comme il arrivait auprès du petit corps noir taché de rouge à la tête, il reçut une poussée terrible dans le dos qui lui fit lâcher ses bâtons et l'envoya rouler à dix pas devant lui. Et maître Chiquet, exaspéré, se précipitant sur le maraudeur, le roua de coups, tapant comme un forcené, comme tape un paysan volé, avec le poing et avec le genou par tout le corps de l'infirme, qui ne pouvait se défendre.

Les gens de la ferme arrivaient à leur tour qui se mirent avec le patron à assommer le mendiant. Puis, quand ils furent las de le battre, ils le ramassèrent et l'emportèrent, et l'enfermèrent dans le bûcher pendant qu'on allait chercher les gendarmes.

Cloche, à moitié mort, saignant et crevant de faim, demeura couché sur le sol. Le soir vint, puis la nuit, puis l'aurore. Il n'avait toujours pas mangé.

Vers midi, les gendarmes parurent et ouvrirent la porte avec précaution, s'attendant à une résistance, car maître Chiquet prétendait avoir été attaqué par le gueux et ne s'être défendu qu'à grand'peine.

Le brigadier cria :

— Allons debout !

Mais Cloche ne pouvait plus remuer, il essaya bien de se hisser sur ses pieux, il n'y parvint point. On crut à une feinte, à une ruse, à un mauvais vouloir de malfaiteur, et les deux hommes armés, le rudoyant, l'empoignèrent et le plantèrent de force sur ses béquilles.

La peur l'avait saisi, cette peur native des baudriers jaunes, cette peur du gibier devant le chasseur, de la souris devant le chat. Et, par des efforts surhumains, il réussit à rester debout.

— En route ! dit le brigadier. Il marcha. Tout le personnel de la ferme le regardait partir. Les femmes lui montraient le poing ; les hommes ricanaient, l'injuriaient : on l'avait pris enfin ! Bon débarras.

Il s'éloigna entre ses deux gardiens. Il trouva l'énergie désespérée qu'il lui fallait pour se traîner encore jusqu'au soir, abruti, ne sachant seulement plus ce qui lui arrivait, trop effaré pour rien comprendre.

Les gens qu'on rencontrait s'arrêtaient pour le voir passer, et les paysans murmuraient :

— C'est quéque voleux !

On parvint, vers la nuit, au chef-lieu du canton. Il n'était jamais venu jusque-là. Il ne se figurait pas vraiment ce qui se passait, ni ce qui pouvait survenir. Toutes ces choses terribles, imprévues, ces figures et ces maisons nouvelles le consternaient.

Il ne prononça pas un mot, n'ayant rien à dire, car il ne comprenait plus rien. Depuis tant d'années d'ailleurs qu'il ne parlait à personne, il avait à peu près perdu l'usage de sa langue ; et sa pensée aussi était trop confuse pour se formuler par des paroles.

On l'enferma dans la prison du bourg. Les gendarmes ne pensèrent pas qu'il pouvait avoir besoin de manger, et on le laissa jusqu'au lendemain.

Mais, quand on vint pour l'interroger, au petit matin, on le trouva mort, sur le sol. Quelle surprise !

© Guy de Maupassant, *Contes*, Les Éditions Variétés.
Ceci est un extrait de l'oeuvre *Contes* (1943) de Guy de Maupassant, ouvrage qui est du domaine public.

Tous pour une? C'est trop!

Question d'anticipation

- Quelle est la différence entre un privilège et un droit?

PIERRE FOGLIA
pfoglia@lapresse.ca

Tous pour une ? C'est trop !

Disons que cela se passe en Estrie. Mélissa, une petite fille de 5 ans souffre d'allergies. Un cas extrême. Mortellement allergique aux œufs, noix et arachides, poissons et fruits de mer, kiwis, etc. Si, par exemple, en jouant avec une petite amie qui vient de manger des céréales sèches, Mélissa devait porter à sa bouche un débris de noix, elle devrait être hospitalisée immédiatement, sans l'assurance qu'elle survivrait à ce que les spécialistes appellent un choc anaphylactique. Même résultat si un autre enfant qui a mangé un muffin l'embrassait. Mélissa est tellement allergique qu'elle réagit même à l'odeur des muffins.

2 Mélissa doit bientôt entrer à la maternelle qui, évidemment, a été avertie de son état. Une liste des aliments mortels pour Mélissa a été dressée à l'intention des parents *des autres enfants* qui fréquentent cette garderie.

3 Je suis troublé. Je ne le serais pas si, dans un élan de civisme qui tiendrait de l'héroïsme, les parents avaient spontanément proposé de modifier la diète de leurs enfants pour accueillir Mélissa dans un environnement sécuritaire. Mais c'est pas ça. On a envoyé une liste d'aliments aux parents en leur disant voici, plus de céréales sèches, plus de muffins, plus rien avec des œufs ou des noix dans les collations de vos enfants.

4 Je suis d'autant plus troublé que la liste comportant des approximations et des petites erreurs, le père de Mélissa s'en est offusqué, rappelant lors d'une réunion des parents qu'il y allait de la vie de sa fille. Ce qui me trouble, c'est cette façon de réclamer, d'exiger, de faire valoir *un droit*. Quel droit au juste ?

5 Le droit à l'éducation de ma fille, répond le père.

6 Va pour l'éducation, mais l'école ne me semble pas le lieu idéal pour une enfant comme Mélissa que le contact avec les autres enfants peut tuer.

7 Au delà de cette histoire, les droits des handicapés. Leurs réclamations légitimes, mais aussi des doléances parfois si extravagantes qu'elles confinent à la négation de leur état d'handicapé. Les paraplégiques sont à la veille de faire inscrire dans leur charte des droits *le droit* de danser le tango, *le droit* de sauter à la perche. Je niaise ? Si vous voulez. Je veux dire que les handicapés réclament de plus en plus des droits qui nient leur handicap. Un exemple ? Des aveugles font du ski sur une petite pente près de chez nous. Les gens qui les guident sur la pente ont réclamé récemment que l'on coupe quelques arbres pour que cela soit plus sécuritaire pour eux. Me présumant de leur camp, les aveugles m'ont prié de me prononcer.

8 Non.

9 Comment ça, non ?

10 On ne va pas couper six arbres magnifiques qui ne dérangent personne pour accommoder deux aveugles.

11 Mais les aveugles ont le droit de faire du ski !

12 Pas du tout. Ils peuvent en faire, mais ce n'est pas un droit. Il faut bien comprendre qu'être aveugle suppose quelques inconvénients irréductibles, entre autres celui de ne pas pouvoir faire de ski sur les pentes où il y a des arbres.

13 Un autre exemple ? Un handicapé, de Québec je crois, fait actuellement un procès au Cirque du Soleil parce que le chapiteau n'a pas de rampe d'accès pour les fauteuils roulants. Le droit d'aller au cirque ? Le droit à un logement adapté, à un transport adapté et plein d'autres droits imprescriptibles, fondamentaux, mais le droit d'aller au cirque ? Je signale que le Cirque n'est pas accessible non plus à des milliers d'enfants dont les parents n'ont pas 70 $ pour acheter un billet. Un autre exemple ? J'ai un ami qui avait un petit resto à Saint-Jérôme. On exigeait qu'il agrandisse ses toilettes pour en permettre l'accès aux fauteuils roulants. Il a fermé. Sa salle de bains aurait été aussi grande que sa salle à manger. Les McDo, les grands machins, bon. Mais dans les petits trucs ? Les handicapés interdits de séjour dans les petits restos ? Oui si cela leur prend absolument des toilettes adaptées. Je le répète, ils ne peuvent pas non plus sauter à la perche ni danser le tango. Sont handicapés, comprenez-vous ? À un moment donné, leurs droits viennent buter contre leur handicap lui-même, ou sur une réalité qu'il devient complètement déraisonnable de contourner.

14 Par exemple, je trouve complètement déraisonnable de demander aux parents d'une école de mettre leurs enfants à la diète pour accommoder une handicapée. Ce droit à l'éducation que réclame le père pourrait être comblé par un maître qui irait à la maison de l'enfant. Si on a envisagé cette solution pour le petit garçon qui portait un kirpan, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas pour une petite fille qui souffre d'allergies si extrêmes que le contact avec les autres pourrait la tuer.

© Pierre Foglia, *La Presse*.
Reproduit en vertu de l'entente CANCOPY de 1999 à 2004 conclue avec les écoles pancanadiennes et qui a été prolongée à compter du 26 août 2004.

La peine de mort en accusation

Question d'anticipation

- Êtes-vous pour ou contre la peine de mort?

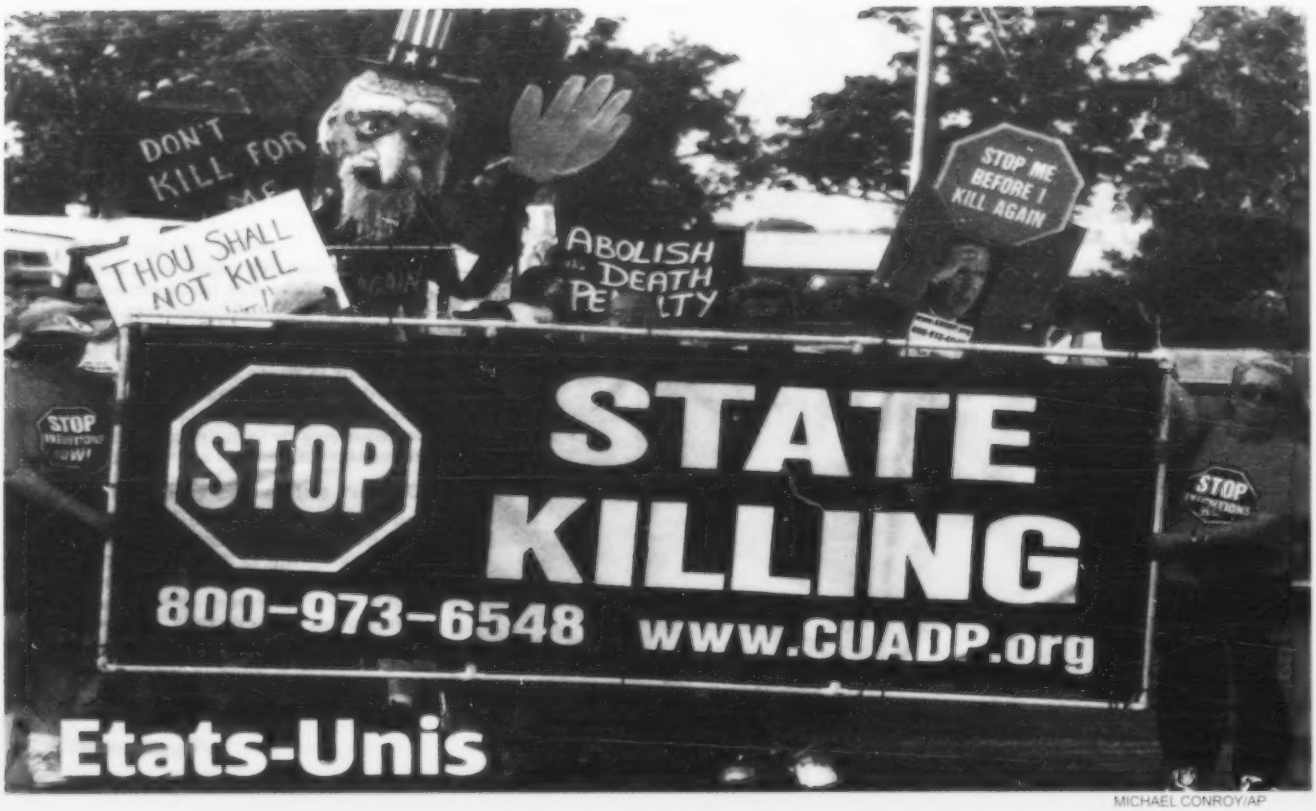

MICHAEL CONROY/AP

La peine de mort en accusation

Les opposants (ici lors de l'exécution de McVeigh) mettent en avant les dérèglements du système .

Justice Si une majorité d'Américains est toujours favorable à la peine capitale, les mentalités évoluent cependant. Les abolitionnistes gagnent peu à peu du terrain. Enquête.

DE NOTRE CORRESPONDANT JÉRÔME GODEFROY

C'était un monstre de 33 ans au regard froid, ennemi public sans pitié ni remords. Dans le débat sur la peine de mort aux Etats-Unis, rien ne prédisposait Timothy McVeigh à devenir un nouvel argument en faveur de l'abolition ou, au moins, d'une réflexion en profondeur sur ce châtiment, décrié dans presque tout le monde occidental et dont les américains commencent lentement à percevoir l'horreur et l'absurdité.

McVeigh a été le cerveau de l'attentat le plus meurtrier jamais perpétré sur le sol des Etats-Unis : 168 morts et 500 blessés en avril 1995 dans l'explosion de l'immeuble administratif d'Oklahoma City. Interpellé quelques jours après son acte, McVeigh a été condamné à mort, à Denver. Muet pendant les audiences, il a ensuite revendiqué son crime dans un livre sulfureux, qualifiant au passage de *« dommages collatéraux »* la mort des 19 enfants qui font partie des victimes. Cet ancien soldat de la guerre du Golfe inspirait un profond dégoût. Affaire classée?

C'était compter sans les bourdes légendaires du FBI : un vice de procédure est venu se glisser in extremis dans ce dossier en apparence inattaquable. Le FBI avait tout simplement « oublié » de transmettre à la justice 3 125 pages du dossier d'accusation. Les avocats de McVeigh ont eu beau jeu de s'exclamer : *« Si, sur une affaire de cette importance, le FBI n'est pas capable de faire son boulot correctement, imaginez ce qui doit se passer pour les dossiers plus obscurs! »* Cet argument n'a pas échappé à George W. Bush, qui fut grand exécuteur au Texas avant de devenir président. La Maison-Blanche a accordé un sursis d'un mois à McVeigh. Pour Bush, cette mise à mort fédérale, la première depuis près de

quarante ans, ne devait pas être entachée d'irrégularités. Quand il était gouverneur, il avait toujours affirmé que les 152 condamnés à mort exécutés sous son règne au Texas (en moyenne, deux par mois en cinq ans) avaient bénéficié de tous les recours et qu'aucun innocent n'avait été sacrifié.

Une justice aléatoire

4 *« Timothy McVeigh a de la chance de vivre aux Etats-Unis »*, avait lancé sans ironie le président. Les 3 700 condamnés à mort qui attendent d'être exécutés à travers les Etats-Unis apprécieront leur « chance ». L'épisode McVeigh, lamentable pour la réputation du FBI, représente cependant pour eux une lueur d'espoir : cette péripétie bureaucratique introduit de manière fracassante un doute de plus à propos du châtiment suprême. Même les plus conservateurs ne cachent plus leur trouble. *« Le FBI a réussi ce que le pape Jean-Paul II n'était pas parvenu à faire : me transformer, moi un catholique, partisan d'une stricte application de la loi, en adversaire de la peine de mort. Après la débâcle de l'affaire McVeigh, comment pouvons-nous faire confiance à notre gouvernement pour administrer la peine de mort ? »* écrit par exemple Rob Dreher, éditorialiste du *New York Post*, le quotidien de Rupert Murdoch, l'un des rares journaux de la côte Est à soutenir sans sourciller la ligne la plus orthodoxe du Parti républicain.

5 Les dérèglements du système ne manquent pas. Depuis que la Cour suprême a rétabli la peine de mort en 1976, une centaine de condamnés à la chaise électrique ou à l'injection ont été libérés après avoir été totalement mis hors de cause. Certains avaient frôlé l'exécution de quelques jours ou de quelques heures. Souvent, leurs dossiers d'accusation bâclés avaient à peine été ouverts par des avocats commis d'office ou incompétents.

6 La justice aux Etats-Unis est aléatoire : l'immense majorité des exécutions a lieu dans les Etats du Sud.

Les Etats et leurs méthodes

La peine de mort aux Etats-Unis est en vigueur dans 38 Etats sur 50. Cette sentence peut aussi être infligée par les tribunaux militaires et par la justice fédérale, comme ce fut le cas pour Timothy McVeigh. Depuis son rétablissement par la Cour suprême en 1976, le record est détenu par le Texas (246 exécutions), suivi de la Virginie (85).
Actuellement, le mode d'exécution le plus courant est l'injection d'un poison mortel, méthode adoptée par 36 des 38 Etats. Dans certains Etats, outre l'injection, les condamnés peuvent choisir des « alternatives » : chambre à gaz (11 Etats), chaise électrique (10), pendaison (3), peloton d'exécution (2). La chaise électrique, de plus en plus rarement utilisée à cause de son manque de fiabilité, est la seule option offerte dans le Nebraska et l'Alabama.
Sur les quelque 3 700 prisonniers qui attendent dans les couloirs de la mort figurent 57 femmes et 72 détenus condamnés pour un crime commis lorsqu'ils avaient moins de 18 ans. ▪ J.G.

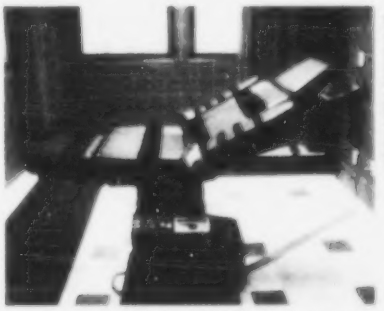

La chaise de McVeigh, exécuté par injection. ▪

L'inégalité raciale est une autre anomalie : avec seulement 12 % de la population, les Noirs représentent 43 % des condamnés à mort actuellement incarcérés. On peut toujours libérer un condamné à une longue peine, on ne corrige pas une exécution. C'est bien

Les contre-enquêtes d'étudiants ont innocenté sept condamnés à mort.

ce qui a réveillé la conscience d'un partisan déterminé de la peine de mort, un républicain pur et dur, ami personnel et allié politique de Bush : George Ryan, gouverneur de l'Illinois.

7 Cet Etat, dont la principale ville est Chicago, est devenu, depuis quelques années, le laboratoire de l'erreur judiciaire. David Protess, un professeur de journalisme à l'université Northwestern, a fait réaliser par ses étudiants une série de contre-enquêtes sur des affaires douteuses. Avec des moyens dérisoires, les jeunes limiers ont sorti sept condamnés des couloirs de la mort. Parfois grâce à un simple détail totalement négligé : dans un assassinat à l'arme à feu, par exemple, les enquêteurs savaient que les coups avaient été tirés par un droitier, mais ils n'avaient pas remarqué que leur suspect était gaucher. David Protess est perplexe : *« Il est scandaleux de penser que la dernière chance d'un condamné à mort soit un étudiant ou un prof. Beaucoup de gens se réjouissent quand nous parvenons à faire sortir un innocent. Je pense au contraire que c'est inquiétant, car cela met en lumière les carences de notre justice. »*

8 Complétant le travail des étudiants, le *Chicago Tribune*, en novembre 1999, publiait un dossier accablant : *« La peine de mort en échec dans l'Illinois. »* Le journal a examiné les 285 condamnations à mort administrées dans l'Etat depuis les années 70 : 46 l'avaient été après des dénonciations douteuses. Sur ces condamnés, 33 ont été défendus par des avocats véreux ou sans qualification. Plus troublant encore, le *Chicago Tribune* a présenté en détail le cas de 13 hommes, tous condamnés à mort et proches de ▶

l'exécution, miraculeusement libérés après que leur innocence eut été établie à la dernière minute.

9 Ces 13 cas flagrants d'injustice mis en évidence par un grand quotidien régional, c'était plus que ne pouvait supporter le gouverneur Ryan. A la surprise générale, il a ordonné en janvier 2000 un moratoire : *« Tant que je ne suis pas sûr que tous les condamnés à mort de l'Illinois sont vraiment coupables, il n'y aura plus d'exécution. »* Coup de tonnerre national : pour la première fois, une mesure concrète d'un responsable politique bloquait la machine. Pour l'instant, seul l'Illinois a instauré un tel moratoire. Mais d'autres Etats s'interrogent : en Géorgie, au cœur du *« Deep South »*, les exécutions sont suspendues tant que le Congrès de l'Etat n'aura pas statué sur l'usage encore possible de la chaise électrique, considérée comme un *« châtiment cruel »*. Dans le Maryland, les exécutions sont aussi provisoirement arrêtées.

10 Le vent de la réforme souffle même au Texas, qui détient pourtant le triste record de 246 exécutions en vingt ans. Le départ de George W. Bush vers d'autres fonctions semble avoir libéré les esprits : une loi, en cours d'examen, vise à fournir de meilleurs avocats aux accusés. Le Texas pourrait aussi bientôt exclure les handicapés mentaux du châtiment suprême, décision déjà prise par 15 des 38 Etats qui pratiquent la peine de mort. L'autre bouleversement récent est purement technique : l'utilisation de plus en plus fréquente de tests ADN. Dans l'Oklahoma, on vient de découvrir qu'une experte de la police, Joyce Gilchrist, avait – en vingt et un ans de carrière – traité à la légère des milliers d'enquêtes scientifiques. Un condamné, impliqué dans un meurtre à cause des analyses de l'experte, a été innocenté par un providentiel test ADN. Il vient d'être libéré après quinze années en prison pour rien. D'autres n'auront

URMONEN ILKA/GAMMA

Les partisans du châtiment suprême représentent 60 % de la population américaine ■

ENTRETIEN : FELIX ROHATYN Ancien ambassadeur des Etats-Unis en France

Un moratoire national pour permettre une réforme

Il n'est parfois pas inutile d'aller manifester sous les fenêtres des ambassades. Felix Rohatyn, pendant les quatre années qu'il a passées à Paris comme ambassadeur des Etats-Unis, a souvent entendu les clameurs d'indignation des Français contre la peine de mort. Il a été impressionné par les 500 000 signatures réunies sur une pétition déposée à la chancellerie américaine de la place de la Concorde. *« Chaque fois que je prenais la parole dans une ville de France, la première question portait sur la peine de mort,* se souvient Rohatyn, rentré aux Etats-Unis à la fin de la présidence de Bill Clinton. *J'avais toujours été favorable à la peine capitale, au moins pour les crimes graves, parce que j'ai vécu à New York à l'époque où la criminalité atteignait des sommets. »* Les arguments entendus en France ont fait réfléchir le banquier devenu diplomate, également très frappé par le moratoire sur les exécutions décidé par le gouverneur républicain de l'Illinois. Avec lui, huit anciens ambassadeurs américains ont écrit à la Cour suprême pour

J.P. THIEBAUT

Felix Rohatyn a été influencé par la France ■

réclamer l'arrêt des exécutions de handicapés mentaux, qu'ils qualifient de *« cruelles et non civilisées »*.

Felix Rohatyn s'inquiète de voir l'autorité morale des Etats-Unis contestée : *« Le système judiciaire français a aussi ses imperfections, les prisons françaises ne sont pas des modèles et libérer les assassins au bout de vingt ou trente ans n'est pas une bonne solution. Mais nous, Américains, avec la peine de mort, devons nous interroger sur la notion de « châtiment cruel et exceptionnel » banni par la Constitution des Etats-Unis »*, explique-t-il.

Felix Rohatyn n'a pas encore basculé dans le camp des opposants à la peine capitale, mais il préconise un moratoire national sur les exécutions, préalable à une réforme en profondeur de l'administration de la justice aux Etats-Unis. *« J'y ai souvent pensé en visitant les cimetières américains de Normandie,* raconte l'ancien ambassadeur. *Mes compatriotes sont morts pour préserver les droits de l'homme et la dignité humaine, valeurs que nous partageons avec la France. Nous devons préserver cet attachement commun. »* ■ **J.G**

jamais cette chance : 11 ont été exécutés à partir des expertises discutables de Joyce Gilchrist. Les doutes grandissants se reflètent dans les statistiques des prisons et des tribunaux. Le rythme des exécutions ralentit : en moyenne 8 par mois en 1999, 7 par mois en 2000, 6 par mois depuis le début de 2001. Parallèlement, les jurys populaires ont la main moins lourde. Le nombre de condamnations à mort baisse de 15 % depuis deux ans.

11 L'opinion publique est en train d'évoluer. Dans les années 60, 6 américains sur 10 étaient opposés à la peine de mort. La hausse de la criminalité dans les années 70 et 80 a inversé la tendance. En 1994, 80 % des Américains interrogés par l'institut Gallup se proclamaient en faveur des exécutions. Aujourd'hui, les partisans du châtiment suprême ne sont plus que 60 % environ. Ce chiffre tombe d'ailleurs à 50 % si on propose une alternative telle que la prison à vie sans espoir de libération anticipée. Cette option d'une peine à perpétuité incompressible existe presque partout aux Etats-Unis, mais pas encore au Texas, qui envisage de l'introduire.

Le rôle des Eglises

12 La baisse de la criminalité dans les années 90 a rendu la peine de mort moins « indispensable » aux yeux de ses partisans. Il ne faut pas négliger non plus le rôle joué par les Eglises. Pat Robertson, le plus célèbre des télé-évangélistes ultraconservateurs, a créé un choc lorsqu'il a pris position en faveur d'un moratoire national sur les exécutions. L'Eglise catholique et plusieurs Eglises protestantes militaient déjà en faveur de l'abolition pure et simple. Une partie des forces morales traditionnelles forme désormais une alliance inattendue avec les intellectuels, les artistes et ce qui reste de la « gauche américaine ». Hollywood a également contribué à la prise de conscience en produisant plusieurs films sur le sujet comme « Dead Man Walking » (« La dernière marche »), mais surtout « The Green Mile » (« La ligne verte », avec Tom Hanks), où une chaise électrique défectueuse prolonge indéfiniment l'agonie du condamné. Cette scène insoutenable, dans un des plus grands triomphes du box-office de l'année 2000, a probablement marqué davantage le grand public que bon nombre de campagnes abolitionnistes.

13 Les Américains n'ont pas vu sur leur petit écran l'exécution du terroriste Timothy McVeigh, au grand regret de certains opposants à la peine capitale, qui pensent que ce spectacle aurait pu précipiter le rejet de cette sentence par l'opinion publique. Autre signe des temps, la soif de vengeance est limitée. Sur les 2 300 personnes qui pouvaient s'inscrire pour la retransmission (rescapés ou familles des victimes), seules 300 en ont exprimé le désir. Patti Hall, 64 ans, écrasée dans l'explosion par 6 étages de béton, en est sortie handicapée. Elle se souvient de s'être réjouie d'abord de la condamnation à mort de McVeigh. Aujourd'hui, Patti Hall est devenue une adversaire de la peine de mort : *« Dieu nous a appris qu'il fallait prier pour ceux qui nous persécutent. Je prie pour l'âme de Timothy McVeigh. Enlever une vie n'est pas une action juste. »* ■

© Jérôme Godefroy, *Le Point*.
Reproduit en vertu de l'entente CANCOPY de 1999 à 2004 conclue avec les écoles pancanadiennes et qui a été prolongée à compter du 26 août 2004.

Permis de tuer

Question d'anticipation

- Quelles mesures de prévention seraient efficaces pour enrayer la conduite avec facultés affaiblies?

Contre les milliers de récidivistes de l'alcool au volant qui sévissent au Québec, la répression classique s'avère totalement inefficace

PERMIS DE TUER

par Nadine Filion

1 VENDREDI 3 novembre 2000. Bertrand Gagné monte dans la voiture de son ex-femme. Il ne lui a pas demandé l'autorisation de la prendre. Et pour cause : il est sous le coup d'une suspension de permis pour conduite en état d'ébriété. Mais l'homme de 51 ans vit au-dessus des lois. Moteur rugissant, il avale les rues de Thetford Mines.

2 Soudain, un choc. Un froissement de tôle. Sait-il seulement qu'il vient d'envoyer à la mort Marie-Pier et Mathieu Roy, âgés de 12 et 9 ans ? Il ne ralentit même pas. Arrivé devant chez lui, un témoin qui l'a pris en chasse le voit s'extirper de l'automobile, une canette de bière à la main.

3 Lorsque les policiers viennent l'arrêter, le chauffard refuse de se soumettre à l'alcootest. Mais, à sa comparution au Palais de justice, quatre heures après l'accident, il titube encore sous l'effet de l'alcool.

4 L'an dernier, la route a fait 765 victimes au Québec. Deux cents de ces accidents mortels – plus du quart – étaient liés à l'alcool au volant. Sans parler des blessés, mutilés ou traumatisés à vie…

Une guerre de tous les instants

5 GLOBALEMENT, pourtant, la situation s'est considérablement améliorée au cours des deux dernières décennies. A la fin des années 70, l'alcool au volant tuait en moyenne 600 personnes par an. Une véritable hécatombe !

6 Pour y mettre fin, les gouvernements n'ont cessé de renforcer les lois, de durcir le Code de la sécurité routière. La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) s'est lancée dans de coûteuses et très efficaces campagnes de prévention. Et, en mars dernier, le législateur haussait encore le ton : tuer au volant lorsqu'on est sous l'influence de l'alcool ou fuir les lieux d'un accident lorsque celui-ci a entraîné la mort peut valoir la prison à perpétuité.

7 Ces efforts n'ont pas été vains. Devant des sanctions de plus en plus lourdes, la majorité des Québécois ont compris que boire et conduire ne vont pas de pair. Selon la SAAQ, 90 pour 100 des automobilistes respectent aujourd'hui cette règle. C'est trois fois plus qu'au début des années 80. « Un progrès considérable », fait observer Hubert Sacy, directeur de l'organisme sans but lucratif Educ'alcool.

8 L'an dernier, 13 500 conducteurs ont vu leur permis suspendu pour conduite avec facultés affaiblies – une diminution de 33 pour 100 en cinq ans. Les trois quarts ne récidiveront jamais ; pour eux, le message a été suffisamment clair.

9 Mais il reste un groupe sur lequel campagnes de prévention et mesures de répression n'ont apparemment aucune prise. Ce sont les récidivistes, les incorrigibles de la bouteille, que rien ne semble pouvoir empêcher de se glisser derrière un volant. « Leur voiture devient alors une arme, déplore la substitut du procureur général Jeannot Decarie. Leur cible : n'importe qui. »

« Jamais les récidivistes ne se sentent coupables, ils sont totalement indifférents aux conséquences de leurs actes. »

10 Bien sûr, les victimes de l'alcool au volant ne sont pas toutes tuées ou blessées par des récidivistes. Mais il ne faut pas non plus tomber dans l'angélisme des pouvoirs publics qui nous assurent après chaque tragédie que la majorité de ceux qui ont tué en état d'ébriété en étaient à leur première infraction. Ce qu'ils veulent dire, en réalité, c'est que c'était la première fois qu'ils se faisaient prendre. Était-ce pour autant la première fois qu'ils conduisaient en état d'ébriété ?

11 Des experts ont calculé que l'on peut effectuer en moyenne 445 déplacements en état d'ébriété avant de se heurter à un contrôle policier !

Noyau dur

12 LE 20 JUIN 1999, à l'Assomption, Marc-André Noël, 15 ans, rentre chez lui après avoir passé la soirée chez des amis. L'adolescent marche à côté de son vélo lorsqu'il est mortellement happé par une voiture.

13 Son conducteur, Louis Delisle, 42 ans, a pris le volant malgré un taux d'alcoolémie trois fois supérieur à la limite légale de 0,8 g/l. Son casier judiciaire compte déjà deux condamnations pour conduite avec facultés affaiblies. La troisième lui vaudra une peine de cinq ans d'emprisonnement.

14 Une étude de l'Université de Montréal a dénombré plus de 20 000 récidivistes au Québec entre 1900 et 1994. Ce « noyau dur » est en général composé d'hommes âgés de 25 à 44 ans, moyennement scolarisés, souvent chômeurs ou assistés sociaux, alcooliques, agressifs et peu enclins à se soumettre à une thérapie.

15 Qui plus est, ils se croient au-dessus des lois. Même lorsqu'ils sont sous le coup d'une interdiction de conduire, nombreux sont ceux qui prennent le volant. S'ils conduisent en état d'ivresse, leur taux d'alcoolémie dépasse du double, voire du triple la limite légale.

16 « Lorsqu'ils se font pincer, ils ne manifestent aucun remords, constate Theresa-Anne Kramer, présidente de la section québécoise des Mères contre l'alcool au volant. Ils croient souvent au contraire que le sort s'acharne contre eux. Jamais ils ne se sentent coupables. Ils sont totalement indifférents aux conséquences de leurs actes. »

Les limites du système

17 S'ILS AGISSENT AINSI, c'est peut-être que les récidivistes éprouvent un sentiment d'impunité. Lois et règlements sont sévères, certes, mais ces chauffards en série savent fort bien que notre système ne s'est pas vraiment doté des moyens de les faire respecter.

18 Comment expliquer sinon que Jean-Guy Maurice, 56 ans, ait été condamné une 12e fois pour conduite avec facultés affaiblies alors qu'il était sous le coup d'une interdiction de conduire ? Que Réjean Philibert, 51 ans, ait été condamné une dizaine de fois et qu'à sa dernière frasque il ait réussi à fausser les résultats de l'alcootest ? Que Roger Bouchard, 39 ans, se soit glissé derrière un volant le 29 janvier 1999 – et qu'il ait provoqué un accident ? Non

seulement ce dernier n'avait pas le droit de conduire, mais il a profité d'un congé de la prison de Chicoutimi… où il purgeait une sentence pour non-respect des conditions de sa probation.

19 Pourtant, le Code de la sécurité routière du Québec prévoit la suspension du permis de conduire pour un an lors de la première infraction, deux ans lors de la deuxième et trois ans lors de l'infraction suivante. Au terme de ces sanctions, l'automobiliste qui souhaite récupérer son droit de circuler doit suivre le programme d'éducation Alcofrein ou, s'il s'agit d'une récidive, subir une évaluation thérapeutique. Mais, pour le moment, rien ne les empêche « d'emprunter » un autre véhicule…

Appliquer la loi

20 LA FAMILLE Thivierge-Roy aurait sans doute souhaité une peine d'emprisonnement d'au moins 15 ans pour l'homme qui a tué ses deux enfants à Thetford Mines. Le juge Jean-François Dionne a estimé que neuf ans suffisaient, une peine qualifiée d'« exemplaire ». Seulement, Bertrand Gagné sera admissible à la libération conditionnelle en 2003, au tiers de sa peine.

21 « Avant de voter des lois plus sévères et de se lancer dans l'escalade de la répression, il faut commencer par appliquer les lois actuelles dans toute leur rigueur », déclare Hubert Sacy.

22 Le Code criminel canadien prévoit des peines d'emprisonnement d'au moins 14 jours lors d'une deuxième infraction (90 jours pour les infractions suivantes). Le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang entraîne des peines similaires.

23 Mais rares sont ceux qui, reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies, se retrouvent en prison. Selon le Centre canadien de la statistique juridique, des peines de réclusion ne sont imposées que dans 15 pour 100 des cas.

24 « Depuis quelques années, s'inquiète Jeannot Decarie, on opte pour des peines à purger dans la communauté. Mais où est l'aspect punitif là-dedans ? Et comment parler d'exemplarité et de dissuasion lorsqu'on impose des sentences comme celles-là ? »

L'affaire de tous

25 SOUVENT, le comportement de ces individus qui s'obstinent à prendre le volant complètement ivres est connu de leur famille, de leur communauté. Nous avons tous un jour essayé d'en dissuader un de prendre la route. Et, de leur côté, combien de dépanneurs et de serveurs ont vu un de leurs

clients sortir en titubant de leur établissement et s'éloigner dans un rugissement de moteur ?

26 Mais, à l'heure actuelle, rares sont ceux qui composent le 911. Pourtant, aux yeux de certains experts, ce serait une excellente mesure de prévention. Il suffirait que l'infraction fasse l'objet d'une déclaration obligatoire, comme c'est le cas auprès de la Direction de la protection de la jeunesse pour les enfants violentés. Laisser le vieil oncle reprendre son auto après un repas bien arrosé sans réagir serait aussi grave que de ne pas signaler les sévices subis par le petit voisin et dont vous avez été témoin.

27 « Il faut cesser de croire que la criminalité n'est l'affaire que de la police et des magistrats, souligne le juge Alain Morand. Il y a une limite à la loi. Et la communauté est le dernier rempart contre le noyau dur des récidivistes. »

Prévenir plutôt que guérir

28 « LE PLUS important n'est pas de savoir ce que l'on fait avec le récidiviste une fois qu'il a tué, souligne Hubert Sacy, mais comment faire pour qu'il ne tue pas. »

29 **L'antidémarreur.** Les gouvernements pourraient exiger de la part des constructeurs automobiles qu'ils installent un dispositif antidémarrage dans tout nouveau véhicule. Cet appareil protégerait la population non seulement des récidivistes, mais aussi de ces quatre millions de Canadiens qui, chaque année, selon Transport Canada, reconnaissent avoir pris le volant après avoir trop bu. C'est presque un Canadien sur dix.

30 **A l'instar des coiffeurs.** Educ'alcool propose une formation pour les serveurs d'établissements licenciés, comme cela se fait en Oregon par exemple. Dans cet Etat américain, on leur apprend à repérer les clients qui ont trop bu, à espacer les consommations et à tenter de leur faire comprendre qu'ils doivent cesser de boire. Là-bas, les accidents mortels ont diminué de près du quart.

31 « Les serveurs peuvent jouer un rôle déterminant dans la réduction du nombre de conducteurs ivres, dit-il. Mais, au Québec, où il faut avoir suivi un cours pour couper les cheveux, aucune formation n'est obligatoire pour servir de l'alcool... »

32 **Des prélèvements obligatoires.** Un contrevenant ne devrait pas pouvoir refuser un prélèvement sanguin. Même si la loi les y contraint, certains d'entre eux s'y refusent malgré tout.

33 « C'est inconcevable ! s'emporte le coroner Paul Dionne. On donne à un conducteur le droit d'utiliser un véhicule à moteur, mais on n'a pas droit de vérifier s'il use de ce droit convenablement ! »

La vie sans Valérie - Pour Pierre Daniel, sa femme et son fils, plus rien ne sera jamais pareil.

34 **0,8 g ou 0,5 g ?** Dans la plupart des provinces canadiennes, le permis de conduire d'un automobiliste présentant un taux d'alcoolémie de 0,5 g à 0,8 g par litre de sang peut être suspendu pour une durée de 12 à 24 heures. La mesure n'est pas inutile.

35 « Deux décès sur dix mettent en cause des conducteurs dont le taux d'alcoolémie est inférieur à la limite légale », mentionne Mme Kramer.

36 **Volonté politique.** Dans certains pays, des mesures draconiennes sont mises en place afin d'assurer la sécurité de la population. La Suède, par exemple, ne vise rien de moins que l'objectif « zéro décès » en matière de conduite en état d'ébriété. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont adopté la norme la plus sévère de toute la Communauté européenne : un taux d'alcoolémie limite de 0,2 g/l.

37 À titre de comparaison, le Québec a souhaité une timide diminution de 12,5 pour 100 des décès lors du renforcement de son Code de sécurité routière en 1997.

38 À PREMIÈRE VUE, lorsqu'il est assis, Pierre Daniel semble bien portant. Pourtant, tout dans cet homme est brisé. Le corps comme le cœur.

39 Le 2 septembre 2000, à Saint-Rémi-d'Amherst, dans l'Outaouais, Pierre Dion a lancé sa camionnette sur le véhicule tout-terrain dans lequel Pierre Daniel avait pris place avec sa fille de 12 ans, Valérie.

40 « Je me suis retrouvé à plus de 10 mètres du VTT, raconte-t-il. J'ai appelé Valérie, mais elle ne répondait pas. Incapable de bouger, j'ai demandé au conducteur de la camionnette de nous venir en aide, mais il m'a dit "d'aller... " et s'est enfui. »

41 Valérie est morte, et, depuis, son père vit en enfer : traumatisme crânien, fractures des clavicules, quadruple fracture du bassin, fracture du fémur... La liste n'en finit pas. Depuis un an, il doit composer avec la douleur 24 heures sur 24. Ses nuits ne durent guère que trois ou quatre heures malgré le cocktail de médicaments qu'il absorbe : injections de cortisone, codéine, acétaminophène, médicaments contre les nausées, somnifères, antidépresseurs... Il se déplace avec des béquilles.

42 Pierre Daniel ne travaille plus. Il est en réadaptation à plein temps, cinq jours par semaine, à l'Hôpital juif de réadaptation de Laval.

43 « Je ne vois pas la lumière au bout du tunnel, confie-t-il. Combien de temps vais-je devoir encore souffrir de cette façon ? Et que sera pour moi une vie normale ? »

44 Mais la pire des souffrances, c'est bien sûr l'absence de Valérie. Une souffrance qui devient parfois intolérable lorsque, par inadvertance, Jonathan, son frère, met la table... pour quatre personnes.

« L'important n'est pas de savoir quoi faire du récidiviste une fois qu'il a tué, **mais comment faire pour qu'il ne tue pas.** »

45 « Qu'importe où l'on aille et ce que l'on fait, on est toujours ramenés à l'accident, conclut sa mère, Marie-Claude. C'est dur de voir les gens vivre normalement autour de nous alors que plus rien n'est normal pour nous. En ce moment, nous vivons comme des automates, pour notre garçon. A part lui, il n'y a plus grand-chose qui nous tienne en vie... »

46 Pierre Dion en a pris pour cinq ans. S'il est bien sage, il pourrait être libre aux prochaines fraises. Il aura alors purgé le tiers de sa peine.

■ La justice se montre-t-elle trop clémente envers les récidivistes de l'alcool au volant ? Faites parvenir vos commentaires à : Courrier des lecteurs, Sélection du Reader's Digest, 1100, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 5H5, ou sur notre site Internet : www.selectionrd.ca

© Nadine Filion, *Sélection du Reader's Digest*. Reproduit en vertu de l'entente CANCOPY de 1999 à 2004 conclue avec les écoles pancanadiennes et qui a été prolongée à compter du 26 août 2004.

Les nouveaux esclaves

Question d'anticipation

- Croyez-vous que l'esclavage existe encore aujourd'hui?

De Andrew Cockburn Photographies de Jodi Cobb

Ce reportage ne parle pas d'un passé vieux de 200 ans et désormais enterré. Les hommes dont il est question ici vivent à notre époque, parmi nous. Ils sont 27 millions, à travers le monde, qu'on achète et qu'on vend, qu'on garde en captivité et qu'on bat. Sacrifiés au profit, ils sont

LES NOUVEAUX ESCLAVES

Les bordels se succèdent sur Falkland Road, à Bombay (Mumbay). Jour et nuit, les filles sont exposées dans des cages pour attirer les clients. Nombre d'entre elles ont été victimes des trafiquants ; beaucoup d'autres ont été vendues par leurs parents ou leur mari. À Bombay, quelque 500 000 femmes – dont presque la moitié ont été convoyées sur 1 600 km, depuis le Népal – sont des prostituées. La violence, les maladies, la malnutrition et le manque de soins réduisent leur espérance de vie à moins de 40 ans.

Les filles de l'Est sont **vendues** 4 000 euros aux proxénètes

Les propriétaires de bordels israéliens, comme à Tel-Aviv, peuvent acheter des jeunes Moldaves ou Ukrainiennes pour environ 4 000 euros chacune. Avec dix prostituées, on arrive à dégager un bénéfice de 1 million d'euros par an. Les trafiquants dénichent leurs victimes dans les villes pauvres d'Europe de l'Est. Ils leur promettent un bon travail à l'étranger. Lorsque les acheteurs prennent possession des filles – en Israël, en Allemagne, en Suisse, au Japon, aux Etats-Unis –, ils les violent ou les battent pour les « dresser ».

Une seule dette et la famille s'enchaîne pour des générations

Dans le sud-est de l'Inde, des mères et des filles portent des briques, tandis que les pères et les fils attisent les feux. Les propriétaires des fours acquièrent des ouvriers en accordant des prêts à des familles pauvres pour des soins médicaux ou des funérailles, par exemple. Des années de travail ne suffisent pas à rembourser ces emprunts, gonflés d'intérêts exorbitants. Les parents lèguent donc la dette à leurs enfants. Les deux tiers des esclaves de la planète seraient victimes de ce système, en Inde, au Pakistan, au Bangladesh et au Népal.

Le droit bafoué

Pays où l'esclavage est légalement autorisé : 0

Pays où plus de 100 personnes ont été victimes de trafics en 2002 : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Bahrein, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Biélorussie, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Corée du Nord, Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis, Éthiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Laos, Lettonie, Liban, Liberia, Lituanie, Macédoine, Malawi, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Moldavie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Salvador, Sénégal, Serbie et Monténégro, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Surinam, Suisse, Taïwan, Tadjikistan, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viêt Nam, Zambie, Zimbabwe. Source : rapport 2003 du département d'État américain sur le trafic humain.

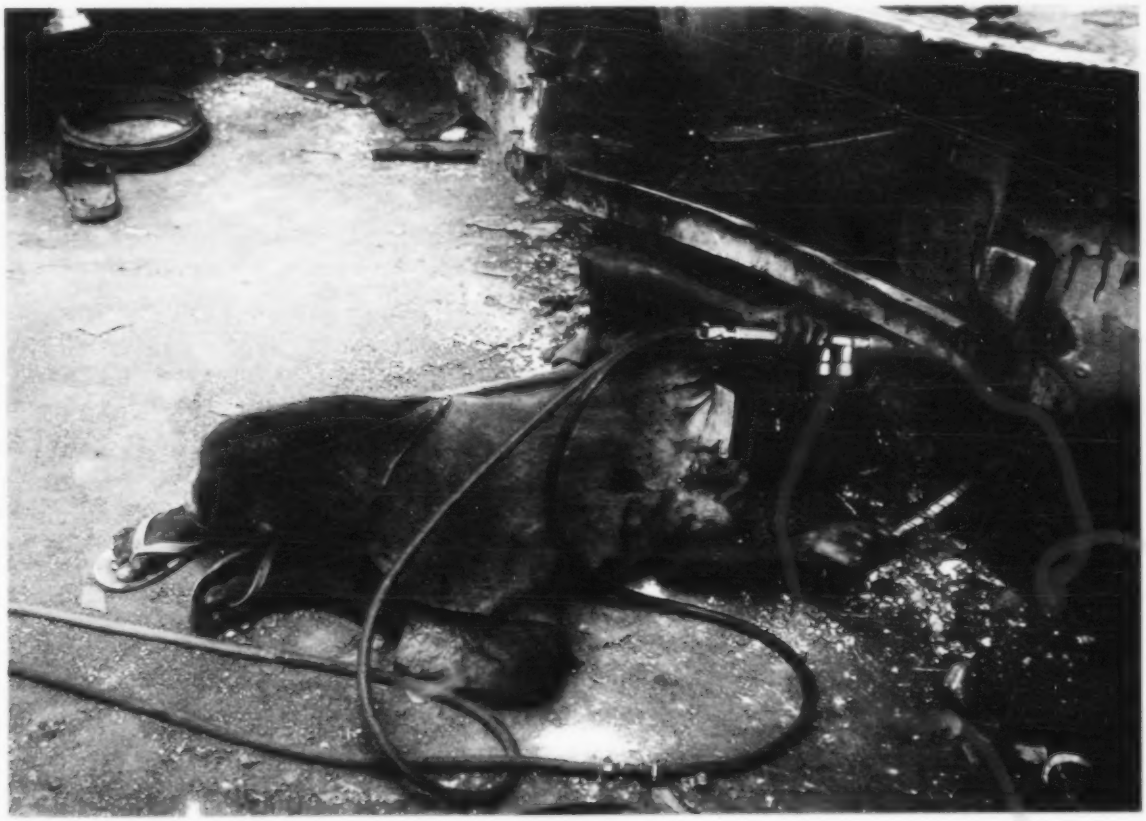

Les parents de ce garçon l'ont envoyé dans un atelier de mécanique à Porto-Novo, capitale du Bénin, afin qu'il apprenne un métier. Il travaille toute la journée (ci-dessus), sans repos ni salaire. Il n'a pas le droit de sortir sans autorisation. La moindre désobéissance entraîne un châtiment corporel. Selon Kevin Bales, directeur de l'association américaine Free the Slaves, c'est ce mélange de domination totale et d'exploitation économique qui définit l'esclavage. Aujourd'hui, on ne l'exerce plus par un titre de propriété légal, mais par ce que Bales appelle « l'ultime autorité de la violence ».

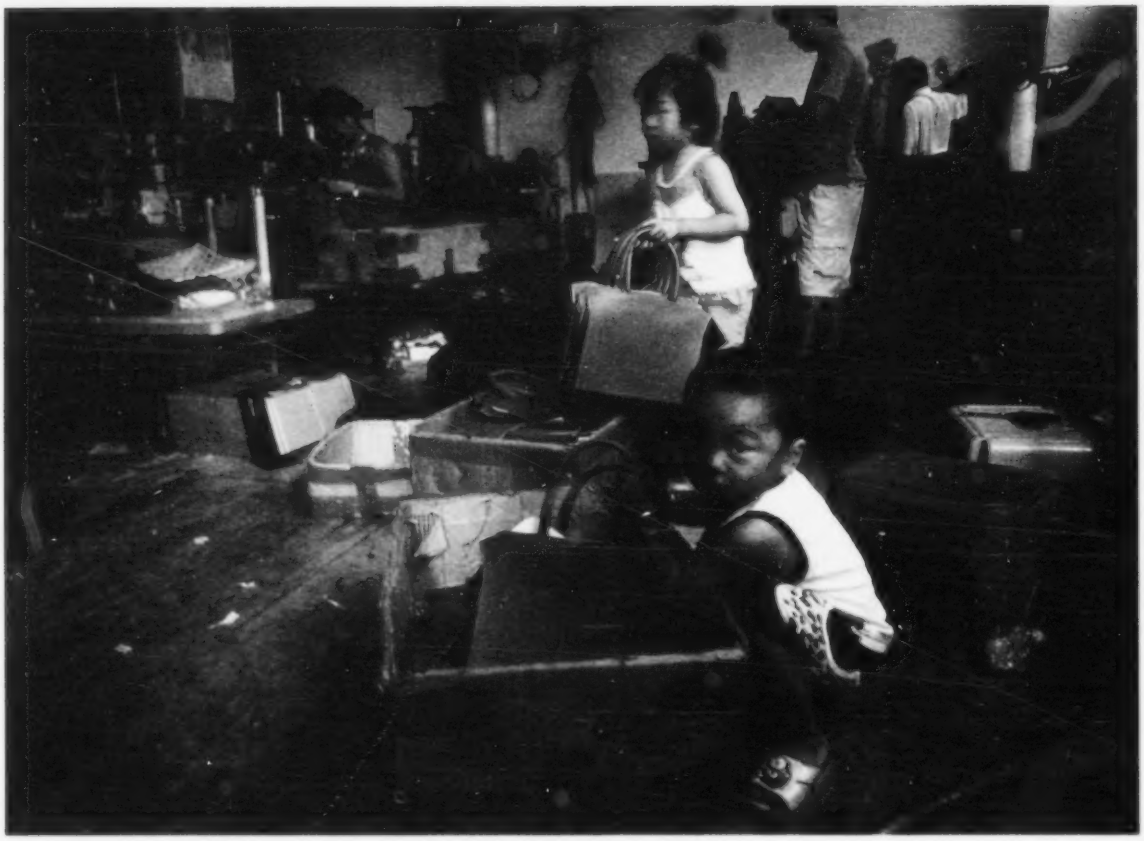

Parmi les quelque 60 000 Chinois qui, estime-t-on, vivent en Italie, des immigrés légaux et illégaux côtoient parfois des esclaves. Les enquêtes sur leurs lieux de travail — comme cette usine de cuir près de Florence (ci-dessus) — sont freinées par la barrière de la langue et l'usage de faux papiers.

En Inde du Nord, dans un atelier sordide, une dizaine d'enfants fabriquent des bracelets sur des brûleurs à gaz. Âgés de 9 à 14 ans, ils travaillent dix heures tous les jours. Leurs parents les ont cédés au patron pour environ 35 euros[1] — prix moyen d'un enfant esclave indien. Les bracelets, eux, rapportent un peu moins d'un demi-euro la douzaine.

1. un euro = 1,65 $

Briser les chaînes

Estimation des bénéfices annuels globaux tirés de l'esclavage : 13 milliards d'euros
Divers pans de l'économie s'appuient sur le trafic. Au Brésil, des esclaves participent à la fabrication de l'acier. Au Myanmar, des esclaves récoltent la canne à sucre et autres produits agricoles. En Chine, des enfants esclaves fabriquent des feux d'artifice. En Sierra Leone; des esclaves travaillent dans les mines de diamant. Au Bénin, ils produisent du coton. Selon un rapport égyptien de 1999, 1 million d'enfants sont aussi utilisés, en Égypte, dans ce secteur, « parce qu'ils sont moins chers et plus dociles [que les adultes], et ont juste la bonne taille pour inspecter des plants ». En Côte d'Ivoire, quelque 12 000 enfants cueillent des fèves de cacao exportées pour la fabrication de chocolat. L'usage du travail forcé a aussi été constaté dans la production de café, de thé et de tabac à travers le monde.

Après leur journée de travail dans les champs, ces travailleurs se réunissent pour combattre les abus qui sévissent dans l'agriculture du sud de la Floride. La Coalition of Immokalee Workers (CIW) compte environ 2 000 membres, essentiellement des immigrés originaires du Mexique, du Guatemala et de Haïti. L'organisation a sauvé nombre d'entre eux de l'esclavage. La CIW estime que la proportion d'ouvriers agricoles victimes de cette pratique, aux États-Unis, pourrait atteindre 10 %. En mars, une grève de la faim au siège de la société de restauration Taco Bell (ci-dessus) a attiré l'attention du public sur ce problème. Les membres de la CIW, tel Lucas Benitez, exigent que cette firme augmente ses tarifs. Il suffirait que le client accepte de payer ses plats un tout petit peu plus cher pour des entreprises comme Taco Bell rémunèrent davantage les producteurs. Dès lors, ceux-ci renonceraient peut-être à réduire les coûts en utilisant des esclaves.

1 Château de Sherwood, Bosnie. Nous sommes sur les terres de Milorad Milakovic, ancien officiel des chemins de fer devenu l'un des plus célèbres trafiquants d'esclaves du pays. Son QG se dresse en bordure de la route, à la sortie de Prijedor, dans le nord-ouest de l'ancienne république yougoslave. Des jeunes gens musclés et couverts de tatouages montent la garde sous les remparts, devant l'entrée. Celle-ci est flanquée d'un enclos grillagé où trois tigres se prélassent.

2 Ce matin-là, je me présente seul au château. Seul, car aucun guide ou interprète local n'a osé m'accompagner. Mon hôte, un homme de 54 ans à la carrure imposante, m'attend pour déjeuner. Le maître de Sherwood n'a jamais fait mystère de son métier. Mais un jour, quand une défenseuse des droits de l'homme l'a apostrophé à propos des filles qu'il achetait pour ses bordels de Prijedor, il s'est fâché : « Pourquoi est-ce un crime de vendre des femmes ? On vend bien des footballeurs, non ? » L'audace de cette militante lui a valu par la suite quelques menaces de mort.

3 Nous croyons généralement que l'esclavage est une pratique du passé. À nos yeux, il évoque de lointaines images. En France, on se rappelle qu'une loi l'a aboli en 1848. Au-delà, on pense aux Noirs enchaînés dans les champs de coton américains, au XIX^{e} siècle... « À cette époque, ils étaient kidnappés et on les forçait à travailler en tant qu'esclaves », explique Mike Dottridge, ancien directeur d'Anti-Slavery International, association fondée dès 1839 pour prolonger la campagne qui avait déjà supprimé cette pratique dans l'Empire britannique. Aujourd'hui, l'esclavage a pris une autre forme. « Des populations vulnérables se font piéger par la servitude pour dette dans l'espoir d'une vie meilleure, poursuit Dottridge. Et si ces nouveaux esclaves sont tellement nombreux, c'est tout simplement parce qu'il y a énormément de gens désespérés dans le monde. »

4 Nous sommes au siège de l'association, dans un quartier sans âme et sans cachet du sud de Londres. Les bureaux sont tapissés de photos d'esclaves contemporains : des travailleurs forcés en Afrique de l'Ouest, des petits Pakistanais de 5 ou 6 ans fournis aux pays du golfe Persique pour servir de jockeys sur des chameaux de course, des enfants prostitués thaïlandais... Les tiroirs débordent de piles de dossiers. Certains concernent des groupes d'esclaves brésiliens qui exploitent la forêt tropicale amazonienne pour fabriquer du charbon destiné aux industries de l'acier. D'autres s'intéressent aux cas des ouvriers agricoles indiens enchaînés à de grands propriétaires par des dettes héritées de leurs parents. À leur décès, ils légueront ces dettes à leurs enfants, qui deviendront donc esclaves à leur tour. Et ainsi de suite...

5 L'achat et la vente d'individus constituent un commerce fructueux. Si la globalisation facilite la circulation internationale des marchandises et de l'argent, il en va autrement pour les populations. Quand

« Pourquoi est-ce un crime de vendre des femmes ? On vend bien des footballeurs, non ? » À la suite de descentes dans les bordels de Milorad Milakovic, certaines filles ont recouvré la liberté. Comme elles lui avaient coûté cher, il a réclamé une indemnisation.

les malheureux cherchent à fuir la misère, ils sont confrontés à des restrictions de plus en plus sévères en termes de migration légale. Presque invariablement, ceux qui ne peuvent pas répondre aux conditions requises, ou avancer la somme nécessaire au passage des frontières en fraude, tombent dans les filets des réseaux de trafiquants. « Le convoiement de clandestins consiste à faire traverser la frontière à des étrangers illégaux qui, ensuite, trouvent un travail rémunérateur. Dans le cas du trafic d'êtres humains, les migrants sont réduits en esclavage ou vendus par les trafiquants. En fait, ces deux activités fonctionnent exactement de la même façon et empruntent les mêmes voies, déclare un agent à la retraite du Service américain de l'immigration et de la naturalisation, l'INS. La seule différence, c'est ce qui arrive aux gens à l'autre bout de la chaîne. »

6 Avec le renforcement des contrôles aux frontières, les sommes que les immigrants illégaux doivent débourser pour le transport augmentent et, avec elles, le risque d'endettement envers les trafiquants qui les convoient – d'où l'obligation de travailler comme esclaves pour rembourser la mise de départ.

7 S'intéresser de trop près au fonctionnement de ces réseaux n'est pas sans danger. À Athènes, je rencontre un homme spécialisé dans l'étude de la traite humaine. L'enquête de ce professeur de sociologie à l'université du Panteion, Grigori Lazos, a commencé en 1990. Cette année-là, il s'embarque dans ce qu'il croit être une recherche banale sur la prostitution en Grèce. Par l'entremise de prostituées, il parvient à entrer en contact avec ceux qui les exploitent. Depuis, en dix ans, Lazos a pu pénétrer les réseaux de trafiquants et tracer un tableau clair de l'interaction entre la prostitution et l'esclavage dans son pays.

8 « Il importe de faire la différence entre une petite bande de trafiquants et un vaste réseau qui utilise l'Internet et des comptes bancaires, commence-t-il. N'importe quel propriétaire de bar ou d'un groupe de bars en Grèce peut envoyer quelqu'un dans le sud de la Bulgarie pour acheter des filles en liquide. Dans cette région, le coût d'une fille s'élève à 1 000 euros; mais, si vous négociez, vous pourrez en avoir deux pour le même prix. Pour obtenir des réductions, il vaut mieux y aller en début de semaine, car le plus gros du trafic se déroule le week-end. Le lundi, les affaires ralentissent et les « restes » sont bradés. »

9 « Un réseau fonctionne autrement. Il dispose des moyens de marchander et d'effectuer des transactions financières à distance. Il vous suffit d'appeler Moscou et de demander des filles. Elles seront envoyées en Roumanie, puis, de là, en Bulgarie et en Grèce. Inutile de se connaître pour faire affaire. L'importateur dit simplement : " Je veux tant de filles de première qualité, tant de deuxième qualité, tant de troisième. " »

10 Ouvrant ses dossiers, le professeur en extrait les chiffres implacables du commerce humain. « Entre 1990 et 2000, le montant total des sommes gagnées en Grèce grâce au trafic d'esclaves prostituées se monte à 5,5 milliards d'euros. Les prostituées volontaires, qui sont en majorité grecques, ont généré quant à elles 1,5 milliards d'euros de profits. »

11 L'efficacité et l'étendue des réseaux de trafiquants grecs pistés par Lazos n'ont rien d'exceptionnelles. À Trieste, la porte des Balkans vers l'Italie du Nord, des enquêteurs de la commission antimafia ont soigneusement suivi les activités de Josip Loncaric, ancien chauffeur de taxi originaire de Zagreb, en Croatie.

12 Quand on l'arrête, en l'an 2000, il apparaît comme le patron de plusieurs compagnies aériennes d'Albanie et de Macédoine. Mais il est aussi impliqué dans le déplacement de milliers de personnes, envoyées dans l'Union européenne pour s'y prostituer ou servir de main-d'oeuvre bon marché. Son épouse lui fournit un lien avec les triades criminelles chinoises, car elle est originaire de ce pays. Loncaric se remplit les poches en convoyant des Chinois, des Kurdes, des Irakiens, des Iraniens...

13 Toutes les populations prêtes à hypothéquer leur vie dans l'espoir d'un avenir meilleur sont ses proies potentielles. Nombre de victimes chinoises de Loncaric échouent dans des restaurants ou des ateliers de cuir italiens, où elles doivent travailler dix-huit heures par jour, en captivité.

14 Dans la dernière décennie du XX[e] siècle, les réseaux mafieux et les petits trafiquants ont fait passer 35 000 personnes par an en Europe de l' Ouest, *via* la région de Trieste. Les convois s'introduisent de nuit, à travers les montagnes escarpées et les sombres forêts qui chevauchent la frontière slovène. Mais ceci n'est qu'un des nombreux entonnoirs entre les mondes pauvres et riches. À des milliers de kilomètres de là, j'ai trouvé un autre flot de migrants fuyant l'Amérique centrale pour les États-Unis, où les attend là encore une destinée d'esclaves.

15 Ces populations ont d'abord été ravagées par les guerres, dans les années 1980 et 1990. Puis des catastrophes naturelles leur ont donné le coup de grâce. En 1998, c'est l'ouragan Mitch qui fond sur le Honduras et le Nicaragua. La misère fait alors voler les familles en éclats. Le nombre d'enfants des rues, en Amérique centrale, connaît une hausse de 20 %. En 2001, le Salvador est frappé par un tremblement de terre. La sécheresse sévit également, privant de pluie de larges zones de la région. Le prix mondial du café s'écroule, entraînant la ruine de ce secteur et la mise sur le carreau de 600 000 travailleurs. Au Guatemala, 500 000 d'entre eux sont confrontés à la famine.

16 Pour certains économistes, l'Accord de libre-échange nord-américain est l'une des causes de ce désastre – et de l'afflux de candidats à l'émigration. Selon eux, au Mexique, des millions de paysans ont été privés de leur emploi, puis jetés sur les routes, par la concurrence du maïs américain importé dans leur pays à moindre coût. Ils suggèrent donc que, pour chaque tonne de maïs exportée au Mexique, deux immigrants mexicains soient acceptés aux États-Unis.

17 Au bord du rio Suchiate se tient une minuscule bourgade guatémaltèque, Tecún Umán. Ici se rassemblent les migrants d'Amérique centrale avant de rejoindre le Mexique, passage obligé vers le Nord. Ceux qui ont des papiers en règle empruntent le pont. Les autres paient pour traverser le rio sur des radeaux de fortune, fabriqués avec des chambres à air de tracteur.

18 À Tecún Umán, selon les mots d'un de ses anciens habitants, « tout s'achète, y compris les gens ». Une grande majorité de migrants arrivent dans cette ville sans un sou en poche. Ils sont des proies faciles pour les hôteliers, propriétaires de bars et autres convoyeurs locaux, baptisés « coyotes ». Les plus chanceux trouvent un refuge sûr, mais temporaire, à la Casa del Migrante. « Ici, chaque jour, matin et soir, je leur tiens le même discours, explique le père Ademar Barilli, directeur de la Casa, un jésuite brésilien. J'évoque les dangers de ce voyage vers le Nord et je les encourage vivement à rebrousser chemin. Retourner à la maison, ce n'est certainement pas la solution idéale. Mais essayer d'entrer aux États-Unis, c'est encore pire. »

19 Le père Barilli met en garde les candidats à l'exil contre les patrons mexicains. Ils risquent de s'emparer de leur bien le plus précieux – leurs papiers – et de les jeter en esclavage dans des plantations lointaines. Il évoque les bordels de Tapachula, la ville mexicaine située de l'autre côté de la rivière, où les filles sont prostituées de force. Mais la plupart de ceux qui l'écoutent se souviennent trop bien de la misère qu'ils ont laissée derrière eux. Ils ignorent ses avertissements et partent sans regrets. Adriana, une prostituée de 14 ans,

« Les esclaves de Lake Placid étaient totalement invisibles... Leur camp était situé juste derrière le terrain où les retraités faisaient leurs parties de golf.»

travaille dans un bar de Tapachula. Quand on lui demande si elle aimerait retourner au Honduras, elle répond : « Pas question. Là-bas, on meurt de faim ! »

20 Tecún Umán n'est pas une ville sûre. La semaine précédant mon arrivée, un coyote a été criblé de balles et son corps a été jeté au pied des murs de la Casa del Migrante. « Le trafic d'adultes et de bébés entraîne de nombreux meurtres. Plusieurs mafias sont impliquées dans les affaires locales. Ici, pas question de sortir la nuit », conclut le père Barilli.

21 Les chanteurs de blues ont composé des complaintes sur les misères infligées dans les plantations du Sud. Leurs chansons font partie du patrimoine culturel américain. Mais celle que j'écoute ne raconte pas une histoire du passé. Juan Muñoz existe réellement. À 32 ans, il a quitté sa petite ferme parce qu'il ne pouvait pas gagner de quoi nourrir sa famille. Arrivé aux États-Unis, Juan s'est rendu compte qu'il venait de rejoindre l'économie esclavagiste moderne.

22 Au cœur de la Floride, l'autoroute 27 traverse des régions plantées d'agrumes qui fournissent 80 % du jus d'orange américain. Dans les champs qui bordent la route, les cueilleurs sont, dans une proportion écrasante, des immigrants, la plupart sans papiers. Tous, sans exception, vivent dans des conditions extrêmement difficiles. Ils gagnent en moyenne 7 500 euros par an pour un travail très pénible. En général, les autorités fichent la paix aux ouvriers, du moment qu'ils se contentent de leur sort.

23 Les conditions d'une telle exploitation sont réunies. Les entreprises qui achètent les produits agricoles sont en mesure de dicter les tarifs. Comme la marchandise est payée au cours le plus bas, les rémunérations versées aux cueilleurs par les sociétés de ramassage sont également réduites au minimum. Cette situation provoque un roulement important de la force de travail : les ouvriers désertent les champs dès qu'une autre occasion de gagner leur vie se présente à eux. Pour éviter ce désagrément, on fait appel à des chefs d'équipes d'esclaves pour dettes. Ils ont l'avantage d'offrir une main-d'œuvre stable et docile. C'est ainsi que Juan Muñoz s'est retrouvé captif au sein des camps de la famille Ramos. Ils étaient au moins 700, comme lui, placés sous bonne garde dans la petite ville de Lake Placid et sa banlieue.

24 « Tous ou presque ont été ramassés en Arizona par des coyotes qui leur ont proposé de les emmener en Floride, explique Romeo Ramirez. Ensuite, ils les ont vendus à des chefs d'équipe. » À visage couvert, ce Guatémaltèque de 21 ans a mené une enquête sur les agissements des Ramos, pour le compte de la CIW. Il explique que les prisonniers des huit camps vivaient « à quatre dans une chambre à l'odeur nauséabonde et dormaient sur des sommiers ». Ils étaient terrorisés par leurs patrons. « Ils savaient qu'ils seraient battus s'ils tentaient de s'échapper, poursuit Ramirez. Les employés recevaient leur paie tous les vendredis mais, ensuite, ils étaient conduits dans les magasins des Ramos, à Lake Placid, et contraints de reverser leur chèque. Une fois qu'ils s'étaient acquittés du loyer et de la nourriture, leur dette restait entière. » L'un de ces magasins, Natalie's Boutique, accueille ses clients à quelques mètres seulement du poste de police...

25 En avril 2001, une équipe de la CIW a aidé quatre ouvriers captifs à s'échapper. Juan Muñoz était parmi eux. Le témoignage accablant des fugitifs a incité le FBI à intervenir. Les frères Ramiro et Juan Ramos, ainsi que leur cousin José Luis Ramos, ont été inculpés de trafic d'esclaves, d'extorsion de fonds et de possession d'armes à feu. En juin 2002, les trois hommes ont été condamnés à des peines de prison totalisant trente-quatre ans et neuf mois.

26 À priori, le camp principal où étaient cantonnées les victimes des Ramos pouvait difficilement passer inaperçu.

27 Il se situait juste à la sortie de la ville, près d'un hôtel de la chaîne Ramada Inn. À côté de son enceinte, une résidence privée, Lakefront Estates, offre un environnement paisible à des retraités.

28 Pourtant, souligne Laura Germino, de la CIW, « les esclaves de Lake Placid étaient invisibles, car cette part de notre économie

forme un univers parallèle. Des retraités jouaient au golf sur un terrain derrière lequel se trouvait un camp de détention. Entre ces deux mondes qui se côtoyaient, pas le moindre contact. »

29 L'affaire Ramos est le cinquième cas d'esclavage agricole révélé en Floride durant les six dernières années. Mais, aux États-Unis, l'esclavage et le trafic qui le nourrit s'étendent bien au-delà des zones rurales. Ils touchent la quasi-totalité des secteurs économiques s'appuyant sur une main-d'oeuvre bon marché. En 1995, lors d'une opération de police, plus de 70 femmes thaïes ont été libérées. Elles travaillaient depuis des années derrière des fils barbelés, dans une banlieue de Los Angeles appelée El Monte. Les vêtements qu'elles confectionnaient étaient destinés à des magasins de prêt-à-porter renommés. La police a dû attendre d'obtenir un mandat de perquisition en bonne et due forme avant d'intervenir enfin.

30 En juin 2001, à Yakima, dans l'État de Washington, des policiers ont arrêté les propriétaires d'une société de restauration ambulante. Ils les ont inculpés pour avoir utilisé des esclaves mexicains. Ceux-ci étaient contraints de vendre des glaces dans la rue, pour rembourser leur voyage et leur entrée sur le territoire américain. Selon Kevin Bales, spécialiste de cette question, il existe aujourd'hui de 100 000 à 150 000 esclaves aux États-Unis. Le département d'État estime à près de 20 000 le nombre de personnes introduites dans le pays par des trafiquants. Nombre d'entre elles finissent sur le trottoir ou dans des exploitations agricoles. Certaines travaillent dans des maisons de santé. D'autres sont domestiques chez des particuliers.

31 En l'an 2000, le Congrès américain a adopté une loi qui protège les esclaves de l'expulsion, s'ils témoignent contre leurs anciens propriétaires. Une telle mesure a peut-être contribué à atténuer le sentiment de peur qui habite cette population vulnérable. Par ailleurs, les associations prêtes à fournir de l'aide aux victimes se multiplient. Désormais, celles-ci ne sont plus seules. En Californie du Sud, par exemple, la Coalition to Abolish Slavery and Trafficking (Coalition pour abolir l'esclavage et le trafic) a secouru plus de 200 personnes. D'une manière générale, l'opinion publique prend de plus en plus conscience du problème.

32 Malgré cela, aux quatre coins de la planète, les esclaves restent généralement sans défense. Ils vivent dans la peur permanente de l'expulsion. Ils ne peuvent bénéficier d'aucun conseil, d'aucun soutien, car ils sont entièrement coupés du monde extérieur. Il s'agit bel et bien d'un univers parallèle, comme le dit Laura Germino. Un univers dégageant des bénéfices faramineux. Avant de condamner les Ramos, le juge de la cour fédérale K. Michael Moore a ordonné la confiscation des 3 millions d'euros de profits générés par leurs activités. Le juge a également confisqué une immense propriété foncière et d'autres biens qui appartenaient à la famille. Enfin, il a pointé du doigt les entreprises agro-industrielles qui louaient les services des équipes de cueillette des Ramos. Il a évoqué leur complicité, au moins morale, dans ce système dont elles étaient les bénéficiaires indirectes.

33 Julia Gabriel est une ancienne esclave. Aujourd'hui, elle est jardinière-paysagiste en Floride et membre de la CIW. Elle se souvient. Elle est arrivée aux États-Unis à 19 ans. Elle venait du Guatemala, où elle était née. Gardée par des hommes en armes, elle ramassait des concombres en Caroline du Sud, douze à quatorze heures par jour. Elle a vu certains de ses compagnons s'évanouir, à force d'être tabassés à coups de crosse. « Ici, les choses se passent peut-être de cette manière », a-t-elle alors pensé. Mais un ami l'a détrompée : « Non, ce n'est pas ainsi que les choses doivent se passer. » Alors, elle a trouvé le courage de s'enfuir.

34 « Ce pays est censé être un havre pour les gens qui fuient la servitude. Ils ne doivent pas en faire l'apprentissage ici », déclare John Ashcroft, ministre de la Justice. Mais des historiens répondent que le commerce des esclaves africains n'a été aboli dans le Nouveau Monde que lorsque son utilité économique s'est évanouie.

35 Aujourd'hui, les marchands d'esclaves prospèrent, du château de Sherwood bosniaque à la Floride des cartes postales. L'achat et la vente d'êtres humains est un secteur hautement rentable. Autant dire que, XXIe siècle ou pas, l'esclavage est loin d'avoir disparu. □

Stopper le trafic

Pays où le trafic d'êtres humains est sévèrement réprimé : 25

Peines infligées à des trafiquants aux États-Unis en 2002 : Louisa Satia et Kevin Waton Nanji, neuf années de détention chacun, pour avoir attiré une jeune Camerounaise de 14 ans avec des promesses de scolarisation, avant de l'enfermer dans leur maison du Maryland, de la violer et de l'exploiter comme domestique pendant trois ans. Sardar et Nadira Gasanov, cinq ans chacun, pour avoir recruté des femmes ouzbeks en leur faisant miroiter un travail, leur avoir confisqué leur passeport et les avoir obligées à travailler dans des boîtes de strip-tease au Texas. Quinze prévenus ont écopé de quarante ans au total pour avoir forcé des enfants à se prostituer à Atlanta. Les victimes avaient subi des tortures. Juan et Ramiro Ramos, douze ans chacun, et José Luis Ramos, dix ans, pour avoir convoyé des Mexicains en Floride et les avoir contraints à travailler comme cueilleurs de fruits. Des employés ont été sévèrement battus pour avoir essayé de les aider à s'échapper.

Chandra Gautam condamné comme trafiquant, purgera une peine de seize ans dans une prison népalaise. Les lourdes condamnations et les enquêtes de police intenses témoignent d'un effort de la part du Népal pour stopper le commerce d'individus.

« J'ai besoin de croire que **cela peut changer.** »

Voilà ce que dit Marisa Ugarte. D'une voix calme, cette travailleuse sociale évoque le sort de trois garçons qui vivent dans un refuge mexicain. L'un a 12 ans, les deux autres pas plus de 15. Trimballés entre Tijuana et San Diego, en Californie, ils ont été obligés de se prostituer. Marisa dirige un réseau d'associations américaines et mexicaines qui combat les trafiquants. « Les gens commencent à se rendre compte que l'esclavage n'est pas une affaire réglée », conclut-elle.

J'étais une esclave

1 Je m'appelle Salma. Je suis née esclave en Mauritanie, en 1956. Mes parents étaient esclaves. Et leurs parents aussi. Dès que j'ai pu marcher, j'ai dû travailler du matin au soir, tous les jours. Même malades, nous devions travailler. Alors que je n'étais encore qu'une enfant, j'ai commencé à m'occuper de la première épouse du chef de famille et de ses quinze filles et garçons. Plus tard, même si l'un de mes propres petits était blessé ou en danger, je n'osais pas l'aider, car je devais d'abord me consacrer aux enfants de la femme du maître. On me battait très souvent, avec un bâton en bois ou une ceinture de cuir. Un jour, ils ont battu ma mère et j'ai essayé de m'interposer. Le chef de famille m'a attaché les mains, m'a marquée au fer rouge et m'a frappée. Sa bague m'a entaillé le visage et a laissé une cicatrice.

2 Je n'ai jamais pu aller à l'école ou apprendre quoi que ce soit d'autre que des versets du Coran et des prières. Mais j'ai eu de la chance, car le fils aîné du maître avait été scolarisé hors du village et il avait d'autres idées que son père. C'est lui qui m'a appris en secret à parler le français, et à lire et écrire un peu. Je crois que tout le monde pensait qu'il passait son temps à me violer, mais en réalité il était en train de m'enseigner tout cela.

3 Les autres esclaves craignaient la liberté. Ils avaient peur de ne pas savoir où aller, que faire. Moi, j'ai toujours cru que je devais être libre et je pense que cela m'a aidée à m'échapper. J'ai essayé de fuir il y a environ dix ans. Je ne savais pas que la frontière sénégalaise était si proche. J'ai marché deux jours dans la mauvaise direction. J'ai été prise, renvoyée au village, et punie. On m'a lié les poignets et les chevilles, puis on m'a attachée à un dattier au milieu du quartier familial. On m'a laissée là pendant une semaine. Le chef de famille avait entaillé mes poignets au rasoir. Je saignais abondamment. Je porte toujours ces cicatrices. Finalement, j'ai rencontré un homme au marché qui m'a dit que le Sénégal était juste de l'autre côté de la rivière. J'ai décidé de retenter ma chance. J'ai couru jusqu'à la berge, où quelqu'un a accepté de m'emmener dans un petit bateau, de l'autre côté. Ensuite, j'ai rejoint un relais dirigé par un ancien esclave de Mauritanie. Je suis restée quelques années au Sénégal. Je me débrouillais en faisant des ménages, mais je ne me sentais jamais en sécurité. Je vivais dans la peur que le chef de famille paie des gens pour me retrouver. Lorsque je suis arrivée aux États-Unis, j'ai travaillé comme tresseuse de cheveux. La première fois que j'ai reçu de l'argent pour ça, j'ai pleuré. Je n'avais jamais vu une personne être payée pour son travail auparavant.

4 L'une des choses les plus dures a été de laisser mes enfants derrière moi, mais je savais que je devais m'échapper. Depuis trois ans que je suis ici, je travaille pour eux. J'ai payé des gens pour les trouver et les emmener au Sénégal. Maintenant, je finance leur scolarité là-bas.

5 Chaque matin, je me lève tôt, j'achète une carte téléphonique et je leur parle. Ils me disent qu'ils préféreraient mourir que de retourner en Mauritanie. Ma fille aînée est aujourd'hui en Amérique avec moi. J'espère de tout mon coeur que mes autres enfants nous rejoindront. En Mauritanie, je n'avais jamais le droit de prendre des décisions à leur propos. Je n'osais pas aller voir le gouvernement, parce qu'il ne vous écoute pas. Peu importe ce que dit la loi, elle n'est pas appliquée. Peut-être est-il écrit qu'il n'y a pas d'esclavage, mais ce n'est pas vrai. Même devant le président de Mauritanie, je peux déclarer haut et fort que l'esclavage existe dans ce pays, car maintenant je suis libre comme lui.

6 À mon arrivée aux États-Unis, j'ai d'abord eu peur qu'on me renvoie. Mais j'ai rencontré un avocat et un médecin qui m'ont aidée, ainsi que Kevin Bales, de Free the Slaves, et les gens du programme Bellevue pour les survivants de la torture. À mon audition pour le droit d'asile, le juge était honnête. Il a fait son travail. Il a demandé des preuves, puis il m'a écoutée.

7 Un jour, j'aimerais devenir citoyenne américaine, et que mes enfants le soient aussi. Ici, j'ai la liberté d'expression. Au Sénégal, j'avais peur de parler ouvertement, car la Mauritanie était proche. À cette époque, je devais rester prudente. Il fallait que je parte loin, loin, très loin. Maintenant, je peux dire tout ce que je veux.

© Andrew Cockburn, « Les nouveaux esclaves », *National Geographic France*, vol. 9 3, n° 48, septembre 2003, p. 24-47.
La permission d'adapter et de reproduire ce texte a été accordé par National Geographic France.

Bibliographie

COCKBURN, Andrew. « Les nouveaux esclaves », *National Geographic France*, vol. 9.3, n° 48, septembre 2003, p. 24-47.

DE MAUPASSANT, Guy. « Le gueux », *Contes*, Montréal, Les Éditions Variétés, 1943, p. 291-298.

FILION, Nadine. « Permis de tuer », *Sélection du Reader's Digest*, vol. 109, n° 653, novembre 2001, p. 75-81.

FOGLIA, Pierre. « Tous pour une? C'est trop! », *La Presse*, 23 janvier 2003, p. A5.

GODEFROY, Jérôme. « La peine de mort en accusation », *Le Point*, n° 1501, 22 juin 2001, p. 62-65.

Clé de correction

Test basé sur les normes

Français langue première
40S : Langue et communication
Secondaire 4

Lecture

LA JUSTICE

Juin 2005

Manitoba

Tous droits réservés © 2005, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Section Évaluation, 1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 CANADA.

Note : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

ISBN : 0-7711-3423-1

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

Introduction 1

Modalités de correction 3

Avant la correction 3

Pendant la correction 3

Cas particulier durant l'administration du test 3

Cas particuliers durant la correction 4

Résultats d'apprentissage 4

Tâches et réponses 6

Introduction

Du 7 au 9 juin 2005, les élèves de secondaire 4 du Programme scolaire français ont passé le *Test basé sur les normes* de *Français langue première, 40S : Langue et communication.* Le test évalue les compétences des élèves dans trois domaines :

- la Communication orale – L'écoute,
- la Lecture,
- l'Écriture.

Le présent document traite de la Lecture. Il présente les modalités de correction dont la personne correctrice doit tenir compte afin de faire une évaluation juste et équitable des réponses des élèves.

Dans ce document vous trouverez :

- les modalités de correction,
- les résultats d'apprentissage évalués,
- les tâches de compréhension et les réponses possibles.

Vous trouverez à la page 3 les modalités de correction. L'application des modalités repose sur une bonne connaissance des résultats d'apprentissage, des textes retenus, de la grille d'évaluation qualitative, des tâches, des directives, des exemples de réponses possibles ainsi que des modèles de réponses d'élèves.

Aux pages 4 et 5, vous trouverez les tableaux des résultats d'apprentissage évalués en Lecture. Ces tableaux reprennent les informations présentées dans la trousse d'information *Français langue première, langue et communication, secondaire 4, les normes*[1].

Les textes choisis ainsi que les tâches de compréhension correspondent aux résultats d'apprentissage généraux et aux résultats d'apprentissage spécifiques de secondaire 4 retenus pour ce test.

Dans la majorité des tâches de compréhension, il y a plus d'une réponse possible. Quoique quelques exemples soient offerts, il est impossible de prévoir toutes les réponses acceptables. Ainsi, la personne correctrice est souvent appelée à porter un jugement par rapport à la qualité de la réponse de l'élève.

À partir de la page 6, vous trouverez les directives et les exemples de réponses possibles pour chacune des tâches correspondant aux textes retenus.

[1] Éducation et Formation professionnelle Manitoba, *Français langue première, langue et communication, secondaire 4, les normes*, Winnipeg, Division du Bureau de l'éducation française, mai 2000.

Dans la marge de droite de la clé de correction, en plus de la pondération accordée à chaque tâche, vous trouverez un code qui précise le résultat d'apprentissage général, le résultat d'apprentissage spécifique et l'indicateur de performance visés. La lecture des codes se fait à l'aide des tableaux aux pages 4 et 5 de ce document. Par exemple, le code L3-A-1 se lit ainsi :

- Le ***L3*** fait référence au résultat d'apprentissage général : L'élève sera capable de comprendre des textes divers, y compris des produits médiatiques, pour satisfaire ses **besoins d'information**.
- Le ***A*** fait référence au premier résultat d'apprentissage spécifique : L'élève sera capable d'évaluer l'efficacité des procédés employés par l'auteur d'un texte argumentatif.
- Le ***1*** fait référence au premier indicateur de performance correspondant à la norme : L'élève dégage les procédés utilisés par l'auteur dans le texte argumentatif (la réfutation, l'explication argumentative, la démonstration), ainsi que les valeurs véhiculées et le point de vue.

Modalités de correction

Les deux domaines de compréhension (Communication orale – L'écoute et Lecture) comptent pour 50 % de la note du test. Pour ces deux domaines, l'élève obtiendra une note sur 29 points (valeur totale en compréhension). La personne correctrice pourra utiliser le tableau à la fin de la *Clé de correction, Communication orale – L'écoute* afin de transposer la note de l'élève sur 50 points.

La personne correctrice doit respecter les modalités suivantes.

Avant la correction

- Bien connaître les résultats d'apprentissage généraux, les résultats d'apprentissage spécifiques et les indicateurs de performance présentés dans les tableaux du présent document (pages 4 et 5).
- Lire « Le gueux » et « Tous pour une? C'est trop! » dans le document intitulé *Recueil de textes, La Justice*.
- Lire les tâches de compréhension qui se trouvent dans le présent document.
- Étudier le document afin de bien comprendre les tâches, les directives et les exemples de réponses possibles.
- Étudier la *Grille d'évaluation qualitative* qui présente les éléments relatifs aux trois niveaux de performance. Cette grille sert à évaluer les tâches critiques et explicatives.

Pendant la correction

Évaluation d'une tâche critique

- Pour évaluer la réponse de l'élève, référez-vous aux éléments recherchés de troisième, de deuxième et de premier niveaux de performance dans la *Grille d'évaluation qualitative*.
- Attribuez un niveau de performance en tenant compte des chevauchements possibles entre deux niveaux.
- Transcrire la note (3; 2,5; 2; 1,5; 1 ou 0) sur la feuille de notation.

Évaluation d'une tâche explicative

- Pour évaluer une explication complète ou une explication partielle, référez-vous aux éléments recherchés de deuxième et de premier niveaux de performance dans la *Grille d'évaluation qualitative*.
- Transcrire la note (2, 1 ou 0) sur la feuille de notation.

Cas particulier durant l'administration du test

- ***Tricherie*** **:** Dans le cas d'un élève qui se fait prendre à tricher, la note zéro sera accordée pour le domaine en question. **La personne coordonnatrice responsable de la correction locale** noircit « Cas de tricherie » sur la feuille de notation et accorde à l'élève la note zéro pour chacune des tâches de la Lecture.

Cas particuliers durant la correction

- ***Plagiat :*** L'élève qui reprend les mots d'un auteur et les présente comme étant les siens est pénalisé. La personne correctrice doit indiquer dans le cahier d'où provient le passage copié et attribuer une note appropriée pour la partie du travail qui appartient à l'élève.
- ***Pas de réponse :*** Dans le cas d'un élève qui n'a pas fourni de réponse, il faut noircir « PR » sur la feuille de notation. Toutefois, au moment du calcul des résultats, l'élève obtient la note zéro.
- ***Réponse incompréhensible :*** Lorsque la réponse de l'élève est dépourvue de sens, il faut accorder la note zéro.
- ***Mots anglais ou anglicismes dans la réponse :*** Étant donné que cette partie du test porte sur la compréhension, l'élève qui, à l'occasion, utilise des mots anglais ou des anglicismes ne sera pas pénalisé pourvu que ceux-ci ne nuisent pas à la clarté de la réponse.
- ***Réponse illisible :*** Lorsque la calligraphie est quasi indéchiffrable, il faut accorder la note zéro.
- Toute irrégularité doit être portée à l'attention de la personne responsable de la correction.
- Si la personne correctrice éprouve de la difficulté à évaluer une réponse, elle doit relire la tâche, les directives, les exemples de réponses possibles, les modèles de réponses d'élèves et la *Grille d'évaluation qualitative*. Si elle a encore des doutes, elle ne doit pas hésiter à consulter la personne responsable de la correction.

Résultats d'apprentissage

Lecture, secondaire 4		
Résultat d'apprentissage général	**Résultats d'apprentissage spécifiques**	**Indicateurs de performance correspondant à la norme**
L3 L'élève sera capable de comprendre des textes divers, y compris des produits médiatiques, pour satisfaire ses **besoins d'information**.	**A** L'élève sera capable d'évaluer l'efficacité des procédés employés par l'auteur d'un texte argumentatif. **B** L'élève sera capable de réagir de façon critique aux valeurs véhiculées et aux points de vue présentés dans le texte.	1. L'élève dégage les procédés utilisés par l'auteur dans le texte argumentatif (la réfutation, l'explication argumentative, la démonstration), ainsi que les valeurs véhiculées et le point de vue. 2. L'élève porte un jugement sur l'efficacité des procédés, les valeurs véhiculées et le point de vue en établissant des rapports cohérents entre ces éléments et l'intention de communication. 3. L'élève confirme ou nuance son jugement, s'il y a lieu, sous la forme d'une conclusion.

Résultat d'apprentissage général	Résultats d'apprentissage spécifiques	Indicateurs de performance correspondant à la norme
L4 L'élève sera capable de comprendre des textes divers, y compris des produits médiatiques, pour satisfaire ses **besoins d'imaginaire et d'esthétique.**	**A** L'élève sera capable de dégager les thèmes et les symboles dans le récit et d'en faire ressortir la signification et l'importance.	1. L'élève dégage les thèmes et les symboles dans le récit. 2. L'élève met en valeur leur signification et leur importance.
	B L'élève sera capable de dégager les valeurs véhiculées par les personnages et d'en faire ressortir l'incidence sur le récit.	1. L'élève dégage les valeurs véhiculées par les personnages. 2. L'élève met en évidence les liens entre les valeurs et le déroulement du récit.
	C L'élève sera capable de réagir aux valeurs véhiculées dans un texte à partir de ses expériences personnelles. **D** L'élève sera capable de réagir à la vision du monde, aux thèmes et aux procédés stylistiques présents dans un texte poétique.	1. L'élève dégage les valeurs véhiculées dans un texte, la vision du monde, les thèmes et les procédés stylistiques dans un texte poétique. 2. L'élève porte un jugement sur chacun de ces éléments et les liens entre eux en s'appuyant sur des arguments cohérents et logiques. 3. L'élève confirme ou nuance son jugement, s'il y a lieu, sous la forme d'une conclusion.

Codes et pondération de chaque tâche :

Tâches et réponses

Le gueux

1. Tout au long de ce texte, l'auteur attribue à Cloche des caractéristiques qui s'appliquent à des animaux.

   Expliquez l'effet qu'une telle caractérisation produit chez le lecteur, en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte.

L4-B-1
L4-D-1
2 points

DIRECTIVES :

Explication complète : Accordez 2 points si l'élève a expliqué de façon réfléchie l'effet produit par cette caractérisation en s'appuyant sur des éléments pertinents du texte.

Expiication partielle : Accordez 1 point si l'élève a expliqué de façon superficielle ou limitée l'effet produit par cette caractérisation en s'appuyant sur certains éléments du texte.

Explication incomplète ou hors sujet : N'accordez aucun point.

EXEMPLES DE RÉPONSES POSSIBLES :

Effets :

- empathie
- honte
- pitié
- répugnance
- dégoût
- sensibilisation
- peur
- aversion
- déception
- conscientisation de la situation et du monde de Cloche
- autre réponse pertinente

Explication :

- L'auteur réduit Cloche à un état inférieur à l'animal et crée chez le lecteur une empathie pour le personnage et du dégoût pour les gens du village. Le lecteur éprouve de la honte à faire partie de la race humaine.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

Références à des caractéristiques s'appliquant aux animaux :

- « … pour dormir, une espèce de niche pleine de paille, à côté du poulailler… » (*ℓ.* 14 et 15)
- « … qui le faisaient plonger, par instinct, dans les buissons ou derrière les tas de cailloux. » (*ℓ.* 39 et 40)
- « … une agilité de monstre pour gagner quelque cachette. » (*ℓ.* 42 et 43)
- « … se roulait en boule, devenait tout petit, invisible, rasé comme un lièvre au gîte, confondant ses haillons bruns avec la terre. » (*ℓ.* 44 et 45)

- « … pas de refuge, pas de toit, pas de hutte, pas d'abri. » (*ℓ.* 49)
- « … se glissait sous les granges… » (*ℓ.* 50)
- « Il connaissait les trous… » (*ℓ.* 52)
- « … demeurait parfois quatre ou cinq jours sans bouger, quand il avait recueilli dans sa tournée des provisions suffisantes. » (*ℓ.* 55 et 56)
- « Il vivait comme les bêtes des bois, au milieu des hommes, sans connaître personne, sans aimer personne… » (*ℓ.* 57 et 58)
- « Cloche les regardait sans penser à rien; […] plutôt au ventre que dans la tête, la sensation plutôt que l'idée qu'une de ces bêtes-là serait bonne à manger […] Le soupçon qu'il allait commettre un vol ne l'effleura pas. » (*ℓ.* 112 à 115)
- « … avec des mouvements pareils à ceux des poules. » (*ℓ.* 120)
- « … cette peur du gibier devant le chasseur, de la souris devant le chat. » (*ℓ.* 143 et 144)
- autre référence au texte

Codes et pondération de chaque tâche :

Le gueux

2. Expliquez une valeur de la société dans laquelle Cloche ne parvient jamais à s'intégrer, en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte.

L4-B-1

2 points

DIRECTIVES :

Explication complète : Accordez 2 points si l'élève a expliqué de façon réfléchie la valeur choisie en s'appuyant sur des éléments pertinents du texte.

Explication partielle : Accordez 1 point si l'élève a expliqué de façon superficielle ou limitée la valeur choisie en s'appuyant sur certains éléments du texte.

Explication incomplète ou hors sujet : N'accordez aucun point.

EXEMPLES DE RÉPONSES POSSIBLES :

Valeurs :

- la débrouillardise
- l'autonomie (l'indépendance)
- le bien-être personnel
- le pouvoir
- la richesse matérielle
- l'argent
- le confort
- la puissance
- la responsabilité
- le conformisme
- la normalité
- le travail
- la beauté physique
- l'image (les apparences)
- la réussite sociale
- autre réponse pertinente

Explication :

- Les gens de cette société valorisent le travail à tel point qu'ils rejettent ou refusent d'aider Cloche qui ne peut pas se tirer d'affaire. Ces gens ont travaillé fort pour obtenir leurs biens; ils en sont fiers et ne veulent pas les partager.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

Le gueux

Codes et pondération de chaque tâche :

3. Expliquez le ton de *Quelle surprise!*, dernière phrase du texte (*ℓ.* 166), en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte.

L3-A-1

2 points

DIRECTIVES :

Explication complète : Accordez 2 points si l'élève a expliqué de façon réfléchie le ton dégagé en s'appuyant sur des éléments pertinents du texte.

Explication partielle : Accordez 1 point si l'élève a expliqué de façon superficielle ou limitée le ton dégagé en s'appuyant sur certains éléments du texte.

Explication incomplète ou hors sujet : N'accordez aucun point.

EXEMPLES DE RÉPONSES POSSIBLES :

Tons :

- ironique
- dénonciateur
- moqueur
- sarcastique
- satirique
- autre réponse pertinente

Explication :

- Cloche avait l'estomac vide depuis plusieurs jours, le maître Chiquet et les gens de la ferme l'ont battu et les gendarmes l'ont négligé. Tous ont contribué à sa mort. En terminant le conte sur un ton ironique, l'auteur démontre que la mort de Cloche était inévitable.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

Le gueux

Codes et pondération de chaque tâche :

4. Quel message, à votre avis, le texte dégage-t-il?

   Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte et sur vos connaissances personnelles.

L4-C-1
L4-C-2
L4-D-1
L4-D-2
3 points

DIRECTIVE :

Attribuez un niveau de performance à la réponse de l'élève.

NIVEAUX DE PERFORMANCE :

Troisième niveau

Accordez 3 points à ce niveau de performance.

L'élève évalue le message en manifestant une compréhension approfondie des valeurs véhiculées par les gens dans le texte. Il justifie son point de vue de façon réfléchie en intégrant judicieusement dans sa réponse des éléments pertinents du texte **et** en s'appuyant sur ses connaissances personnelles.

Deuxième niveau

Accordez 2 points à ce niveau de performance.

L'élève évalue le message en manifestant une bonne compréhension des valeurs véhiculées par les gens dans le texte. Il justifie son point de vue de façon logique en s'appuyant sur des éléments pertinents du texte **et** sur ses connaissances personnelles.

N. B. L'élève qui s'appuie seulement sur des éléments pertinents du texte peut mériter deux points. Cependant, l'élève qui s'appuie seulement sur ses connaissances personnelles n'obtient qu'un point.

Premier niveau

Accordez 1 point à ce niveau de performance.

L'élève évalue le message en manifestant une compréhension superficielle ou limitée des valeurs véhiculées par les gens dans le texte. Il justifie son point de vue de façon simpliste en s'appuyant sur certains éléments pertinents du texte **ou** sur ses connaissances personnelles.

Accordez la note zéro si l'élève n'a pas fait la tâche exigée.

✎ *La réponse de l'élève ne fournit pas de jugement sur le message du texte.*

ou

✎ *La réponse de l'élève révèle une absence de compréhension de la tâche.*

EXEMPLES DE RÉPONSES POSSIBLES :

Messages :

- On ne traite pas un humain comme un animal sauvage.
- Ne pas juger ni condamner une personne sans l'avoir entendu.
- Le système judiciaire ne rend pas justice aux gens pauvres ou aux marginaux.
- Les personnes handicapées sont mal acceptées dans la société.
- Les villageois ont déjà du mal à subvenir à leurs propres besoins : charité bien ordonnée commence par soi-même.
- Ceux qui ne contribuent pas à la société ne devraient pas s'attendre à de la charité des mieux nantis.

- autre réponse pertinente

Tous pour une? C'est trop!

Codes et pondération de chaque tâche :

L3-A-1

2 points

5. Le ton dominant du texte est :

   - agressif
   - dénonciateur
   - didactique
   - humoristique

   Expliquez votre choix en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte tels que le contenu et la prise de position de l'auteur.

DIRECTIVES :

Explication complète : Accordez 2 points si l'élève a expliqué de façon réfléchie le ton **dénonciateur** du texte en s'appuyant sur des éléments pertinents du texte.

Explication partielle : Accordez 1 point si l'élève a expliqué de façon limitée ou superficielle le ton **dénonciateur** du texte en s'appuyant sur certains éléments du texte.

Explication incomplète ou hors sujet : N'accordez aucun point.

DIRECTIVE PARTICULIÈRE :

N'accordez aucun point si l'élève n'a pas expliqué son choix.

EXEMPLE DE RÉPONSE POSSIBLE :

Explication :

- L'auteur contredit (critique) ceux qui confondent les privilèges et les droits. Il croit qu'une personne handicapée doit accepter que son handicap, un jour ou l'autre, l'empêche de participer à une activité quelconque.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

Codes et pondération de chaque tâche :

Tous pour une? C'est trop!

6. « … je trouve complètement déraisonnable de demander aux parents d'une école de mettre leurs enfants à la diète pour accommoder une handicapée. » (paragraphe 14)

   Partagez-vous le point de vue de l'auteur?

   Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte et sur vos connaissances personnelles.

L3-B-2

3 points

DIRECTIVE :

Attribuez un niveau de performance à la réponse de l'élève.

NIVEAUX DE PERFORMANCE :

Troisième niveau

Accordez 3 points à ce niveau de performance.

L'élève évalue le point de vue de l'auteur en manifestant une compréhension approfondie du dilemme en question. Il justifie son point de vue de façon réfléchie en intégrant judicieusement dans sa réponse des éléments pertinents du texte **et** en s'appuyant sur ses connaissances personnelles.

Deuxième niveau

Accordez 2 points à ce niveau de performance.

L'élève évalue le point de vue de l'auteur en manifestant une bonne compréhension du dilemme en question. Il justifie son point de vue de façon logique en s'appuyant sur des éléments pertinents du texte **et** sur ses connaissances personnelles.

N. B. L'élève qui s'appuie seulement sur des éléments pertinents du texte peut mériter deux points. Cependant, l'élève qui s'appuie seulement sur ses connaissances personnelles n'obtient qu'un point.

Premier niveau

Accordez 1 point à ce niveau de performance.

L'élève évalue le point de vue de l'auteur en manifestant une compréhension superficielle ou limitée du dilemme en question. Il justifie son point de vue de façon simpliste en s'appuyant sur certains éléments pertinents du texte **ou** sur ses connaissances personnelles.

Accordez la note zéro si l'élève n'a pas fait la tâche exigée.

✎ *La réponse de l'élève ne fournit pas de jugement sur le point de vue de l'auteur.*

ou

✎ *La réponse de l'élève révèle une absence de compréhension de la tâche.*

EXEMPLES DE RÉPONSES POSSIBLES :

En accord avec le point de vue de l'auteur

- Les personnes handicapées doivent être conscientes que leur handicap les limite dans leurs choix d'activités.
- Étant donné l'état critique de Mélissa, il serait moins dangereux qu'on lui enseigne à la maison. Pourquoi courir de si grands risques en l'exposant aux autres?
- C'est trop stressant pour les parents qui doivent surveiller à la loupe chaque aliment et ses substituts dans la boîte à lunch de leurs enfants.
- C'est plus que déraisonnable, c'est même dangereux, de s'attendre à ce que, parmi ce groupe de parents, aucun d'entre eux ne commette un oubli.
- Il est plus facile et plus raisonnable de demander à une personne de se plier aux exigences d'un groupe que l'inverse.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

En désaccord avec le point de vue de l'auteur

- Ce n'est pas trop demander aux parents et aux enfants de faire ce sacrifice pour que cette enfant puisse aller à l'école avec les autres enfants de son âge.
- C'est important qu'il y ait des revendications en faveur d'une minorité pour faire évoluer les comportements et les mentalités dans la société. Il ne faudrait pas croire que la majorité a nécessairement raison.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

Codes et pondération de chaque tâche :

L3-A-2

3 points

Tous pour une? C'est trop!

7. L'auteur de ce texte a privilégié le procédé argumentatif de la réfutation pour communiquer son point de vue.

   Cette stratégie vous paraît-elle efficace pour convaincre le lecteur?

   Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents du texte et sur vos connaissances personnelles.

DIRECTIVE :

Attribuez un niveau de performance à la réponse de l'élève.

NIVEAUX DE PERFORMANCE :

Troisième niveau

Accordez 3 points à ce niveau de performance.

L'élève évalue l'efficacité du procédé de la réfutation en manifestant une compréhension approfondie du rôle qu'il joue dans le texte argumentatif. Il justifie son point de vue de façon réfléchie en intégrant judicieusement dans sa réponse des éléments pertinents du texte **et** en s'appuyant sur ses connaissances personnelles.

Deuxième niveau

Accordez 2 points à ce niveau de performance.

L'élève évalue l'efficacité du procédé de la réfutation en manifestant une bonne compréhension du rôle qu'il joue dans le texte argumentatif. Il justifie son point de vue de façon logique en s'appuyant sur des éléments pertinents du texte **et** sur ses connaissances personnelles.

N. B. L'élève qui s'appuie seulement sur des éléments pertinents du texte peut mériter deux points. Cependant, l'élève qui s'appuie seulement sur ses connaissances personnelles n'obtient qu'un point.

Premier niveau

Accordez 1 point à ce niveau de performance.

L'élève évalue l'efficacité du procédé de la réfutation en manifestant une compréhension superficielle ou limitée du rôle qu'il joue dans le texte argumentatif. Il justifie son point de vue de façon simpliste en s'appuyant sur certains éléments pertinents du texte **ou** sur ses connaissances personnelles.

Accordez la note zéro si l'élève n'a pas fait la tâche exigée.

- *La réponse de l'élève ne fournit pas de jugement sur l'efficacité du procédé.*

ou

- *La réponse de l'élève révèle une absence de compréhension de la tâche.*

EXEMPLES DE RÉPONSES POSSIBLES :

En accord avec l'efficacité

- Par la réfutation, l'auteur rejette ou conteste de façon systématique, avec un peu d'ironie, les idées avancées par le père de Mélissa ou les personnes handicapées. Il utilise la rétorsion pour contrer l'argument du « droit de » et y substituer l'argument du « privilège de ». L'auteur utilise également la concession argumentative pour expliquer qu'il reconnaît que les personnes handicapées ont des droits fondamentaux, mais pas tous les droits. Avec ce choix de stratégie, l'auteur réussit à nous faire rire par moment, malgré la gravité de l'histoire.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

En désaccord avec l'efficacité

- Avec ce choix de stratégie, le lecteur pourrait considérer les arguments réfutés et les approuver. Les passages ironiques pourraient choquer le lecteur et l'inciter à ne pas poursuivre la lecture du texte.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

Grille d'évaluation qualitative

Troisième niveau	Deuxième niveau	Premier niveau	Aucun point
compréhension **approfondie** justification **réfléchie** intégration **judicieuse** d'informations pertinentes	**bonne** compréhension justification **logique** références à des informations **pertinentes**	compréhension **superficielle** ou **limitée** justification **simpliste** références à **certaines** informations	**Absence de compréhension, de prise de position, ne fournit pas de jugement** ou **d'évaluation**
1. réflexion **profonde** ou **perspicace**	1. une **certaine réflexion**	1. réflexion **rudimentaire**	✦ passe à coté de la tâche ✦ document mal interprété ✦ références, citations ou connaissances personnelles sans aucune explication
2. utilise l'information donnée pour **en faire des liens extérieurs** (idées nouvelles)	2. utilise l'information donnée pour **en faire une explication** (idées paraphrasées)	2. reprend l'**information explicite** pour en faire des généralités[4] (informations évidentes)	
3. arguments **convaincants** ou **révélateurs**	3. arguments **convenables**	3. arguments **faibles** ou affirmations **gratuites**	
4. texte **cohérent**[1], **consistant**[2] et **clair**[3]	4. texte **cohérent**[1] ou **clair**[3]	4. texte **décousu, vague** ou **ambigu**	
5. **conclusions, déductions, inductions, synthèses** ou **solutions**	5. **conclusions, déductions, inductions,** ou **solutions**	5. **répétitions** des idées à l'intérieur du texte	

[1] cohésif, ordonné, logique, harmonieux; liaisons, rapport étroit d'idées qui s'accordent entre elles
[2] solidité, fermeté, force
[3] précis, facile à comprendre, n'exigeant aucune interprétation
[4] qui n'informe pas sur le sujet abordé

Clé de correction

Test basé sur les normes

Français langue première
40S : Langue et communication
Secondaire 4

Communication orale – L'écoute

LA JUSTICE

Juin 2005

Manitoba

Tous droits réservés © 2005, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Section Évaluation, 1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 CANADA.

Note : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

ISBN : 0-7711-3421-5

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

Introduction 1

Modalités de correction 3

- Avant la correction 3
- Pendant la correction 3
- Cas particulier durant l'administration du test 3
- Cas particuliers durant la correction 4
- Résultats d'apprentissage 4

Tâches et réponses 5

Tableau pour transposer la note de l'élève sur 50 points 12

Introduction

Du 7 au 9 juin 2005, les élèves de secondaire 4 du Programme scolaire français ont passé le *Test basé sur les normes* de *Français langue première, 40S : Langue et communication.* Le test évalue les compétences des élèves dans trois domaines :

- la Communication orale – L'écoute,
- la Lecture,
- l'Écriture.

Le présent document traite de la Communication orale – L'écoute. Il présente les modalités de correction dont la personne correctrice doit tenir compte afin de faire une évaluation juste et équitable des réponses des élèves.

Dans ce document vous trouverez :

- les modalités de correction,
- les résultats d'apprentissage évalués,
- les tâches de compréhension et les réponses possibles,
- le tableau pour transposer la note de l'élève.

Vous trouverez à la page 3 les modalités de correction. L'application des modalités repose sur une bonne connaissance des résultats d'apprentissage, du document audiovisuel, de la grille d'évaluation qualitative, des tâches, des directives, des exemples de réponses possibles ainsi que des modèles de réponses d'élèves.

À la page 4, vous trouverez le tableau des résultats d'apprentissage évalués en Communication orale – L'écoute. Ce tableau reprend les informations présentées dans la trousse d'information *Français langue première, langue et communication, secondaire 4, les normes*[1].

Le document audiovisuel choisi, ainsi que les tâches de compréhension, correspondent au résultat d'apprentissage général et aux résultats d'apprentissage spécifiques de secondaire 4 retenus pour ce test.

Dans la majorité des tâches de compréhension, il y a plus d'une réponse possible. Quoique quelques exemples soient offerts, il est impossible de prévoir toutes les réponses acceptables. Ainsi, la personne correctrice est souvent appelée à porter un jugement par rapport à la qualité de la réponse de l'élève.

À partir de la page 5, vous trouverez les directives et les exemples de réponses possibles pour chacune des tâches correspondant au document retenu.

---

[1] Éducation et Formation professionnelle Manitoba, *Français langue première, langue et communication, secondaire 4, les normes*, Winnipeg, Division du Bureau de l'éducation française, mai 2000.

Dans la marge de droite de la clé de correction, en plus de la pondération accordée à chaque tâche, vous trouverez un code qui précise le résultat d'apprentissage général, le résultat d'apprentissage spécifique et l'indicateur de performance visés. La lecture des codes se fait à l'aide du tableau à la page 4 de ce document. *Par exemple, le code* CO3-A-1 se lit ainsi :

- Le ***CO3*** fait référence au résultat d'apprentissage général : L'élève sera capable de comprendre des discours oraux divers, y compris des produits médiatiques, pour répondre à ses **besoins d'information**.
- Le ***A*** fait référence au premier résultat d'apprentissage spécifique : L'élève sera capable de discuter de la qualité de l'information : bien-fondé, pertinence, cohérence, impartialité, véracité, sources.
- Le ***1*** fait référence au premier indicateur de performance correspondant à la norme : L'élève dégage les éléments qui constituent la qualité des informations, les valeurs et les points de vue présentés dans le discours, l'image que l'interlocuteur donne de lui-même ou de l'organisme qu'il représente, et l'intention de communication.

Modalités de correction

Les deux domaines de compréhension (Communication orale – L'écoute et Lecture) comptent pour 50 % de la note du test. Pour ces deux domaines, l'élève obtiendra une note sur 29 points (valeur totale en compréhension). La personne correctrice pourra utiliser le tableau à la page 12 dans le présent document afin de transposer la note de l'élève sur 50 points.

La personne correctrice doit respecter les modalités suivantes.

Avant la correction

- Bien connaître le résultat d'apprentissage général, les résultats d'apprentissage spécifiques et les indicateurs de performance présentés dans le tableau à la page 4 du présent document.
- Visionner *Enfants contre parents*, le reportage relié à cette partie du test (se référer au disque DVD reçu avec les documents du test).
- Étudier le présent document afin de bien comprendre les tâches, les directives et les exemples de réponses possibles.
- Étudier la *Grille d'évaluation qualitative* qui présente les éléments relatifs aux trois niveaux de performance. Cette grille sert à évaluer les tâches critiques et explicatives.

Pendant la correction

Évaluation d'une tâche critique

- Pour évaluer la réponse de l'élève, référez-vous aux éléments recherchés de troisième, de deuxième et de premier niveaux de performance dans la *Grille d'évaluation qualitative*.
- Attribuez un niveau de performance en tenant compte des chevauchements possibles entre deux niveaux.
- Transcrire la note (3; 2,5; 2; 1,5; 1 ou 0) sur la feuille de notation.

Évaluation d'une tâche explicative

- Pour évaluer une explication complète ou une explication partielle, référez-vous aux éléments recherchés de deuxième et de premier niveaux de performance dans la *Grille d'évaluation qualitative*.
- Transcrire la note (2, 1 ou 0) sur la feuille de notation.

Cas particulier durant l'administration du test

- ***Tricherie :*** Dans le cas d'un élève qui se fait prendre à tricher, la note zéro sera accordée pour le domaine en question. **La personne coordonnatrice responsable de la correction locale** noircit « Cas de tricherie » sur la feuille de notation et accorde à l'élève la note zéro pour chacune des tâches de la Communication orale – L'écoute.

Cas particuliers durant la correction

- ***Pas de réponse :*** Dans le cas d'un élève qui n'a pas fourni de réponse, il faut noircir « PR » sur la feuille de notation. Toutefois, au moment du calcul des résultats, l'élève obtient la note zéro.
- ***Réponse incompréhensible :*** Lorsque la réponse de l'élève est dépourvue de sens, il faut accorder la note zéro.
- ***Mots anglais ou anglicismes dans la réponse :*** Étant donné que cette partie du test porte sur la compréhension, l'élève qui, à l'occasion, utilise des mots anglais ou des anglicismes ne sera pas pénalisé pourvu que ceux-ci ne nuisent pas à la clarté de la réponse.
- ***Réponse illisible :*** Lorsque la calligraphie est quasi indéchiffrable, il faut accorder la note zéro.
- Toute irrégularité doit être portée à l'attention de la personne responsable de la correction.
- Si la personne correctrice éprouve de la difficulté à évaluer une réponse, elle doit relire la tâche, les directives, les exemples de réponses possibles, les modèles de réponses d'élèves et la *Grille d'évaluation qualitative*. Si elle a encore des doutes, elle ne doit pas hésiter à consulter la personne responsable de la correction.

Résultats d'apprentissage

Communication orale – L'écoute, secondaire 4		
Résultat d'apprentissage général	**Résultats d'apprentissage spécifiques**	**Indicateurs de performance correspondant à la norme**
CO3 L'élève sera capable de comprendre des discours oraux divers, y compris des produits médiatiques, pour répondre à ses **besoins d'information**.	**A** L'élève sera capable de discuter de la qualité de l'information : bien-fondé, pertinence, cohérence, impartialité, véracité, sources. **B** L'élève sera capable de réagir de façon critique aux valeurs et aux points de vue présentés dans le discours. **C** L'élève sera capable de discuter de l'image que l'interlocuteur donne de lui-même ou de l'organisme qu'il représente.	1. L'élève dégage les éléments qui constituent la qualité des informations, les valeurs et les points de vue présentés dans le discours, l'image que l'interlocuteur donne de lui-même ou de l'organisme qu'il représente, et l'intention de communication. 2. L'élève porte un jugement sur les éléments dégagés, le justifie en s'appuyant sur les indices tirés du discours et en établissant des liens cohérents et logiques entre les éléments retenus. 3. L'élève confirme ou nuance son jugement, s'il y a lieu, sous la forme d'une conclusion.
	D L'élève sera capable de discuter du rôle des médias et de la technologie de l'information dans la société.	1. L'élève présente un point de vue sur le rôle des médias et de la technologie de l'information dans la société, le défend par des arguments cohérents, logiques et pertinents et illustre son point de vue à l'aide de ses expériences personnelles.

Codes et pondération de chaque tâche :

Tâches et réponses

Enfants contre parents

8. Sylvie Lemieux et sa fille « Myriam » ont certaines valeurs en commun.

   Expliquez une valeur commune en vous appuyant sur des éléments pertinents des témoignages de Sylvie et de « Myriam ».

CO3-B-1

2 points

DIRECTIVES :

Explication complète : Accordez 2 points si l'élève a expliqué de façon réfléchie une valeur commune en s'appuyant sur des éléments pertinents des témoignages de Sylvie et de « Myriam ».

Explication partielle : Accordez 1 point si l'élève a expliqué de façon limitée ou superficielle une valeur commune en s'appuyant sur certains éléments des témoignages de Sylvie et de « Myriam ».

Explication incomplète ou hors sujet : N'accordez aucun point.

DIRECTIVE PARTICULIÈRE :

Accordez 1 point si l'élève a expliqué de façon réfléchie la valeur commune en se référant à un seul témoignage.

EXEMPLES DE RÉPONSES POSSIBLES :

Valeurs :

- éducation
- argent
- respect
- responsabilité
- autonomie/indépendance
- famille
- autre réponse pertinente

Explications :

- Sylvie et Myriam croient toutes deux à l'éducation car Sylvie détient un doctorat et que Myriam a l'intention elle aussi d'obtenir un doctorat. Étant donné le coût élevé des études postsecondaires, l'argent devient un élément important et crucial pour la fille **et** la mère.
- Myriam se voit sans issue, elle se sent obligée, par respect de soi, de poursuivre sa mère afin de recevoir une aide d'elle. Sa mère aurait voulu être consultée, par respect et par courtoisie, avant d'être obligée de lui payer une pension alimentaire.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

Codes et pondération de chaque tâche :

Enfants contre parents

9. Quel énoncé résume le mieux le message du reportage?

CO3-B-1

2 points

Encerclez la lettre qui correspond à la réponse appropriée.

a) Les poursuites judiciaires surgissent surtout lorsqu'il existe déjà des conflits familiaux.

b) Un jeune qui poursuit son parent peut s'attendre à se faire poursuivre à son tour lorsque ce dernier prend sa retraite.

c) La responsabilité légale d'un parent envers son enfant ne s'arrête pas le jour de ses dix-huit ans.

d) Le jeune qui a tout reçu n'apprend pas à se responsabiliser ni à devenir autonome.

DIRECTIVE :

Accordez 2 points pour avoir encerclé la lettre qui correspond à la réponse appropriée.

DIRECTIVE PARTICULIÈRE :

N'accordez aucun point si l'élève a encerclé plus d'une lettre.

RÉPONSE :

c) La responsabilité légale d'un parent envers son enfant ne s'arrête pas le jour de ses dix-huit ans.

Codes et pondération de chaque tâche :

Enfants contre parents

10. Précisez l'image que Sylvie, la mère de « Myriam », donne d'elle-même dans le reportage.

    Expliquez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents des témoignages de Sylvie et de « Myriam ».

CO3-C-1

2 points

DIRECTIVES :

Explication complète : Accordez 2 points si l'élève a expliqué de façon réfléchie l'image que dégage Sylvie en s'appuyant sur des éléments pertinents de son témoignage.

Explication partielle : Accordez 1 point si l'élève a expliqué de façon limitée ou superficielle l'image que dégage Sylvie en s'appuyant sur certains éléments de son témoignage.

Explication incomplète ou hors sujet : N'accordez aucun point.

DIRECTIVE PARTICULIÈRE :

L'élève n'est pas obligé de s'appuyer sur des éléments pertinents du témoignage de « Myriam » tel que demandé dans la tâche.

EXEMPLES DE RÉPONSES POSSIBLES :

Images :

- froideur
- confiance
- contrôle
- maîtrise de soi
- autorité
- insensibilité (dureté)
- rancœur
- absence (pas là pour sa fille)
- victime (blessée, trahie)
- bonne mère
- autre réponse pertinente

Explication :

- Sylvie dégage l'image d'une personne rationnelle, qui semble détachée et insensible concernant les besoins de sa fille. Malgré les apparences d'une femme froide et maîtresse d'elle-même, elle se perçoit comme victime d'une grande injustice.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

Enfants contre parents

Codes et pondération de chaque tâche :

CO3-B-2

3 points

11. « Myriam » et Valérie ont choisi de poursuivre leurs parents en justice. Compte tenu de la situation dans laquelle elles se trouvent au moment du reportage, ont-elles pris, à votre avis, la bonne décision?

    Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents du reportage et sur vos connaissances personnelles.

DIRECTIVE :

Attribuez un niveau de performance à la réponse de l'élève.

NIVEAUX DE PERFORMANCE :

Troisième niveau

Accordez 3 points à ce niveau de performance.

L'élève évalue la décision de « Myriam » et de Valérie en manifestant une compréhension approfondie des enjeux de la dynamique familiale ou de la réalité des jeunes étudiants d'aujourd'hui. Il justifie son point de vue de façon réfléchie en intégrant judicieusement dans sa réponse des éléments pertinents du reportage **et** en s'appuyant sur ses connaissances personnelles.

Deuxième niveau

Accordez 2 points à ce niveau de performance.

L'élève évalue la décision de « Myriam » et de Valérie en manifestant une bonne compréhension des enjeux de la dynamique familiale ou de la réalité des jeunes étudiants d'aujourd'hui. Il justifie son point de vue de façon logique en s'appuyant sur des éléments pertinents du reportage **et** sur ses connaissances personnelles.

N. B. L'élève qui s'appuie seulement sur des éléments pertinents du reportage peut mériter deux points. Cependant, l'élève qui s'appuie seulement sur ses connaissances personnelles n'obtient qu'un point.

Premier niveau

Accordez 1 point à ce niveau de performance.

L'élève évalue la décision de « Myriam » et de Valérie en manifestant une compréhension superficielle ou limitée des enjeux de la dynamique familiale ou de la réalité des jeunes étudiants d'aujourd'hui. Il justifie son point de vue de façon simpliste en s'appuyant sur certains éléments du reportage **ou** sur ses connaissances personnelles.

Accordez la note zéro si l'élève n'a pas fait la tâche exigée.

✎ *La réponse de l'élève ne fournit pas de jugement sur la décision de « Myriam » et de Valérie.*

ou

✎ *La réponse de l'élève révèle une absence de compréhension de la tâche.*

EXEMPLES DE RÉPONSES POSSIBLES :

En accord avec la décision de « Myriam » et de Valérie

- Elles ont besoin de soutien financier afin de poursuivre leurs études à l'université de leur choix.
- Elles ont manifesté un respect d'elles-mêmes et de leurs ambitions en revendiquant leur droit à de l'aide financière.
- « Myriam » et Valérie font preuve d'autonomie et d'indépendance en travaillant à temps partiel, en obtenant de bonnes notes et en choisissant l'université appropriée à leur profession. Elles désirent poursuivre, elles aussi, des études supérieures comme l'ont fait leurs parents.
- Il existait déjà des conflits familiaux qui rendaient la communication difficile.
- Tous les parents sont prêts à aider financièrement leurs enfants, mais pour avoir le maximum d'argent, « Myriam » et Valérie devaient poursuivre en justice leurs parents.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

En désaccord avec la décision de « Myriam » et de Valérie

- La rupture familiale risque d'être définitive.
- C'est honteux de poursuivre ses propres parents en justice pour ce genre de cause.
- Elles n'apprendront pas à être autonomes et à compter sur leurs propres moyens.
- Elles pourraient interrompre leurs études pendant un an et épargner suffisamment d'argent pour y retourner.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

Codes et pondération de chaque tâche :

CO3-B-2

3 points

Enfants contre parents

12. Les parents qui croient avoir « tout fait » pour leurs enfants se demandent pourquoi ceux-ci ne sont pas plus reconnaissants envers eux.

    Selon vous, ces parents ont-ils raison de s'attendre à de la reconnaissance de la part de leurs enfants?

    Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents du reportage et sur vos connaissances personnelles.

DIRECTIVE :

Attribuez un niveau de performance à la réponse de l'élève.

NIVEAUX DE PERFORMANCE :

Troisième niveau

Accordez 3 points à ce niveau de performance.

L'élève évalue ce point de vue en manifestant une compréhension approfondie de la complexité de la relation parent-enfant ou de la responsabilité parentale envers son enfant. Il justifie son point de vue de façon réfléchie en intégrant judicieusement dans sa réponse des éléments pertinents du reportage **et** en s'appuyant sur ses connaissances personnelles.

Deuxième niveau

Accordez 2 points à ce niveau de performance.

L'élève évalue ce point de vue en manifestant une bonne compréhension de la complexité de la relation parent-enfant ou de la responsabilité parentale envers son enfant. Il justifie son point de vue de façon logique en s'appuyant sur des éléments pertinents du reportage **et** sur ses connaissances personnelles.

N. B. L'élève qui s'appuie seulement sur des éléments pertinents du reportage peut mériter deux points. Cependant, l'élève qui s'appuie seulement sur ses connaissances personnelles n'obtient qu'un point.

Premier niveau

Accordez 1 point à ce niveau de performance.

L'élève évalue ce point de vue en manifestant une compréhension superficielle ou limitée de la complexité de la relation parent-enfant ou de la responsabilité parentale envers son enfant. Il justifie son point de vue de façon simpliste en s'appuyant sur certains éléments du reportage **ou** sur ses connaissances personnelles.

Accordez la note zéro si l'élève n'a pas fait la tâche exigée.

✎ *La réponse de l'élève ne fournit pas de jugement sur le point de vue des parents.*

ou

✎ *La réponse de l'élève révèle une absence de compréhension de la tâche.*

EXEMPLES DE RÉPONSES POSSIBLES :

Les parents ont raison de s'attendre à de la reconnaissance de la part de leurs enfants

- Les parents ont raison de s'attendre à une reconnaissance, à un respect de leur enfant, par le fait même de lui avoir donné la vie et de l'avoir élevé du mieux qu'ils ont pu.
- Les jeunes qui ne sont pas reconnaissants sont égoïstes ou gâtés et n'apprécient pas à leur juste valeur les nombreuses contributions de leurs parents sur les plans affectif, moral ou financier.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

Les parents n'ont pas raison de s'attendre à de la reconnaissance de la part de leurs enfants

- « La reconnaissance est bien un devoir qu'il faut rendre, mais non pas un droit qu'on puisse exiger. » (Rousseau)
- Un parent doit élever son enfant sans s'attendre à une récompense pour tout ce qu'il a fait et donné. Si le parent a réellement été à l'écoute des besoins affectifs ou moraux de son enfant, il est probable que ce dernier le reconnaît et l'apprécie.
- Aujourd'hui, les jeunes n'ont pas d'autre choix que de suivre des études postsecondaires s'ils veulent vivre un style de vie convenable. Donc, le parent devrait participer financièrement à l'éducation de son enfant pour lui donner une meilleure chance de réussir dans la vie.
- autres explications appuyées par des éléments pertinents

Tableau pour transposer la note de l'élève sur 50 points

Résultat de l'élève sur 29	Résultat de l'élève sur 50
29,0	50,00
28,5	49,14
28,0	48,28
27,5	47,41
27,0	46,55
26,5	45,69
26,0	44,83
25,5	43,97
25,0	43,10
24,5	42,24
24,0	41,38
23,5	40,52
23,0	39,66
22,5	38,79
22,0	37,93
21,5	37,07
21,0	36,21
20,5	35,34
20,0	34,48
19,5	33,62
19,0	32,76
18,5	31,90
18,0	31,03
17,5	30,17
17,0	29,31
16,5	28,45
16,0	27,59
15,5	26,72
15,0	25,86
14,5	25,00

Résultat de l'élève sur 29	Résultat de l'élève sur 50
14,0	24,14
13,5	23,28
13,0	22,41
12,5	21,55
12,0	20,69
11,5	19,83
11,0	18,97
10,5	18,10
10,0	17,24
9,5	16,38
9,0	15,52
8,5	14,66
8,0	13,79
7,5	12,93
7,0	12,07
6,5	11,21
6,0	10,34
5,5	9,48
5,0	8,62
4,5	7,76
4,0	6,90
3,5	6,03
3,0	5,17
2,5	4,31
2,0	3,45
1,5	2,59
1,0	1,72
0,5	0,86
0,0	0,00

Clé de correction

Test basé sur les normes

Français langue première
40S : Langue et communication
Secondaire 4

Écriture

LA JUSTICE

Juin 2005

Manitoba

Tous droits réservés © 2005, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Section Évaluation, 1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 CANADA.

Note : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

ISBN : 0-7711-3425-8

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

Introduction 1

Modalités de correction 2

Avant la correction 2
Pendant la correction 2
Étape 1 Évaluation initiale du texte 2
Étape 2 Évaluation détaillée du texte 2
Étape 3 Attribution d'une cote relative au texte 2
Cas particulier durant l'administration du test 3
Cas particuliers durant la correction 3

Écriture 4

Veuillez noter qu'une *Grille d'évaluation d'un texte argumentatif* a été insérée à la fin de ce cahier.

Introduction

Du 7 au 9 juin 2005, les élèves de secondaire 4 du Programme scolaire français ont passé le *Test basé sur les normes* de *Français langue première, 40S : Langue et communication.* Le test évalue les compétences des élèves dans trois domaines :

- la Communication orale – L'écoute,
- la Lecture,
- l'Écriture.

Le présent document traite de l'Écriture. Il présente les modalités de correction que la personne correctrice doit suivre afin de faire une évaluation juste et équitable des textes des élèves. L'Écriture compte pour 50 % de la note du test.

La tâche d'écriture correspond au résultat d'apprentissage général (RAG) et au résultat d'apprentissage spécifique (RAS) du domaine Écriture (É), notamment :

RAG É3 – L'élève sera capable de rédiger des textes divers pour satisfaire ses besoins d'information.

RAS – L'élève sera capable de rédiger un texte argumentatif.

Aux pages 2 et 3 de ce document, vous trouverez la description des modalités de correction. L'application des modalités repose sur une bonne connaissance de la tâche d'écriture, du document audiovisuel, des textes ainsi que de la *Grille d'évaluation d'un texte argumentatif.*

La tâche d'écriture, telle qu'elle est présentée dans le cahier de l'élève, se trouve à la page 4. Les élèves disposaient de trois heures pour écrire un texte argumentatif de 500 mots environ. Au besoin, ils pouvaient bénéficier de 30 minutes supplémentaires. Ils pouvaient aussi consulter des ouvrages de référence : dictionnaires, recueils de verbes et grammaires.

La grille d'évaluation qui doit être utilisée pour corriger les textes des élèves est insérée à la fin de ce cahier. Elle porte sur le résultat d'apprentissage spécifique, terminal en secondaire 4, mentionné plus haut. De plus, elle s'inspire des indicateurs de performance correspondant à la norme qui se rattachent aux résultats d'apprentissage général et spécifique mentionnés plus haut et présentés dans la trousse d'information *Français langue première, langue et communication, secondaire 4, les normes*[1].

Les résultats finaux que les élèves obtiennent en Écriture sont présentés dans le tableau suivant.

Cotes	5	4+	4	3+	3	2+	2	1+	1
Résultat sur 100 %	100 %	90 %	80 %	70 %	60 %	50 %	40 %	30 %	20 %
Résultat sur 50 points	50 pt	45 pt	40 pt	35 pt	30 pt	25 pt	20 pt	15 pt	10 pt

[1] Éducation et Formation professionnelle Manitoba, *Français langue première, langue et communication, secondaire 4, les normes*, Winnipeg, Division du Bureau de l'éducation française, mai 2000.

Modalités de correction

La personne correctrice doit respecter les modalités suivantes.

Avant la correction

- Étudier les deux tâches d'écriture.
- S'assurer de bien comprendre les éléments qui caractérisent un texte argumentatif.
- Étudier la *Grille d'évaluation d'un texte argumentatif* qui présente, d'une part, les éléments recherchés relatifs aux quatre critères (organisation, contenu, style et règles de la langue), d'autre part, les niveaux de performance relatifs aux éléments recherchés.

N. B. Pour que la personne correctrice puisse porter un jugement sur l'application efficace et intentionnelle, par l'élève, des règles de la langue, elle tiendra compte de la nature, de la gravité et de la récurrence des erreurs.

Pendant la correction

Étape 1 Évaluation initiale du texte

- Lire le texte de l'élève à la lumière des énoncés généraux décrivant les cinq niveaux de performance. Se référer à la *Grille d'évaluation d'un texte argumentatif.*
- Déterminer alors le niveau de performance auquel correspond **le texte dans son ensemble** selon les énoncés généraux, soit le niveau 5, 4, 3, 2, ou 1.

Étape 2 Évaluation détaillée du texte

- Relire le texte et
  - confirmer ou modifier le jugement porté à l'**Étape 1 :** évaluer le texte de façon détaillée en se référant à chacun des éléments recherchés. Se référer à la *Grille d'évaluation d'un texte argumentatif.*
  - cocher le niveau de performance, soit 5, 4, 3, 2 ou 1, auquel correspond le texte par rapport à chacun des éléments recherchés : l'introduction, le point de vue et les aspects présentés, les arguments, la stratégie argumentative, la cohérence du texte, la conclusion et les règles de la langue.

Étape 3 Attribution d'une cote relative au texte

- Porter un jugement final en comparant le niveau de performance attribué à l'**Étape 1** à celui que vous accordez à chacun des éléments recherchés à l'**Étape 2**.
- Attribuer une cote (5, 4^+, 4, 3^+, 3, 2^+, 2, 1^+ ou 1) **par rapport à l'ensemble du texte** en tenant compte des chevauchements possibles entre deux niveaux des descripteurs cochés.
- Transcrire la cote (5, 4^+, 4, 3^+, 3, 2^+, 2, 1^+ ou 1) sur la feuille de notation.

Cas particulier durant l'administration du test

- ***Tricherie :*** Dans le cas d'un élève qui se fait prendre à tricher, la note zéro sera accordée pour le domaine en question. **La personne coordonnatrice responsable de la correction locale** noircit « Cas de tricherie » sur la feuille de notation et accorde à l'élève la note zéro pour la tâche d'écriture.

Cas particuliers durant la correction

Note : Il est possible de noircir plus d'un cas particulier sur la feuille de notation.

- ***Pas de texte :*** Dans le cas d'un élève qui n'a pas fourni de texte, la personne correctrice noircit « PT » (pas de texte) sur la feuille de notation. Toutefois, au moment du calcul du résultat, l'élève obtient la note zéro.

- ***Texte illisible :*** Lorsque la calligraphie est quasi indéchiffrable, il faut accorder la note zéro. La personne correctrice noircit également « Illisible » sur la feuille de notation.

- ***Plagiat :*** L'élève qui reprend les mots d'un auteur et les présente comme étant les siens est pénalisé par rapport aux éléments recherchés relatifs aux critères de l'organisation, du contenu, du style et des règles de la langue. La personne correctrice noircit « Plagiat » sur la feuille de notation et accorde à l'élève la note zéro. Dans le cas d'un plagiat partiel, la personne correctrice attribue une cote appropriée pour la partie du travail qui appartient à l'élève et noircit « Plagiat » sur la feuille de notation.

- ***Non-respect de la tâche :*** L'élève qui n'a pas respecté la tâche d'écriture est pénalisé par rapport aux éléments recherchés relatifs aux critères de l'organisation, du contenu et du style (voir la *Grille d'évaluation d'un texte argumentatif*). Le niveau de performance maximal qu'il peut obtenir relativement à ces critères est « 1 ». En ce qui concerne le niveau de performance en matière de règles de la langue, la personne correctrice tiendra compte des descripteurs présentés sous les cinq niveaux de performance. La cote par rapport à l'ensemble du texte est 1, 1^+ ou 2. La personne correctrice noircit également « Non-respect de la tâche » sur la feuille de notation.

- ***Incomplet :*** Dans le cas d'un texte trop court ne présentant que certaines parties, la personne correctrice attribue une cote appropriée au travail accompli. Dans le cas où l'élève n'a écrit que l'introduction, il faut accorder la note zéro. La personne correctrice noircit « Incomplet » sur la feuille de notation dans l'un ou l'autre de ces cas.

- ***Absence de référence aux documents fournis :*** La note de l'élève qui ne fait aucune référence aux documents fournis est réduite d'une cote. Par exemple, un texte de niveau 4 sera coté 3^+. La personne correctrice noircit également « Absence de référence aux documents fournis » sur la feuille de notation.

- Toute irrégularité doit être portée à l'attention de la personne responsable de la correction.

Écriture

Tenez compte du but d'un texte argumentatif : **convaincre le destinataire du bien-fondé de votre point de vue et de vos arguments.**

❶ Avez-vous déjà défendu une personne pour que justice lui soit rendue? Dénonceriez-vous une personne qui conduit en état d'ébriété? Consommez-vous des produits fabriqués par des enfants exploités?

Le juge Alain Morand avance l'idée suivante : « Il faut cesser de croire que la criminalité n'est l'affaire que de la police et des magistrats. Il y a une limite à la loi. »[1]

La lutte pour la justice est-elle, à votre avis, l'affaire de tous?

Rédigez une lettre ouverte d'environ 500 mots, adressée au juge Alain Morand et dans laquelle vous lui exposez votre point de vue sur la question, développé en trois aspects et appuyé d'arguments.

Pour construire votre argumentation, référez-vous aux documents imprimés et audiovisuel qui vous ont été fournis. Intégrez à votre texte des références tirées de ces divers documents. Référez-vous également à vos notes et à vos réflexions.

ou

❷ À l'occasion de la Journée internationale des droits de la personne, vous êtes invité à participer au sein du Parlement jeunesse franco-manitobain et à débattre la question suivante :

La société doit-elle respecter les droits de chaque personne également?

Afin de vous préparer, vous rédigez un texte d'environ 500 mots dans lequel vous exposez votre point de vue sur la question, développé en trois aspects et appuyé d'arguments.

Pour construire votre argumentation, référez-vous aux documents imprimés et audiovisuel qui vous ont été fournis. Intégrez à votre texte des références tirées de ces divers documents. Référez-vous également à vos notes et à vos réflexions.

1. Alain Morand, cité dans l'article « Permis de tuer », *Recueil de textes*, p. 24.

Français langue première, secondaire 4

Grille d'évaluation d'un texte argumentatif

Cotes	5	4⁺	4	3⁺	3	2⁺	2	1⁺	1
Pondération	100	90	80	70	60	50	40	30	20

RAG É3 L'élève sera capable de rédiger des textes divers pour satisfaire ses besoins d'information.

RAS L'élève sera capable de rédiger un texte argumentatif.

Éléments recherchés de l'organisation, du contenu, du style et des règles de la langue	NIVEAUX DE PERFORMANCE				
	5	**4**	**3**	**2**	**1**
Énoncé général	**Le texte dégage une impression de qualité et de perspicacité.**	**Le texte témoigne d'une clarté et d'une certaine réflexion.**	**Le texte est acceptable.**	**Le texte est simple ou inégal.**	**Le texte est fragmenté ou inachevé.**
Introduction • *sujet amené* • *sujet posé* • *présentation du point de vue (prise de position et attitude)* • *sujet divisé (facultatif)*	Dans l'introduction, l'élève fait preuve d'une originalité, d'un engagement et d'un souci de convaincre, ce qui capte l'attention du destinataire.	L'introduction oriente immédiatement la suite du texte et est caractérisée par une certaine touche personnelle.	L'introduction oriente de manière générale, mais plutôt mécanique, la suite du texte, ce qui n'incite pas le destinataire à poursuivre sa lecture.	L'introduction oriente peu la suite du texte; certains éléments peuvent être absents.	L'introduction est sans lien avec la suite du texte.
Développement de l'argumentation • *thèse et aspects présentés*	La thèse et les aspects sont solides et réfléchis; chacun des aspects constitue un volet distinct et cohérent.	La thèse et les aspects manifestent une certaine réflexion; chacun des aspects constitue un volet distinct et cohérent.	La thèse et les aspects sont développés de manière mécanique; chacun des aspects ne constitue pas nécessairement un volet distinct ou n'appuie pas la thèse.	La thèse et les aspects sont vagues et incomplets.	Le développement de l'argumentation est à peine esquissé ou non pertinent (ex. : non-respect de la tâche)
• *arguments* (énoncés qui étayent la thèse) – genres (faits, exemples, témoignages, énoncés généraux, statistiques, etc.) – types d'arguments faisant appel à la raison et/ou à l'émotion – références, citations à l'appui	Les arguments sont • révélateurs; • appuyés par des références judicieusement choisies.	Les arguments sont • convaincants; • appuyés par des références bien choisies.	Les arguments sont • convenables; • appuyés par des références adéquates.	Les arguments sont • superficiels, répétitifs ou insuffisants; • appuyés par des références insuffisantes ou inappropriées.	
• *stratégie argumentative* – procédés argumentatifs (explication, réfutation ou démonstration) – progression des arguments (du plus faible au plus fort, plan dialectique, etc.) – ton et engagement de l'auteur dans son texte – manifestation du souci de convaincre le destinataire – moyens langagiers (marques énonciatives, marques de modalité, variété des phrases et du vocabulaire, registre de langue approprié à la situation de communication, etc.) – moyens graphiques (gras, soulignement, encadrement, disposition du texte, etc.)	La stratégie argumentative est mise en œuvre avec discernement; l'intention de communication témoigne d'un engagement soutenu.	La stratégie argumentative est mise en œuvre avec efficacité; l'intention de communication est évidente.	La stratégie argumentative est mise en œuvre de manière acceptable, mais plutôt mécanique; l'intention de communication est apparente.	La stratégie argumentative est mise en œuvre de manière rudimentaire; l'intention de communication est faible.	
• *cohérence du texte* – continuité et progression de l'information – absence de contradiction – constance du point de vue – unité du texte (champ lexical, marqueurs de relation et organisateurs textuels, etc.) – harmonisation des temps et des modes verbaux	La cohérence du texte est soutenue et renforce l'argumentation.	La cohérence du texte est évidente et appuie l'argumentation.	La cohérence du texte est présente et, dans l'ensemble, sous-tend l'argumentation.	La cohérence du texte est faible.	
Conclusion • *rappel de la thèse* • *synthèse de l'argumentation* • *ouverture sur le sujet (recommandations, solutions, souhaits, appel à des valeurs, etc.)*	L'élève fait preuve d'originalité dans la composition de la conclusion, ce qui renforce l'unité du texte.	La conclusion contribue à l'unité du texte grâce à sa touche personnelle.	La conclusion est présentée de manière mécanique; certains éléments de l'introduction peuvent être répétés.	La conclusion a un rapport vague avec le texte; certains éléments peuvent être absents.	La conclusion n'a aucun rapport avec le texte ou est inexistante.
Règles de la langue	Le texte dénote une très bonne connaissance des règles de la langue :	Le texte dénote une bonne connaissance des règles de la langue :	Le texte dénote une connaissance générale des règles de la langue :	Le texte dénote une connaissance limitée des règles de la langue :	Le texte dénote une connaissance nettement insuffisante des règles de la langue.
• *construction et ponctuation des phrases*	• phrases bien construites et bien ponctuées	• phrases construites et ponctuées de façon généralement correcte	• phrases construites et ponctuées de façon généralement correcte, mais certaines sont boiteuses	• plusieurs phrases sont boiteuses ou contiennent des erreurs majeures de ponctuation	
• *temps verbaux et formes verbales*	• bons temps verbaux et bonnes formes verbales	• temps verbaux et formes verbales généralement corrects	• temps verbaux et formes verbales généralement corrects, mais certaines erreurs sont occasionnelles ou récurrentes	• plusieurs erreurs, dont certaines majeures, relatives aux temps verbaux ou aux formes verbales	
• *orthographe grammaticale et d'usage, genre*	• texte bien orthographié	• texte généralement bien orthographié	• texte orthographié de façon généralement correcte, mais il y a des erreurs grammaticales ou de graphie	• plusieurs erreurs, dont certaines majeures, relatives aux accords grammaticaux ou à la graphie	
• *interférences langagières (lexicales, morphologiques, sémantiques, syntaxiques)*	• très peu d'interférences langagières	• quelques interférences langagières	• des interférences langagières récurrentes dont certaines sont parfois majeures	• de nombreuses interférences langagières dont plusieurs sont majeures	